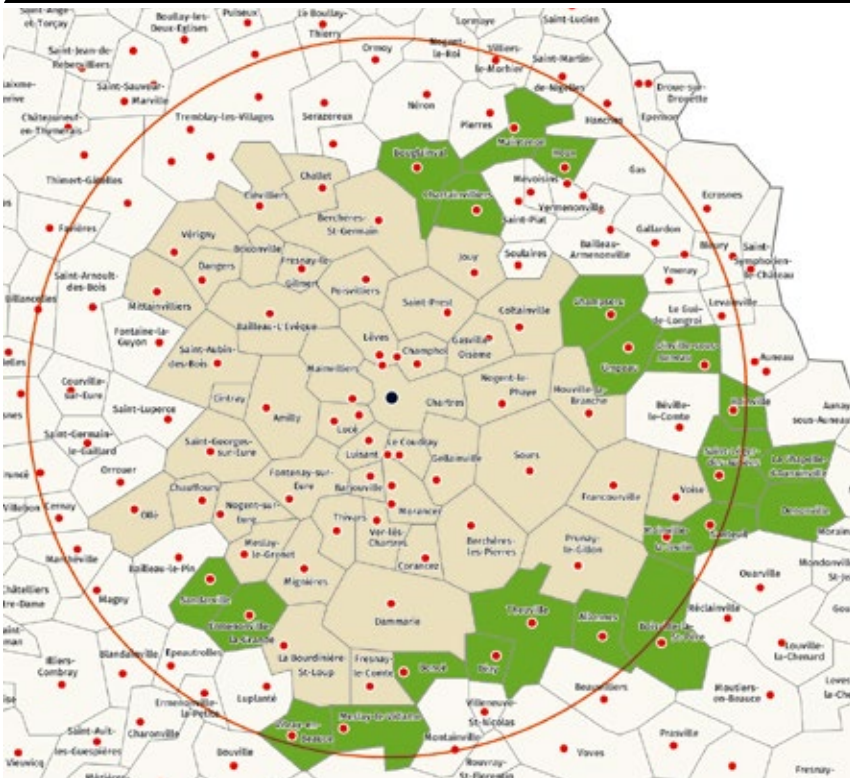


CHARTRES METROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

septembre 2017



Chartres

la marque de
votre territoire



CHARTRES METROPOLE RAPPORT D'ACTIVITES 2016

SOMMAIRE

Le mot du Président page 3

PRESENTATION GENERALE

- Un bassin de vie, un territoire, un périmètre en évolution page 4
- Chartres métropole d'hier à aujourd'hui : les dates clés page 6
- Les compétences page 7
- Le fonctionnement page 9
- L'organigramme des services page 10
- Le bureau communautaire page 11

AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT

- Aménagement du territoire et urbanisme page 13
- Habitat-logement page 15
- Politique de la Ville page 16
- Politique contractuelle page 19
- Développement durable page 21
- Développement économique et enseignement supérieur page 22

SERVICES URBAINS et ENVIRONNEMENTAUX

- Déchets page 31
- Transports et mobilité page 35
- Direction de l'eau page 39
- Etudes et travaux page 45
- Système d'information géographique page 48
- Plan vert et rivière page 50

SERVICES A LA POPULATION

- Grands équipements page 57
- Enfance-jeunesse page 59
- Petite enfance-RAM page 60

PATRIMOINE ET ESPACES PUBLICS

- Architecture et bâtiments page 61
- Espace public / Réseaux secs page 63

RESTAURATION COLLECTIVE

page 64

MUTUALISATION et SIMPLIFICATION DES RESSOURCES

- Finances page 65
- Commande publique page 75
- Ressources humaines page 76

SECRETARIAT GENERAL

- Cellule mission page 78
- Pôle affaires juridiques page 78
- Pôle assurances page 79
- Pôle affaires immobilières page 76

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

page 81



Madame, Monsieur,

comme chaque année, vous êtes invités à travers ces pages à prendre la pleine mesure du dynamisme de notre territoire et de la volonté de ses élus d'en renforcer toujours davantage l'attractivité.

Chartres métropole s'applique à poursuivre son développement harmonieux à travers ses grands projets tout en veillant à maintenir des services publics de qualité.

A cet égard, le pôle administratif qui s'élève en cœur de ville de Chartres constituera l'indispensable guichet unique des services à la population.

Au-delà de la restitution fidèle et détaillée des actions mises en œuvre par la collectivité au cours de l'année 2016 pour améliorer le quotidien des habitants, vous percevrez au fil de ces chapitres l'esprit solidaire et ambitieux qui règne sur ce territoire élargi. Il fait ses preuves et convainc.

C'est ainsi que vingt nouvelles communes vont intégrer notre agglomération au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2017.

Vous souhaitant une bonne lecture,

Jean-Pierre GORGES,
Président de Chartres métropole

Un bassin de vie, un territoire, un périmètre en évolution

En douze ans (2001-2013) de coopérations volontaristes et ambitieuses, le bassin de vie chartrain s'est structuré en une seule et même entité, sur un territoire pertinent et solidaire, correspondant à la réalité quotidienne de ses habitants. Passé de 7 à 46 communes entre 2001 et 2013, le périmètre de l'agglomération va encore évoluer : fin 2015, 22 communes supplémentaires se sont déclarées candidates à une intégration au sein de Chartres métropole.

2001 a vu l'agglomération de Chartres métropole s'inscrire dans une nouvelle dynamique, mettant un terme à l'époque où zone urbaine et zone rurale vivaient et s'organisaient en parfaite opposition. Le temps où l'une et l'autre se développaient au mépris de l'intérêt commun et d'un développement cohérent et harmonieux du territoire est totalement révolu.

Après avoir élaboré ensemble un projet d'aménagement du territoire (le SCOT, schéma de cohérence territoriale), très majoritairement approuvé en 2006, les communes ont tout naturellement réfléchi aux moyens de capitaliser durablement sur leur « savoir-faire ensemble ».

Anticipant la réforme des collectivités territoriales, dont l'une des finalités était de rationaliser la carte intercommunale pour mi-2013, les communes rurales ont fait le choix de sceller leur union à celle de Chartres métropole sans attendre que la loi les y invite.

De sept à quarante-six communes

Seize communes de la communauté de communes de l'Orée de Chartres et neuf communes de la communauté de communes du Val de l'Eure ont ainsi lancé à l'été 2010 le processus de création d'une « grande agglomération », par fusion avec les sept communes de Chartres métropole.

Début 2012 a ensuite marqué l'entrée de dix nouvelles communes dans l'agglomération.

Puis, au 1^{er} janvier 2013, la fusion avec les cinq anciennes communes de la communauté de communes du Bois-Gueslin a porté à 46 le nombre de communes membres de Chartres métropole, ne donnant pas seulement naissance à une structure administrative nouvelle, mais à davantage que cela : le territoire de Chartres métropole correspond désormais vraiment à la réalité du bassin de vie de ses habitants.

La nouvelle agglomération Chartres métropole s'est immédiatement mise en ordre de marche pour réfléchir aux grands projets à engager et aux nouveaux services à déployer, tout en continuant à offrir à ses habitants des services publics de qualité à un coût maîtrisé.

Un périmètre qui va encore évoluer

Lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil communautaire de Chartres métropole a décidé de fixer lui-même les limites de son territoire. En effet, des communes voisines ont fait part de leur souhait de rejoindre Chartres métropole, poussées à la fois par la baisse des dotations financières de l'Etat et par les obligations de la récente Loi « NOTRe* », qui modifie le nombre minimal d'habitants nécessaire à la constitution d'une intercommunalité.

Après avoir consulté le Comité des maires et le Conseil communautaire, des critères objectifs ont été définis : la distance (un cercle de 20 kilomètres autour de la cathédrale de Chartres) et la continuité territoriale.

Au 31 décembre 2015, 22 communes s'étaient déclarées candidates pour rejoindre Chartres métropole.

* Nouvelle organisation territoriale de la République



Chiffres clés *

* au 1^{er} janvier 2016.

46
communes



125 000
habitants



8 606
entreprises



611 km²
de superficie



55 866
logements



31
parcs d'activités



Le périmètre d'adhésion à Chartres métropole



Chartres métropole d'hier à aujourd'hui : les dates clés

7 mai 1948

Création du S.I.A.A.C. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartreuse).

Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.

Compétence : assainissement.

8 juin 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

28 mai 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

24 juillet 1967

Transformation du S.I.A.A.C. en S.I.A.C. (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartreuse).

Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

13 décembre 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

1^{er} janvier 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.

Compétences supplémentaires : transports urbains, action économique, sociale, culturelle et sportive, etc.

1^{er} janvier 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres, regroupant **sept communes** (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray, Champhol) pour **environ 90 000 habitants**.

20 février 2004

Adoption du nom de Chartres métropole.

18 janvier 2006

Inscription dans les statuts de la compétence « *construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement* ».

Suppression de la compétence « *aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération* ».

1^{er} janvier 2011

Fusion entre **Chartres métropole** et les communautés de communes de **l'Orée de Chartres** et du **Val de l'Eure**. La nouvelle agglomération compte **trente-deux communes***, pour **environ 112 000 habitants**.

* *Amilly, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Briconville, Challet, Champhol, Chartres, Cintray, Clévilliers, Coltainville, Corancez, Fontenay-sur-Eure, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Meslay-le-Grenet, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours.*

Inscription des compétences « *gestion et entretien des vallées* », « *entretien des chemins ruraux* », « *transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique avec patinoire pour apprentissage de la natation* ».

1^{er} janvier 2012

Adhésion à Chartres métropole des communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittanvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Véréigny, Voise.

Chartres métropole compte alors quarante communes.

1^{er} mars 2012

Adhésion des communes de Chauffours et Ollé.

Chartres métropole compte **quarante-deux communes** pour **environ 118 000 habitants**.

Inscription de la compétence « *gestion d'un équipement de production et livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés* ».

1^{er} janvier 2013

Fusion avec les communes de Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignières et Ver-lès-Chartres.

Chartres métropole regroupe 47 communes pour 125 000 habitants.

31 décembre 2015

Vingt-deux nouvelles communes se déclarent candidates pour une intégration au sein de Chartres métropole.

1^{er} janvier 2016

Fusion des communes de Mittanvilliers et Véréigny en une seule entité : Mittanvilliers-Véréigny.

Chartres métropole compte alors 46 communes.



Les compétences de Chartres métropole

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien des habitants.

Ces compétences, dont certaines sont imposées par la loi, d'autres optionnelles ou complémentaires, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants.

Détail des compétences inscrites dans les statuts de Chartres métropole :

Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3) En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de politique de la Ville dans la communauté :

- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6) Aménagement et gestion des aires de stationnement des gens du voyage.



Compétences optionnelles

1) Assainissement.

2) Eau.

3) En matière de **protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

4) **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

5) **Action sociale d'intérêt communautaire.**



Compétences supplémentaires

- Elaboration et mise en œuvre du Plan vert ;
- entretien de l'Eure et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération ;
- gestion et entretien des vallées selon inventaire joint en annexe ;
- participation aux dépenses de gestion induites par la présence de l'hôpital sur la commune du Coudray ;
- études et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le territoire de l'agglomération ;
- constitution de réserves foncières ;
- entretien des chemins ruraux constituant un maillage cohérent du territoire communautaire tels que précisés selon l'inventaire joint en annexe ;
- transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique et patinoire pour l'enseignement de la natation ;
- gestion d'un équipement de production et de livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés ;
- création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur, de télécommunications, haut-débit et numérique ainsi que des services, installations et unités de production associés ;
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- lutte contre l'incendie et secours dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le fonctionnement de Chartres métropole

Les Conseils municipaux des communes membres ont désigné à l'occasion des élections municipales de 2014 leurs délégués siégeant au Conseil communautaire. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

Le PRESIDENT

Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, a été élu président de Chartres métropole le 17 avril 2014.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Organe délibérant de Chartres métropole, le Conseil communautaire détermine les grandes orientations.

Composé de **103** délégués titulaires et de **29** délégués suppléants, le Conseil communautaire se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président, de 15 vice-présidents, de **8** conseillers délégués et de **37** membres, le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.

Le COMITE DES MAIRES

Réunissant les maires des 46 communes membres de Chartres métropole, le Comité des maires se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

Les COMMISSIONS

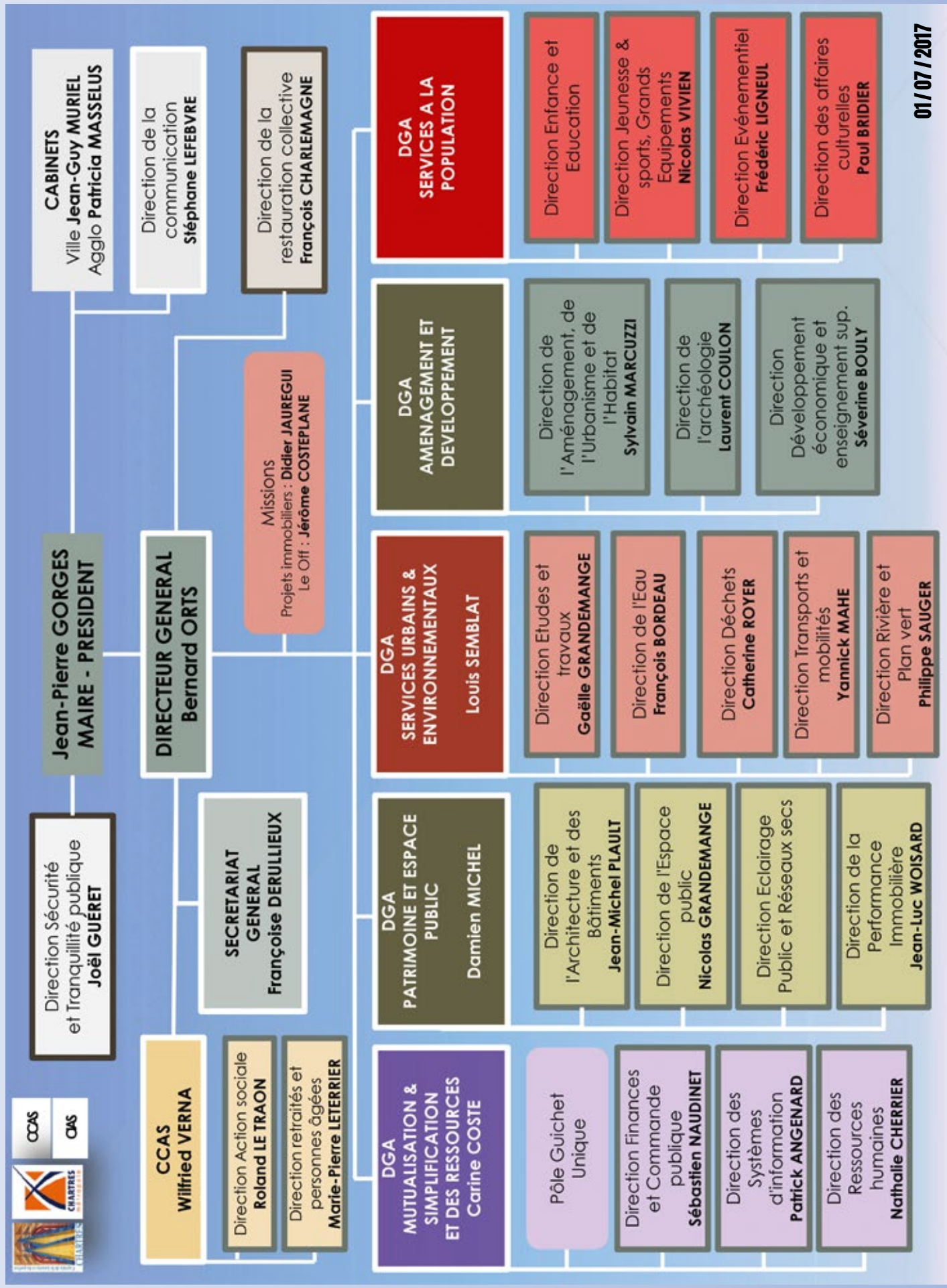
Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques, instances de réflexion, de débat et de proposition.

Le Conseil communautaire a instauré quatre grandes commissions thématiques.

- « **Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable** »
- « **Finances et prospective** »
- « **Services publics environnementaux** »
- « **Affaires sociales et habitat, Enfance Jeunesse, Grands équipements** ».



L'organigramme de Chartres métropole



Président



Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres Métropole
CHARTRES / Maire

Bureau communautaire : le trombinoscope

Vice-Présidents



Christian PAUL - LOUBIÈRE
1^{er} Vice-président délégué
Affaires générales et accompagnement des nouveaux services et grands projets
JOUY / Maire



Franck MASSELUS
2^e Vice-président délégué
Finances et prospective
CHARTRES / 2^e adjoint



Loïc BREHU
3^e Vice-président délégué
Développement et promotion économiques
CHARTRES / Conseiller municipal



Alain BELLAMY
4^e Vice-président délégué
Eau potable et assainissement
CLEVILLIERS / Maire



Gérard BESNARD
5^e Vice-président délégué
Transports et mobilité
MORANCEZ / Maire



Annick LHERMITTE
6^e Vice-présidente déléguée
Collecte, traitement et valorisation des déchets
DAMMARIÉ / Maire



Daniel GUERET
7^e Vice-président délégué
Aménagement du Territoire et relations avec les partenaires institutionnels
CHARTRES / 4^e adjoint



Elisabeth FROMONT
8^e Vice-présidente déléguée
Politique de l'habitat et accueil des Gens du Voyage
CHARTRES / 1^{er} adjoint



Karine DORANGE
9^e Vice-présidente déléguée
Grands équipements d'intérêt communautaire
CHARTRES / 3^e adjoint



Didier GARNIER
10^e Vice-président délégué
Grandes infrastructures de déplacement
MIGNIERES / Maire



Christine GOIMBAULT
11^e Vice-présidente déléguée
Enfance et Jeunesse
SAINT-GEORGES-SUR-EURE / Maire



Denis-Marc SIROT - FOREAU
12^e Vice-président délégué
Politique foncière, agriculture, développement durable
AMILLY / Maire



Michel TEILLEUX
13^e Vice-président délégué
Urbanisme
CHARTRES / Conseiller municipal



Hervé LE NOUVEL
14^e Vice-président délégué
Au Plan Vert, à la Rivière et à la lutte contre la pollution de l'air
LE COUDRAY / 27^e adjoint



Rémi MARTIAL
15^e Vice-président délégué
Une agglomération numérique
LEVES / Maire



Conseillers délégués



Dominique BLOIS
Membre du bureau délégué
Enseignement supérieur
et recherche
BERCHERES-SAINT-GERMAIN /
Maire



Pierre-Marie POPOT
Membre du bureau délégué
Assainissement non collectif
et Gestion des Vallées
FRESNAY-LE-GILMERT / Maire



Alain PIERRAT
Membre du bureau délégué
Nouvelle Station d'Épuration (STEP)
CHARTRES /
Conseiller municipal



Alain Boiret
Membre du bureau délégué
Collecte et déchetteries
LUISANT /
Conseiller municipal



Elisabeth BARRAULT
Membre du bureau délégué
Marchés publics et
Commission d'appel d'offres
CHARTRES / 7^e Adjoint



Jean Maurice DUVAL
Membre du bureau délégué
Communication
CHARTRES /
Conseiller municipal



Alain MALET
Membre du bureau délégué
Politique de la Ville
CHARTRES /
Conseiller municipal

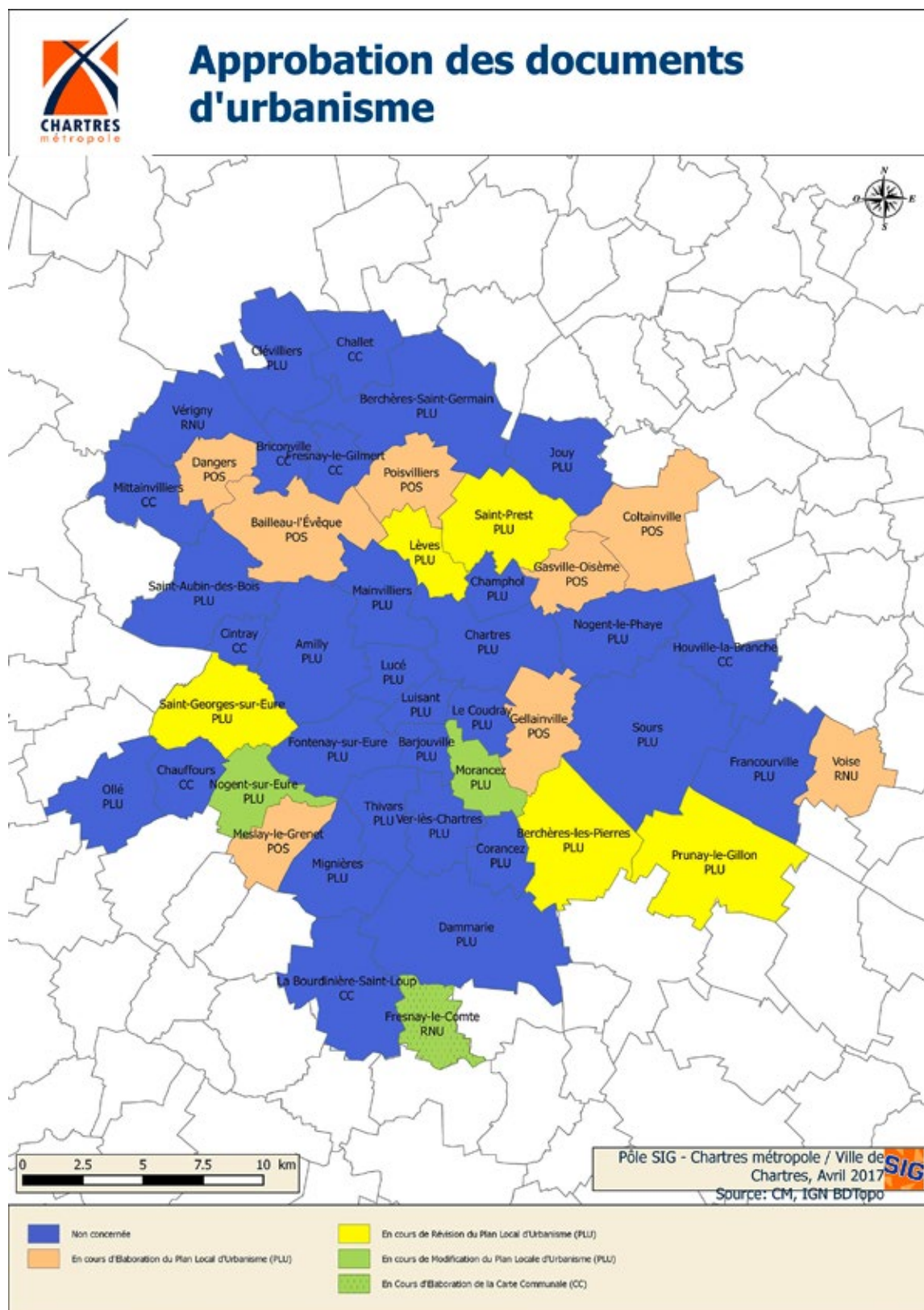


Dominique SOULET
Membre du bureau délégué
Relations avec les
établissements de santé
LE COUDRAY / Maire

1. Aménagement du territoire et urbanisme

L'état d'avancement des documents d'urbanisme

En 2016, les services de Chartres métropole ont été régulièrement consultés dans le cadre de l'analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec les orientations générales du SCoT. La commission de compatibilité de Chartres métropole a rendu trois avis motivés sur des projets d'élaboration et de révision de plans locaux d'urbanisme. Par ailleurs, les services de Chartres métropole ont apporté aux communes une aide technique en fonction des récentes évolutions législatives.



L'activité du service intercommunal d'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (ADS)

Le service intercommunal d'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol a été créé par délibération du Conseil communautaire du 23 février 2015.

38 communes de l'agglomération ont confié l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme à ce service de Chartres métropole depuis le 1^{er} juillet 2015.

Le service d'instruction est composé de la façon suivante :

- un chef de service ;
- un agent d'accueil chargé de recevoir le public et d'enregistrer les dossiers ;
- un agent chargé de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information pour les 38 communes et des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur la commune de Chartres ;

- six agents instructeurs, répartis par bî-nômes, sur 3 secteurs géographiques (ouest, est, sud) ;
- un agent chargé de la police de l'urbanisme et du suivi de la construction.

Le nombre de dossiers instruits en 2016 se répartit de la façon suivante :

	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Déclarations préalables	Certificats d'urbanisme d'information (Cua)	Certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)	Enseignes	Déclarations d'Intention d'aliéner (DIA)	TOTAL
SECTEUR OUEST	150	10	12	547		57			776
SECTEUR EST	165	10	5	342		64	94		680
SECTEUR SUD	202	8	23	377		95			705
instructeur DIA Chartres CU Chartres métropole					1192			869	2061
TOTAL	517	28	40	1266	1192	216	94	869	4222

Les délais moyens d'instruction des permis de construire, d'aménager et de démolir, des déclarations préalables, des enseignes, des certificats d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner sont les suivants :

Nature des dossiers	Délais d'instruction				Délais moyens (jours)
	secteur ouest	secteur est	secteur sud	instructeur CU et DIA	
Permis de construire	51	41	36		43
Déclarations préalables	29	18	16		21
Permis de démolir	21	14	28		21
Permis de d'aménager	71	42	35		49
Enseignes		37			37
Certificats d'urbanisme d'information CUa				15	15
Certificats d'urbanisme opérationnels	53	40	34		42
Déclarations d'intention d'aliéner DIA				30	30

Les travaux de révision du SCoT (Schéma de cohérence territoriale)

Le Comité syndical du SMEP (syndicat mixte d'étude et de programmation) a prescrit, par délibération du 3 avril 2012, la révision du SCoT de l'agglomération chartraine. Depuis cette date, le SMEP a été dissout et la communauté d'agglomération a repris la compétence pour la révision et le suivi du SCoT.

Après la constitution d'un diagnostic en 2014 et la mise en place de la première phase de concertation (réunion publique, exposition itinérante, site internet de l'agglomération),

les élus des 46 communes ont travaillé à un scénario préférentiel qui servira de base au futur projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCoT.

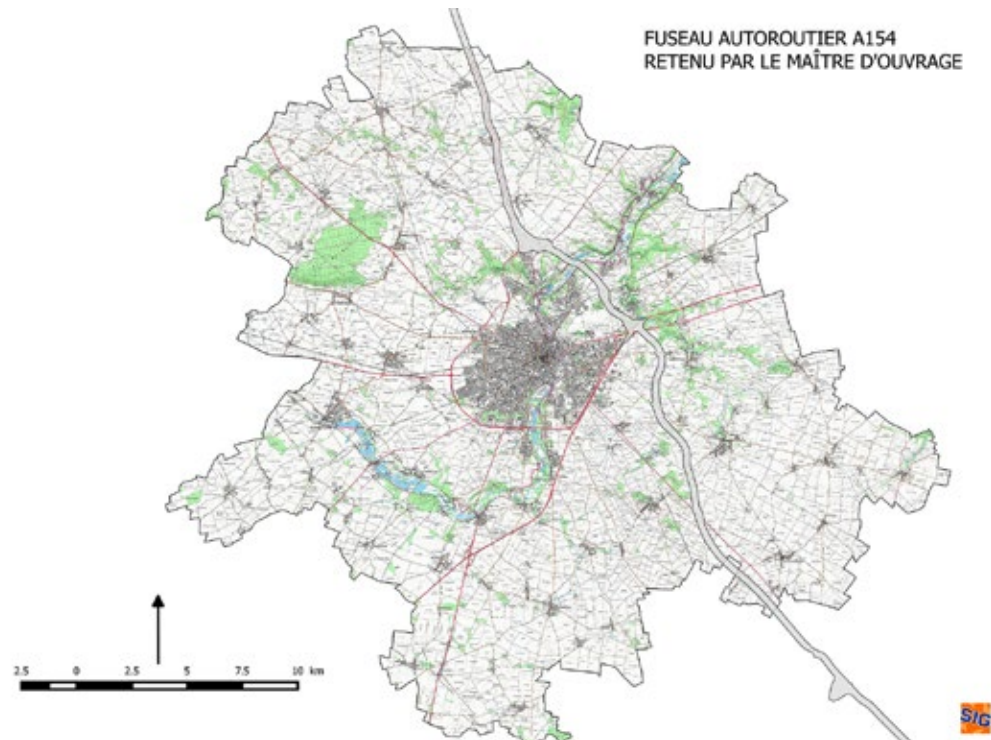
La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) d'août 2015 a retardé le processus d'écriture du nouveau SCoT car elle entraîne une modification à terme de la carte des intercommunalités. Dans l'attente d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale dessinant le

futur périmètre du SCoT, les travaux ont été suspendus. En effet, le territoire de Chartres métropole étant appelé à s'étendre prochainement, il conviendra de réaliser un diagnostic actualisé et un projet d'aménagement et de développement durables intégrant les futures communes.

L'aménagement de la RN 154 par mise en concession autoroutière

Dans le cadre du suivi des études d'aménagement en 2 x 2 voies des RN 154-RN 12 par mise en concession autoroutière, pilotées par les services de l'Etat, Chartres métropole a accompagné la DREAL dans le cadre de l'enquête d'utilité publique qui s'est tenue du 24 octobre 2016 au 10 janvier 2017.

Cette enquête d'utilité publique fait suite à la période de concertation organisée du 10 décembre 2014 au 13 février 2015 par la DREAL. Son objectif était de recenser l'ensemble des contraintes et les solutions et compensations à envisager pour chacune des communes concernées par le tracé de la future A 154 avec contournement Est de Chartres. A l'issue de cette phase de travail, Chartres métropole a fait remonter au maître d'ouvrage du projet autoroutier un dossier de synthèse compilant l'ensemble des éléments et des remarques fournis par les communes.



2. Habitat – Logement

Mise en place des outils de programmation dans le domaine de l'habitat

Les lois de programmation pour la ville et la cohésion sociale ainsi que la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) sont venues renforcer et réorganiser les outils que les EPCI doivent mettre en place. L'année 2016 a été consacrée à déterminer, calibrer et prioriser le programme de travail 2017 et 2018, d'autant que la loi relative à l'égalité et

la citoyenneté du 27 janvier 2017 a encore renforcé les outils à déployer par l'agglomération.

Ainsi le nouveau programme local de l'habitat (PLH) sera engagé en 2017. Il définira, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre

aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Mise en place des outils de programmation dans le domaine de l'habitat

• Parc privé : l'OPAH

L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) a pour objectif d'aider les propriétaires occupants à faibles ressources ainsi que les propriétaires bailleurs à financer leurs travaux de rénovation et de réhabilitation de logement ainsi que les travaux visant à améliorer la performance énergétique en vue de réaliser des économies d'énergie.

Début 2016, Soliha, l'organisme retenu par Chartres métropole, a finalisé l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH et rendu son rapport faisant état du diagnostic territorial en matière de logement.

Les conclusions de cette étude ont confirmé la nécessité de lancer une OPAH sur le territoire de l'agglomération.

Aussi, l'Etat, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et Chartres métropole ont signé une convention de partenariat pour lancer ce dispositif à compter du 4 avril 2016 pour une durée de 5 ans. L'objectif sur cette période est la réhabilitation de 581 logements dont :

- 320 au titre de la rénovation énergétique (Programme Habiter Mieux) ;
- 200 au titre de l'adaptation à la perte d'autonomie ;

- 19 au titre de la lutte contre l'habitat indigne ;
 - 42 pour le développement de l'offre locative à loyer maîtrisé (propriétaires bailleurs) ;
- auxquels s'ajoute la réhabilitation de trois immeubles en copropriétés aux parties communes dégradées.

Durant les neuf premiers mois de mise en œuvre de l'OPAH, Chartres métropole a accordé son financement à 93 projets de réhabilitation, représentant un montant de subvention de 85 200 €.

- Parc privé : programme Habiter mieux

Le programme Habiter mieux a été intégré au dispositif OPAH dès son lancement le 4 avril 2016. Aussi, le financement accordé par l'agglomération au titre de l'OPAH intègre cette aide attribuée.

- Parc public

Approuvé le 8 février 2008 par Chartres métropole, le règlement des aides à la pierre comprend un dispositif d'aides pour la constitution d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux. Il s'inscrit dans le

cadre des actions prévues par le programme local de l'habitat.

Ce règlement a été modifié le 30 juin 2011 : les porteurs de projets peuvent à présent prétendre à une aide de la Communauté d'agglomération majorée de 500 € pour le coût du foncier dans les sept communes du pôle urbain, ainsi qu'à une bonification de 1 200 € pour la performance énergétique des logements répondant au critère BBC.

Par ailleurs, le contrat signé le 10 janvier 2014 entre la Région Centre et Chartres métropole permet aux bailleurs d'obtenir un soutien financier complémentaire pour la production

d'une offre nouvelle de logements sociaux. Il s'agit d'un forfait d'un montant de 5 000 € par logement financé en PLAI et d'un montant de 2 000 € par logement financé en PLUS, pour lesquels une bonification de 10% peut être accordée selon la performance énergétique.

En 2016, 147 logements sociaux ont été financés par Chartres métropole, au titre de l'aide au parc public pour un montant de 457 297 €. Ce montant a permis aux bailleurs sociaux de réaliser 96 logements financés en PLUS et 51 logements financés en PLAI.

3. Politique de la ville

2016, deuxième année de mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération chartraine

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 prévoit la mise en place des contrats de ville pour la période de 2015 à 2020.

Le 3 juillet 2015, l'ensemble des signataires du contrat de ville de l'agglomération chartraine se sont retrouvés pour procéder à la signature du document.

Le contrat de ville de l'agglomération chartraine prévoit notamment de concentrer les efforts sur trois orientations stratégiques prioritaires :

- soutenir la jeunesse ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes ;
- lutter contre les discriminations.

Il réunit notamment l'action des services de l'Etat, de la Région Centre Val-de-Loire, du Conseil départemental, de Chartres métropole et des Villes de Chartres, Lucé et Mainvilliers.

En 2016, les actions programmées ont été suivies par le comité technique composé de représentants des Villes de Lucé, Chartres et Mainvilliers, des services de l'Etat et de la Communauté d'agglomération.



Appel à projets 2016 du contrat de ville de l'agglomération chartraine

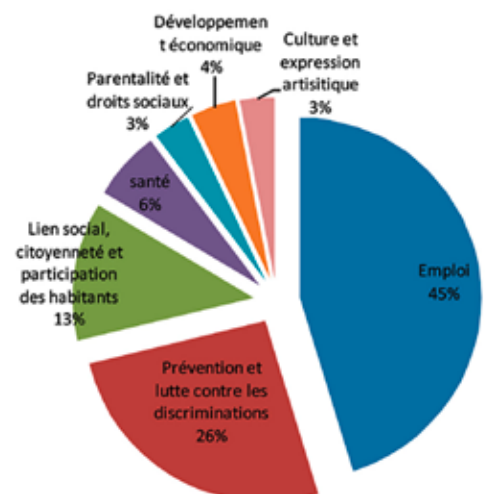
A l'issue d'un appel à projets lancé le 12 octobre 2015 auprès d'une cinquantaine d'associations de l'agglomération chartraine, 113 propositions d'action ont été déposées par 45 structures, dont 59 nouveaux projets.

Sur ce total, Chartres métropole est sollicitée pour participer au financement de 35 projets qui se déroulent sur plusieurs territoires prioritaires de l'agglomération. Ces projets ont été analysés en lien avec les services de l'Etat et les communes concernées au regard de leur pertinence par rapport aux objectifs gé-

néraux du contrat de ville et, à l'issue du comité de pilotage du 23 mars 2016, 31 d'entre eux ont été intégrés dans la programmation de Chartres métropole pour l'année 2016.

En 2016, la part réservée à l'Emploi et au développement économique est de 45 %. Le maintien d'une participation forte de la collectivité sur cet axe est en cohérence avec les préconisations de la DDCSPP qui en a fait l'une de ses priorités.

Programmation appel à projets politique de la ville



Actions en faveur des quartiers prioritaires

- Mobilisation du tissu économique et social pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et résidant dans les quartiers prioritaires

Depuis 2007, Chartres métropole anime et coordonne un réseau de chefs d'entreprises bénévoles mobilisés pour mettre à profit leurs compétences, leurs connaissances et leurs réseaux professionnels au service des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Tout demandeur d'emploi ayant un projet professionnel bien défini pour lequel il rencontre des difficultés de mise en œuvre peut être mis en relation avec ce réseau de bénévoles et ce quels que soient son âge, son origine et son niveau de compétences. La Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE) de l'agglomération chartreuse reçoit les demandeurs d'emploi prescrits par les partenaires (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi, autres) et procède à leur mise en relation avec ces professionnels.



Le « parrain » s'engage à rencontrer un demandeur d'emploi deux fois par mois, pendant six mois, pour optimiser son retour à la vie active. Il partage avec lui sa connaissance de l'entreprise, des métiers, des pratiques de recrutement de son secteur d'activité, des réalités et des exigences du monde du travail. Il lui transmet sa connaissance des techniques de recherche d'emploi.

En 2016, 11 entreprises ont intégré le dispositif qui s'appuie désormais sur une quarantaine de sociétés. 42 demandeurs d'emploi ont bénéficié du réseau, dont 12 personnes résidant dans les quartiers prioritaires. 10 contrats de travail ont été signés dont 4 CDI, 3 CDD de plus de 6 mois et 3 contrats aidés. On compte également 10 missions intérimaires.

- Coordination du dispositif de parrainage élus

En 2011, un dispositif de parrainage élus avait été initié dans le quartier des Clos, à Chartres. La Ville avait confié l'animation de ce dispositif à la Maison des Entreprises et de l'Emploi. 29 élus chartrais avaient accepté d'accompagner des jeunes de moins de 26 ans en difficulté, de les aider à lever les multiples freins, notamment sociaux, afin d'engager au mieux une possible insertion professionnelle.

Devant les résultats probants du dispositif en 2011, il a été décidé non seulement de le poursuivre dans le quartier des Clos en 2012, mais également de l'étendre à Chartres aux jeunes du quartier de la Madeleine. Depuis le lancement du Parrainage Elus, 82 jeunes de moins de 26 ans résidant aux Clos (54) et à la Madeleine (28) ont intégré le dispositif :

- 8 ont décroché un CDI ;
- 31 CDD de moins de 6 mois ont été signés ;
- 3 ont créé leur entreprise ;
- 10 se sont tournés vers la formation ;
- 5 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- 47 contrats de travail temporaires ont été enregistrés ;

Le dispositif a été relancé fin 2016. 105 candidatures proposées par les élus ont été traitées sous forme d'entretiens physiques ou

téléphoniques. 40 ont bénéficié d'un suivi plus poussé avec un accompagnement destiné à leur faciliter la mise en relation (plus de 200) et le plus souvent lever leurs freins à l'emploi.

- L'organisation et la coordination d'un match pour l'emploi dans un quartier prioritaire

Lancé en 2014 en partenariat avec Chartres Horizon Football, la Ville de Chartres, Chartres métropole et la Mission Locale, le match pour l'emploi a tenu sa troisième édition le vendredi 8 avril 2016 au gymnase de la Madeleine à Chartres. Cette année, l'événement a pris la forme d'un match de foot en salle.

L'objectif était de favoriser la rencontre entre vingt demandeurs d'emploi et vingt cadres d'entreprises locales.

La manifestation a permis d'utiliser le football comme vecteur de dialogue. Dans un contexte sportif, les jeunes demandeurs d'emploi et les chefs d'entreprises ont pu apprendre les uns des autres sans la barrière de la hiérarchie et même le cadre contraignant et formel de l'entretien. Neuf jeunes ont ainsi accédé à un emploi ou une formation.

Point d'accès au droit

Créé en avril 2003, le Point d'accès au droit (PAD) vise à faciliter l'accès au droit et à développer la justice de proximité dans l'agglomération chartreuse. Il a ainsi vocation à répondre à toute demande d'information juridique dans les domaines pénal, civil et administratif.

Des consultations gratuites par des professionnels de la justice (avocats et huissiers) sont offertes au public. Les notaires se sont retirés du dispositif en 2016.

Depuis la création du PAD, Chartres métropole intervient dans son financement à double titre :

- la prise en charge directe des coûts de fonctionnement de la structure ;
- une participation au financement de l'activité « consultations des auxiliaires de justice » par une subvention annuelle au titre du contrat de ville.

En 2016, 410 personnes ont été reçues au PAD dans le cadre d'une consultation juri-

dique gratuite (ils étaient 357 en 2015). Il ressort des statistiques que les permanences juridiques gratuites sont principalement animées par les avocats (392 permanences sur 410), sur des thématiques très orientées sur le droit de la famille (32%), et le droit pénal (12%).

De plus, le PAD accueille également des permanences de l'écrivain public, de l'association d'aide aux victimes A.V.I.E.L. et des délégués du procureur.

Elaboration du protocole de préfiguration (ANRU 2)

Les quartiers des Clos, à Chartres, et de Tallemont-Bretagne, à Mainvilliers, ont été retenus au titre du renouvellement urbain pour être partie prenante de l'ANRU 2. A ce titre, l'année 2016 a permis de faire le bilan de l'ANRU 1 et de préparer le programme d'études à réaliser sur ces deux quartiers afin de préparer la rédaction des conventions de renouvellement urbain.

Ainsi, pendant les années 2017 et 2018, les études suivantes seront entreprises au niveau de ces deux quartiers prioritaires de la politique de la ville :

• les Clos à Chartres :

- concertation- mobilisation des habitants
 - modalité de mise en place de la maison de projet ;

- enquête sociologique des nouveaux arrivants et relogés (parcours résidentiel ;
- marqueurs de mémoire.
- définition stratégie de renforcement de l'attractivité résidentielle et commerciale du quartier
- restructuration du centre de soins infirmiers
- phasage des démolitions et stratégie de relogement
- besoins en équipements scolaires et sportifs
- diagnostic du contrat local de santé
- stratégie de communication.

• Tallemont-Bretagne à Mainvilliers :

- prospective financière, visant à déterminer la capacité d'investissement de la Ville et dimensionner le programme final et son phasage
- maîtrise d'œuvre urbaine : sur la base du schéma de principe validé par l'étude socio-urbaine, établir un programme d'intervention opérationnel, phasé dans le temps et compatible avec la capacité d'investissement de la commune.
- étude technique et sociale sur la copropriété Tallemont, en vue d'une intervention conjointe ANRU/ANAH.
- étude patrimoniale et technique.

Accueil des gens du voyage

L'année 2016 a été celle de la livraison du réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lucé. 50 places de caravanes sont dorénavant équipées de blocs sanitaires individuels, en remplacement des anciens emplacements.

L'ensemble de ces travaux de réaménagement représente un investissement de 1 100 000 € dont 356 500 € sont subventionnés par la Région au titre du contrat régional d'agglomération.

Enfin, les recherches d'une emprise foncière d'environ 4 hectares dédiée aux grands rassemblements se poursuivent.



4. La politique contractuelle

Le Contrat régional de l'agglomération chartraine 2013-2017

Par délibération des 24 et 25 octobre 2012, le Conseil régional a adopté le nouveau cadre d'intervention pour les politiques territoriales : les contrats régionaux de solidarité territoriale. Il définit les enjeux et objectifs partagés avec les acteurs locaux.

A l'issue d'une procédure de concertation et d'échanges, une programmation a été arrêtée puis validée par les différentes instances. Ce programme d'action du contrat régional 2013-2017 conclu entre la Région Centre et Chartres métropole a été approuvé par le

Conseil communautaire du 9 décembre 2013 pour une enveloppe globale de 17 490 000 €, puis signé officiellement le 10 janvier 2014.

A cette enveloppe initiale se sont ajoutés 120 000 € suite à l'évolution du périmètre de l'agglomération (5 communes), soit une enveloppe de dotation régionale de 17 610 000 €.

Un bilan à mi-parcours au terme de la troisième année du contrat a été réalisé donnant lieu à la signature d'un avenant le 30 novembre 2015, pour prendre en compte

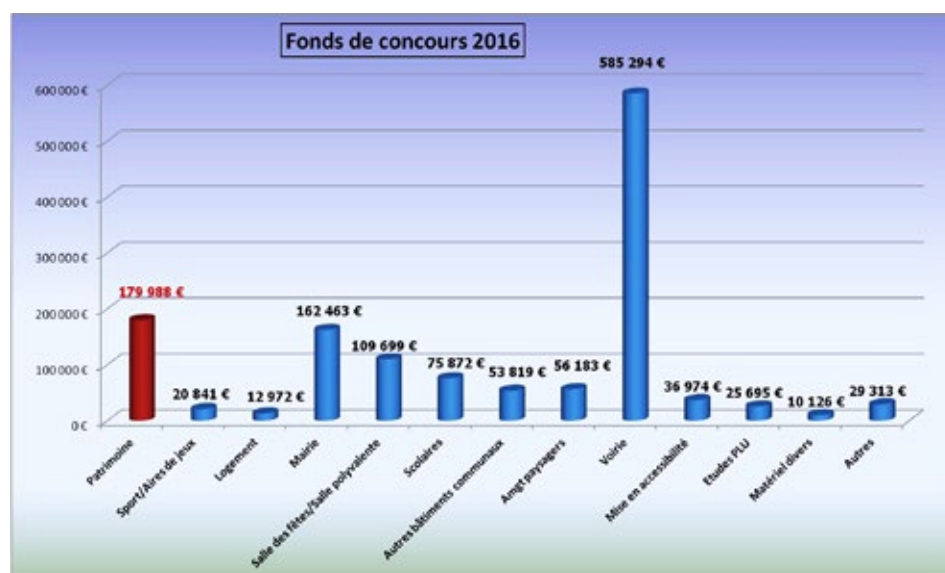
des ajustements par le biais de transferts de crédits et / ou l'inscription de nouvelles actions en substitution d'opérations abandonnées.

La prochaine étape consistera à réaliser une évaluation qualitative et quantitative des actions menées en fin contrat, soit après le 31 décembre 2017, pour mesurer l'impact direct et les effets induits au regard des objectifs fixés.

Les fonds de concours 2016

Afin de soutenir les projets qui participent au développement des communes périurbaines de l'agglomération et ceux qui concourent à la préservation des patrimoines, Chartres métropole a ouvert au budget 2016 deux enveloppes de Fonds de concours » distinctes :

- une première enveloppe « Fonds de concours Investissement » est consacrée comme chaque année au financement d'opérations d'investissements diverses ;



- une seconde enveloppe « fonds de concours Patrimoine » est, quant à elle, consacrée à la réhabilitation du patrimoine communal.

Le montant total des investissements soutenus par l'agglomération s'élève à 5 088 555.15 €, dont 561 533.13 € pour la réhabilitation du patrimoine et 4 527 022.02 € pour les autres opérations d'investissements.

Ainsi en 2016, Chartres métropole a attribué des subventions aux 39 communes périurbaines et rurales de l'agglomération, pour

un montant de **179 988 €** au titre du fonds de concours Patrimoine et **1 179 251 €** au titre du fonds de concours Investissement, soit au total **1 359 239 €**.



Aménagement d'une aire de jeux à Ollé.



Inauguration du nouveau cœur de village de Jouy.

Le Contrat départemental de développement intercommunal 2013-2016

Par délibérations des 29 juin et 19 décembre 2012, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a approuvé les orientations générales et le dispositif opérationnel de sa politique

contractuelle 2013-2016, s'appuyant notamment sur les Contrats Départementaux de développement intercommunal (CDDI).

A l'issue d'une procédure de concertation et d'échanges, une programmation a été arrêtée puis validée par les différentes instances. Ainsi, le CDDI conclu entre le Département et Chartres métropole a été approuvé par le Conseil communautaire du 9 décembre 2013, pour une enveloppe globale de 8 588 016 €, puis signé officiellement le 16 janvier 2014.

Après un bilan à mi-parcours, un avenant a été signé le 19 novembre 2015 afin d'inclure de nouveaux projets en fonction du reliquat disponible suite à l'abandon de certaines opérations.

Ce contrat s'est achevé au 31 décembre 2016 et a permis de financer les projets suivants :



Centre administratif de Morancez.

Opération	Maitre d'ouvrage	Montant prévisionnel travaux HT	Subvention accordée
Aménagement Pôle Gare de Chartres	SNCF- Gares et connexions	2 480 000 €	620 000 €
Création d'une résidence pour jeunes actifs (rue de Sours à Chartres)	Chartres Habitat	6 379 147 €	100 000 €
Pépinière accélérateur d'entreprises au sein de la cité de l'innovation CM 101 du Coudray	Chartres métropole / Chartres-Aménagement	3 500 000 €	436 757 €
Création d'une salle de visio conférence (entreprises, particuliers, télétravailleurs)	Luisant	21 000 €	5 250 €
Consolidation des décors de la maison Picassiette	Chartres	125 418 €	16 470 €
Pôle administratif	Ville de Chartres	40 750 000 €	4 660 000 €
Extension de l'Odyssee - bassin de 50m	Chartres métropole	6 710 315 €	1 677 578 €
Finalisation de pistes cyclables	Champhol	200 000 €	50 000 €
Réhabilitation et extension de la ferme de Chavannes pour un futur centre administratif	Morancez	2 102 750 €	273 357 €
Maison des Syndicats	Chartres	700 000 €	150 000 €
Création mini crèche	Champhol	500 000 €	125 000 €
Création espace muséographique quartier Saint Martin au Val	Chartres	177 082 €	44 270 €
Construction d'une maison des associations et bibliothèque	Nogent le Phaye	1 265 000 €	164 450 €
<i>Enveloppe « Commerce/Artisanat/Services » :</i>			
Maison médicale	Dammarie	600 000 €	50 000 €
Maison médicale	Nogent le Phaye	517 500 €	50 000 €
<i>Enveloppe « Hébergements touristiques » :</i>			
Hôtel le Grand Monarque	privés / publics		50 000 € dont 16 667 € de Chartres métropole
<i>Enveloppe « Fonds de Développement » :</i>			
Révision SCoT	Chartres métropole		80 000 €
Etude OPAH			9 706 €
Total :			8 562 838 €

5. Développement durable

La Semaine du développement durable

En se lançant dans l'élaboration d'un Agenda 21 et d'un plan Climat-Energie territorial, l'agglomération chartreuse s'est engagée dans une politique de développement durable visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Pour sensibiliser les administrés, Chartres métropole organise depuis maintenant 4 ans la Semaine du développement durable. En 2016, plusieurs thématiques ont été abordées à cette occasion : la mobilité, la gestion des déchets, l'énergie, l'environnement ou encore la biodiversité.



Les balades thermographiques

Pour la quatrième année consécutive, l'agglomération a proposé à ses communes de bénéficier de l'opération des balades thermographiques durant l'hiver 2015-2016. Cette opération, animée par l'Espace Info Energie, partenaire de Chartres métropole, consiste à sensibiliser le public volontaire sur les déperditions énergétiques des lo-

gements. Les participants observent les ponts thermiques à l'aide d'une caméra thermique. Ces balades se poursuivent par des échanges sur les solutions techniques et financières mis à disposition pour aider les ménages à réaliser leurs travaux de rénovation.

En 2015, six balades ont été organisées sur le territoire à Chauffours, Houville-la-Branche, Meslay-le-Grenet, Nogent-sur-Eure, Sours et Thivars. Cette action, qui a rencontré un franc succès auprès des habitants, sera reconduite dans d'autres communes pour la période hivernale 2016-2017.

Appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

En juin 2016, Chartres métropole et la Ville de Chartres ont été désignées lauréates de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le ministère de l'environnement, de l'Ecologie et de la Mer. Cet accompagnement de l'Etat a permis aux deux collectivités de bénéficier d'un soutien financier de 500 000 euros. Par ce biais, Chartres métropole a notamment pu réaliser une liaison douce de 2 200 mètres permettant de relier les étangs de Luisant et de Barjouville.



Renouvellement de la convention de partenariat entre Chartres métropole et l'Espace Info Energie

Après quatre années de partenariat, Chartres métropole et l'espace Info-Energie (EIE) d'Eure-et-Loir ont souhaité renouveler leur collaboration. Ils ont signé pour faire une nouvelle convention.

La mission première du conseiller EIE est de proposer aux particuliers des conseils et solutions concrètes pour :

- mieux maîtriser les consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage, équipements électriques, climatisation...);

- avoir recours aux énergies renouvelables telles que le solaire, la géothermie, la biomasse...

Ainsi, l'EIE, dont le service est neutre, indépendant et gratuit, interviendra pour les trois prochaines années sur le territoire de l'agglomération chartreuse. Ce partenariat permettra de proposer à nouveau des balades thermographiques, des visites de bâtiments exemplaires, ou encore des animations dans

le cadre de la Semaine du développement durable.

Une des nouveautés de ce partenariat réside dans le fait que le conseiller EIE se rendra directement auprès des usagers. Dès cette année, l'EIE tiendra des permanences délocalisées dans les communes volontaires de l'agglomération.



6. Développement économique

Au titre de sa compétence en développement économique, et en étroite collaboration avec les acteurs économiques locaux, Chartres métropole détecte et accompagne les projets des entreprises qui souhaitent s'implanter, s'étendre et se développer sur le territoire. Recherche de locaux, de foncier, d'ingénierie de construction, d'investisseurs, de financements publics ou privés, de ressources humaines, de partenaires industriels ou commerciaux, animation économique du territoire... de nombreux domaines dans lesquels Chartres métropole apporte son soutien et son expertise. En outre, elle met en œuvre une politique en faveur de l'innovation : un axe d'investissement fort pour garantir au territoire la pérennité de son dynamisme.

Renforcer l'attractivité du territoire

C'Chartres, la marque de tout le territoire chartrain

Depuis quinze ans, le bassin de vie chartrain connaît un nouvel élan et concrétise de nombreuses réalisations qui contribuent à moderniser son image, renforcer son attractivité économique, améliorer son cadre de vie. Chartres métropole et ses communes se donnent les moyens d'être ambitieuses. Il était devenu opportun de faire connaître largement cette ambition et ce dynamisme, pour les pérenniser et les renforcer encore. C'est toute l'intention d'une marque de territoire, développement dans lequel s'est engagée la collectivité par la une étude de marketing territorial, puis la définition des tonalités de la marque et sa traduction graphique. Chartres métropole a ainsi présenté officiellement la marque C' Chartres le 25 janvier 2016 lors des vœux au monde économique,



Les maires de l'agglomération réunis lors de la présentation de C'Chartres.

avec l'implication de la Ville et de l'office de Tourisme de Chartres, et en présence de plus de 1 000 chefs d'entreprise.

C'Chartres a ensuite été présentée au grand public les 27 et 28 février 2016 place des Épars, à travers des animations qui contribuaient à la faire découvrir, comprendre, et adopter. Un bus témoin pour la découvrir et

en comprendre la démarche, une exposition et une projection pour en explorer le positionnement et les valeurs, et un jeu concours et des ateliers pour que chacun puisse se l'approprier. Des clubs sportifs et d'entreprises de produits locaux, ainsi que l'Écho républicain se sont associés à cet événement pour lui donner du souffle.

Pourquoi C'Chartres

Racines et tradition, confiance et sérénité, volonté, inventivité et innovation : les valeurs de la marque reflètent la personnalité du territoire, de ses acteurs, hier, aujourd'hui et demain. Elles sont un trait d'union entre tous ceux qui contribuent, ont contribué ou souhaitent contribuer au développement et au rayonnement du territoire. Elles sous-tendent chaque action, chaque message même si elles ne sont pas affichées au quotidien.

Un territoire inspiré par un état d'esprit bâtisseur : le positionnement est le message principal véhiculé par la marque, dans lequel chacun doit pouvoir se retrouver et se projeter. Il incarne et synthétise l'ensemble des valeurs, des caractéristiques et des symboles du territoire. Les Chartrains se réinventent constamment, cherchent de nouvelles solutions et de nouvelles idées ambitieuses, sans se fixer de limites, avec l'ambition de toujours garder un temps d'avance. Ils ont animés d'une capacité à imaginer de grands concepts idées, à proposer une véritable vision d'entreprise, sportive, associative. Cette capacité souvent inattendue confère au territoire une appétence pour les défis et l'action, action qui s'inscrit dans son histoire passé, son contexte immédiat, et qui évolue et se renforce dans la durée.



Un club des ambassadeurs

En 2016, Chartres métropole a ouvert un club des ambassadeurs C'Chartres pour fédérer les acteurs locaux autour de la marque. Sport, tourisme, et vie associative rejoignent ainsi le domaine économique pour faire vivre C'Chartres à travers leur actualité et leurs cercles d'adhérents et de participants. Avec 56 ambassadeurs fin 2016 et plus de 120 demandes d'adhésion exprimées, C'Chartres a aussi bénéficié du soutien de personnes médiatiques comme Flora Coquerel, Miss France 2014 3e dauphine de Miss Univers 2015, Jean-Louis Aubert, auteur, compositeur, musicien, Diane de Margerie, romancière, Régine Ferrère, présidente de la Confédération nationale de l'esthétique parfumerie, et Stéphane Bern, journaliste, animateur de radio et présentateur de télévision.

L'adhésion au club, gratuite, donne accès à une programmation de rencontres qui ont

pour objet de faire bénéficier C'Chartres des idées et des propositions de chacun, en vue d'alimenter la notoriété du territoire. L'adhésion se contractualise par la signature d'une charte qui engage aux valeurs et au positionnement du territoire. Les ambassadeurs sont dès lors titulaires de la pastille CopyChartres, marqueur de l'adhésion aux valeurs et à l'ambition du territoire.

Une exposition boulevard Chasles

En mai 2016, Chartres métropole met en place une double exposition sur le boulevard Chasles et à l'office de tourisme de Chartres, consacrée à la marque territoire. A travers cette programmation, l'agglomération met à l'honneur les savoir-faire des acteurs de son territoire et remercie ses premiers ambassadeurs. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'association de photographes Chartres Objectif : un exemple concret d'engagement.

Chartres métropole, territoire dédié à la beauté, tourné vers l'innovation



Un soutien accru au pôle de compétitivité Cosmetic Valley

Depuis des années, Chartres métropole a su accueillir et accompagner le développement d'entreprises majeures et de fournisseurs de la filière parfumerie et cosmétique, au point d'être devenue le siège et le barycentre du pôle de compétitivité Cosmetic Valley. Les investissements productifs réalisés ces dernières années et la volonté de Chartres métropole de contribuer à l'animation de la Cosmetic Valley ont permis de conforter cette position stratégique.

Aujourd'hui, le marché de la cosmétique évolue en continu et est bousculé par le déve-

veloppement fulgurant des nouvelles technologies. Le secteur est impacté par la beauté connectée : l'utilisation d'outils numériques pour le développement de nouveaux produits de la beauté et des cosmétiques. C'est une opportunité pour les entreprises de la filière cosmétique et parfumerie pour innover et révolutionner leurs relations avec les consommateurs et l'ensemble de la chaîne de valeur des produits.

Le territoire ne pouvait passer à côté de cette opportunité de développement qui pourra marier la cosmétique, sa filière incontournable, et le numérique de son un réseau Beauty Tech Chartres. Il se profile l'émergence d'un centre de ressources dédié à la cosmétique de demain.

Dans cette perspective, Chartres métropole et la Cosmetic Valley ont lancé un groupe de travail sur la « beauté connectée » afin de mettre en relation les acteurs du numérique et les industriels de la filière cosmétique et parfumerie. Ce groupe de travail doit :

- favoriser l'émergence de jeunes pousses de la beauté connectée ;
- identifier les grands enjeux de la transition numérique de la filière ;
- faire émerger des projets collaboratifs sur ce thème ;
- développer un centre de ressources pour accompagner les entreprises souhaitant se développer dans ce domaine.

En juin 2016, un groupe de travail s'est réuni autour du thème : « La filière cosmétique française et le big data ». Composé de grands groupes de la cosmétique et de PME, les entreprises ont exploré les différents champs d'application du big data en cosmétiques, pour que chacun identifie le champ d'application qui lui permettra d'être plus performant dans ses fonctions à travers l'exemple d'autres filières. La Cosmetic Valley a affirmé sa volonté de s'engager dans cette voie. L'objectif est dorénavant de définir le périmètre et l'approche les plus pertinents pour expérimenter l'open data au sein du groupe Chartres métropole - Cosmetic Valley, puis plus largement dans la filière.

Création de Beauty Tech Chartres

Chartres métropole et la Cosmetic Valley ont créé en 2016 Beauty Tech Chartres, réseau qui matérialise l'ambition de constituer un réseau national d'innovation dédié au numérique et à la beauté connectée, fédérateurs d'entreprises et start-up de la filière parfumerie-cosmétique. Au cœur de cette initiative : la volonté de conforter l'excellence française de la beauté en la nourrissant des développements du numérique et de la créativité des start-up. Un seul objectif : inventer la beauté du futur.

Réunies à Paris le 30 mars à l'Usine IO autour de Marc-Antoine Jamet, président de la Cosmetic Valley et de Jean-Pierre Gorges, 150 entreprises de la filière cosmétique des start-up numériques des quatre coins de la France se sont mobilisées pour le lancement officiel de Beauty Tech Chartres, avec une marraine de choix en la personne de Flora Coquerel.

Inspirée par la dynamique French Tech, la création de ce réseau a pour objectif de placer Chartres métropole au sein des échanges thématiques nationaux et de la faire émerger comme territoire de référence. Chartres métropole a ainsi créé son premier incubateur dédié à la beauté.

Le salon Cosmetic 360

Créé en 2015 par la Cosmetic Valley, le salon international Cosmetic 360 est une vitrine pour l'innovation dans le domaine de la cosmétique. Ce salon international offre aux professionnels des solutions clés en mains pour construire la beauté de demain.



Salon Cosmetic 360 à Paris, les 13 et 14 octobre 2016.

Il se veut le cœur battant des innovations en parfumerie-cosmétique et concerne tous les domaines de la filière : ingrédients, formulations, packagings, tests, produits finis. Accueillant le meilleur de l'innovation internationale, Cosmetic 360 affirme la place de la France comme leader sur le marché mondial de la parfumerie-cosmétique et contribue à son rayonnement dans le domaine de la beauté.

Organisé au Carrousel du Louvre à Paris les 13 et 14 octobre 2016, Cosmetic 360 a accueilli 50 000 visiteurs et 200 exposants, dont Chartres métropole. Pour la collectivité, cette opportunité a été mise à profit pour démontrer que son territoire dispose des atouts nécessaires à l'attraction de nouveaux acteurs, notamment des start-up et de leur forte capacité à inventer et innover. Totem de cette force : la création du CM101 - Cité de l'innovation et du réseau Beauty Tech, réseau d'entreprises innovantes et de start-up cosmétiques.

Chartres métropole a sponsorisé l'ensemble de la zone start-up aux couleurs de la Beauty Tech et de la Cité de l'Innovation, et a présenté son offre aux côtés du CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation de la région Centre) sur un stand dédié. 80 contacts ont été réalisés et deux entreprises accompagnées à Chartres par le CEEI ont également exposé gratuitement leurs savoir-faire. Enfin, une journée d'animations a été consacrée aux start-up de la beauté du réseau Beauty Tech : 18 start-up ont présen-

té leurs projets, le CEEI a procédé au lancement de son concours Start In Cosmetic, et trois conférences thématiques ont été organisées (« Comment travailler avec un grand groupe » présenté par Johnson & Johnson, « Comment travailler avec un investisseur » par Otium Capital et « Comment travailler avec la Chine » par Confucius business et I-media).

Cosmetic night : un événement dédié à la beauté connectée et à la transition numérique de la filière cosmétique

Pour développer leur engagement dans la transition numérique de la filière cosmétique, Chartres métropole et la Cosmetic Valley ont organisé un premier événement sur cette thématique : Cosmetic Night, le 5 juillet 2016 à Chartres. Avec cette manifestation, elles ont souhaité illustrer leur engagement vis-à-vis des entreprises de la Cosmetic Valley sur ces thématiques de l'innovation et de la transition numérique de la filière. 150 participants ont assisté à cette première : des entreprises françaises leaders dans ce nouveau monde qui allie le luxe et le numérique, mais aussi des startups locales, régionales et nationales qui creusent leur sillon dans le monde des crèmes, maquillages, soins et parfums avec les outils du XXI^e siècle. Plusieurs ateliers se sont tenus sur des

thématiques précises : « la Beauty 3.0 », « la machine à imprimer des crèmes de beauté », « les nouveaux terminaux de la beauté », « la bataille de la Data », « les youtubeuses amies ou ennemies des marques », « vente en ligne et proximité », « de la beauté 3.0 à la beauté en 3D », et encore « la formation des professionnels au digital ». Un constat s'est dégagé des débats et des analyses : si la France est encore championne du monde actuel en matière de cosmétiques et parfums et ne doit surtout pas rater le virage des technologies connectées.



Congrès international Parfums & Cosmétiques : les enjeux réglementaires

Organisé les 16 et 17 novembre 2016 à Chartreexpo, le congrès international Parfums & Cosmétiques a de nouveau connu un vif succès, réunissant plus de 500 participants. Cet événement fait aujourd'hui référence auprès des spécialistes de la réglementation des produits de la filière, et accueille de plus en plus de congressistes étrangers. Lors de cette édition, Chartres métropole a présenté sur son stand son projet de la Cité de l'innovation.

Stimuler les réseaux et dynamiser l'animation économique locale

Chartres métropole déploie à l'attention des entreprises un éventail de manifestations destiné à enrichir leurs relations d'affaires, développer très concrètement leur chiffre d'affaires et engager des partenariats collaboratifs.

C'Chartres Business

Annoncée par Jean-Pierre Gorges lors des Vœux au monde économique de janvier 2016, l'association C'Chartres Business a vu le jour en octobre 2016. Créée conjointement par Chartres métropole, 22 entreprises, la Région Centre-Val de Loire et les trois chambres consulaires, elle doit renforcer et accélérer l'animation économique locale,



permettre aux entrepreneurs et aux acteurs économiques de se retrouver, d'échanger des informations et des expériences et de développer leur réseau business, innover... Elle est le développement naturel de plusieurs actions déjà existantes, comme le Business Contact ou encore la Force d'entreprendre.

Son lancement dans l'amphithéâtre de l'entreprise MMA a rassemblé plus de 400 chefs d'entreprises, réunis pour découvrir ce nouveau réseau business et son programme

d'action, en la présence du champion olympique d'équitation à Rio, Karim Florent Laghouag.

C'Chartres Business programme quatre types d'événements pour répondre aux attentes des entreprises :

- **Les Boost Contacts** : un moment de présentation d'entreprises du département ou d'échanges autour de grandes thématiques économiques, avec des moments d'échanges B to B : business datings, stands, espaces démonstrations de savoir-faire... Des soirées ouverte à 400 personnes environ...
- **Les Réveils Business** : une rencontre autour d'un petit-déjeuner dans un lieu tournant de l'agglomération chartreuse au profit de 60 à 80 participants pour favoriser l'échange d'idées et d'expressions sur des thématiques précises. L'objectif est de véhiculer les informations nécessaires à une meilleure appréhension de l'environnement économique, avec notamment l'intervention d'experts

et la présentation de retours sur expérience d'entreprises.

- **Les AfterBusiness** : réservés à des publics d'une vingtaine de personnes, ces événements sont des sessions de speed business meetings et de networking autour de thématiques d'entreprises euréliennes...
- **Les visites d'entreprises** : ces visites sont soit des visites «qualifiées» ouvertes à des entreprises qui souhaitent découvrir le réseau et l'écosystème de leur hôte : prestataires, fournisseurs, sous-traitants... ou des visites «découvertes» qui ont pour intérêt de réaliser un «voyage informel» au sein d'une entreprise ayant une actualité particulière.

La Force d'entreprendre

Avant de rejoindre l'association C'Chartres Business et de tourner la page de La Force d'Entreprendre, les membres ont souhaité organiser un dernier petit déjeuner le mardi 15 mars 2016 sur le thème des synergies entre les entreprises et les écoles.



L'accompagnement des entreprises et les nouvelles implantations

Chartres métropole rencontre régulièrement les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins. Cette action est menée en étroite collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi, et l'ensemble des services de Chartres métropole gestionnaires des besoins d'entreprises (déchets, eau, mobilité, voirie...).

1. Chartres Est

• **Locabox**, expert en self-stockage, a poursuivi son ascension nationale avec l'ouverture de son quatorzième centre, sur la ZA Chartres Est, offrant ainsi la possibilité aux particuliers et professionnels de l'agglomération d'entreposer dans des espaces individuels de rangement leurs biens et marchandises (meubles, cartons, archives, stocks...).



Locabox.

• Fondée par Hugues Piau et Thierry Picquart, **Coach&Vous [La Salle]** a ouvert ses portes en août 2016 au cœur du Jardin d'entreprises. Moderne, spacieux et fonctionnel, ce centre d'entraînement de 400 m² est conçu pour améliorer sa condition physique, se surpasser en groupe mais aussi passer un moment convivial autour du sport au travers de trois activités : le Crossfit, le Freewheel et la Zumba.



Coach&Vous (La Salle).

• **Sécuritas France**, société spécialisée dans la sécurité des entreprises, a ouvert une nouvelle agence dans la zone d'activités du Grand Séminaire, au Coudray. Sécuritas France propose aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité des solutions de sécurité intégrant des services de surveillance humaine, de sécurité mobile, de télésurveillance, de sûreté aéroportuaire, de formation, de risk management, de conseil et d'audit, de télé vidéo surveillance et d'accueil en entreprise.



Securitas.

• En juillet 2016, le cabinet **Leprince** s'est installé dans le parc d'activités des Propylées à Chartres. Après la vente du Cabinet Bennici Leprince Experts (CBL), Laurent Leprince a créé un nouveau cabinet d'expert-comptable. Celui-ci accompagne principalement des PME dans le milieu agricole et du bâtiment.



Le cabinet Leprince.

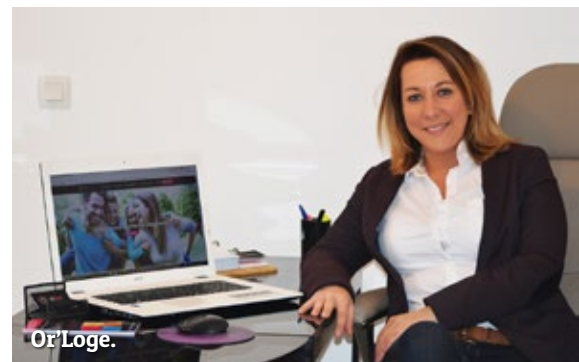
• L'entreprise **MARY VOLAILLES**, spécialisée dans la vente de petits et gros gibiers, a



Mary Volailles.

construit un nouveau bâtiment, moderne et fonctionnel, pour développer son activité et y transférer son nouveau siège social, auparavant à Morancez, dans la ZA Chartres Est sur le secteur de Gellainville.

• La conciergerie **OR'LOGE**, créée début 2016, s'est implantée à Chartres. Elle propose aux salariés de prendre en charge pour eux et pendant qu'ils travaillent toutes les tâches contraignantes et chronophages du quotidien grâce à un panel de services livré directement au sein de l'entreprise. Cette solution pratique et moderne a déjà fait ses preuves en France. Ses bienfaits auprès des entreprises ne sont plus à prouver, que ce soit du côté des collaborateurs que de celui des entreprises.



Or'Loge.

• Distributeur de matériels destinés aux métiers du BTP, de l'industrie et du recyclage, **SOMTP** a inauguré le 25 novembre 2016 une nouvelle agence dans la ZA Chartres – Est (secteur de Gellainville) afin d'assurer une plus grande réactivité de dépannage, de faciliter l'accès pour ses clients et également la livraison des machines. Marque du Groupe AVLO, SOMTP assure la distribution, l'entretien et la réparation de matériels neufs et d'occasions et développe des partenariats avec des marques haut de gamme : Liebherr, Wacker Neuson, Bell, Merlo, Kubota, Bomag, Dynapac, Putzmeister, Kaeser.



SOMTP.

- Les **Déménagements JUMEAU** ont construit une nouvelle agence sur la ZA Chartres – Secteur de Gellainville – en 2016 pour accompagner leur fort développement de ces dernières années tant en déménagement de particuliers qu'en transfert d'entreprises. Leur nouveau site dispose d'un plus grand espace réservé au garde-meubles permettant aux particuliers de stocker leur mobilier à des coûts très abordables.



2. Lèves

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la société Poullard, implantée à Lèves, innove avec une première en France : le recyclage des bétons issus de la démolition en granulats calibrés. L'opération s'effectue sur leur site de Poisvilliers au bord de la RN 154.



3. Barjouville

Après Alençon et Le Mans, CréAttitude a ouvert, en 2016, un nouvel espace à Barjouville. L'enseigne s'adresse aux passionnés de loisirs créatifs, de tous les niveaux : un espace beaux-arts pour les plus expérimentés, un espace loisir enfant pour les plus jeunes, des perles, de la mercerie, du scrapbooking ... Des ateliers sont aussi proposés par des intervenants extérieurs. Chaque mois, un nouveau planning est disponible en magasin, sur le site Internet et Facebook.



4. Mainvilliers

- Créée en 2008, la société AFT a franchi un nouveau cap en faisant l'acquisition de nouveaux locaux en août 2016 à Mainvilliers pour faire face à des besoins grandissants. Spécialiste dans les techniques innovantes d'assemblage par collage, AFT est présent dans de nombreux secteurs industriels : PLV, électronique, maroquinerie de luxe, bâtiment, cosmétique, imprimantes 3D, recherche pétrole et gaz, industrie du textile et des transports.

- Société spécialisée dans l'installation et l'entretien d'infrastructures électriques, BG Electricité connaît un fort développement depuis dix ans. En 2016, elle a construit son nouveau siège social aux pôles ouest, véritable vitrine qui leur permet de présenter à leurs clients toute l'étendue de leur savoir-faire en matière de nouvelles technologies du bâtiment.



Outre les entreprises qu'elle a accompagnées au quotidien, dans leurs projets de développement, Chartres métropole a commercialisé, en 2016, plus de 26 hectares de foncier disponible dans les différentes zones d'activités. De nouvelles entreprises dans des secteurs variés comme la cosmétique, l'agriculture, l'industrie vont ainsi s'implanter en 2017.

L'aménagement et la gestion des parcs d'activités

Mainvilliers / Amilly - Les Pôles Ouest

Situé à l'ouest de l'agglomération, sur les communes de Mainvilliers et Amilly, le nouveau parc d'activités Pôles Ouest est porté par Chartres métropole. Sur une surface de 190 hectares, ce nouveau parc économique sera constitué de plusieurs pôles spécifiques, intégrés au sein d'un même espace fonctionnel.

En 2016, Chartres Aménagement, concessionnaire de ce projet d'aménagement, a poursuivi les acquisitions foncières et les études techniques.

Le Pôle Automobile sur le Jardin d'entreprises

- **AS Autosécurité** s'est installée au sein du Pôle auto de la ZA Chartres Est. Forte de ses 23 ans d'expérience, l'enseigne de contrôle technique automobile Autosécurité, aupa-



ravant installée rue d'Allonnes à Chartres, a été transférée dans un bâtiment flambant neuf.

- **Le Groupe Berteaux** a ouvert sa nouvelle concession en janvier 2016 dans le parc d'Archevilliers, au Jardin d'entreprises : 17 000 m² à la pointe de la modernité, dédiés aux marques BMW et MINI. Avec ce nouveau site, le groupe entre dans l'ère du 2.0. Domotique, présentation interactive des produits et normes écologiques : tout évoque le futur de l'automobile. Particuliers et professionnels disposent d'une offre très développée, incluant les véhicules neufs, les véhicules d'occasion, le magasin de



Nouvelle concession BMW-MINI.

est de présenter concrètement les opportunités d'implantation et de développement aux entreprises mais aussi aux investisseurs. Ce répertoire recense environ 35 hectares de terrains à la vente ainsi que les zones d'extensions futures de 6 parcs d'activités (plus de 400 ha).

pièces de rechange et d'accessoires, la boutique de vêtements à l'effigie des marques et l'atelier avec son service rapide.

- **Renault Chartres** a quitté la Madeleine, où la concession était installée depuis 34 ans, pour rejoindre le pôle automobile du Jardin d'entreprises et y installer son nouveau concept « Renault Store ». Dans ce nouvel écrin, la surface commerciale passe de 400 à 950 m².



Nouvelle concession Renault Chartres.

- de créer une nouvelle voie d'accès desservant le futur parc commercial et l'hypermarché qui a ouvert ses portes en avril 2015.

Le programme de construction du parc représente environ 27 000 m² divisible à partir de 500 m² de surface plancher sur une emprise foncière cessible de 7,8 hectares.

Au cours de l'année 2015, les études et travaux ont été finalisés et des protocoles de cessions ont été signés.

Des extensions et aménagements en cours à Morancez et Mignièrès

Après les fouilles archéologiques dont la ZA de Morancez fait l'objet, les 5 hectares d'extension seront disponibles courant 2017 pour accueillir de nouvelles entreprises.

Sur la ZA de Mignièrès, l'aménagement des 6 hectares restant, en face de la société Touax, est entré en phase opérationnelle. Les lots sont disponibles à la vente, certains sont déjà réservés.

La zone commerciale de La Torche à Barjouville

Initialement concédé par la commune de Barjouville, le projet d'extension de la zone commerciale de La Torche s'étend sur environ 23 hectares, en bordure de rocade sud de l'agglomération chartraine.

Le parc commercial de Barjouville constitue le pôle de développement commercial du sud de l'agglomération chartraine, tel qu'il est défini dans le cadre du DAC (Document d'Aménagement Commercial) voté par Chartres métropole, nouveau concédant de cette opération depuis l'entrée de la ville de Barjouville, le 1^{er} janvier 2012, au sein de l'agglomération.

Cette opération d'aménagement a pour objectifs :

- de répondre aux besoins de développement des enseignes commerciales par la création d'un parc commercial d'une dizaine d'hectares ;

L'offre d'implantation

• Le recensement de l'offre immobilière

Dans le cadre de son réseau de partenariat avec les professionnels de l'immobilier d'entreprise notamment, la direction du développement économique possède une bonne connaissance des offres en bureaux, locaux d'activités et entrepôts et peut renseigner rapidement les prospects en quête d'une nouvelle implantation.

• Le foncier disponible

Chartres métropole dispose d'un répertoire du foncier à commercialiser sur son territoire. Il s'agit d'un véritable outil d'accompagnement des porteurs de projets dont le but

• Organiser les relations avec les associations d'entreprises

Chartres métropole participe régulièrement aux réunions des associations et réseaux d'entreprises présents sur son territoire et renforce son partenariat avec les associations de zone d'activités. Les relations de travail se sont poursuivies avec Géode, qui représente les entreprises situées sur la ZA Chartres Est. Un travail similaire est mené avec l'association Val Horizon, qui regroupe les entreprises des parcs d'activités Euroval, Val Luisant, Lucé Espace activités et ZA de Luisant, et l'association GEPAL qui représente les entreprises de Lèves.

Plan Local de redynamisation - ETHICON

Suite à la cessation d'activités du site d'Au-neau de la société Ethicon, un plan de sauvegarde de l'emploi a été élaboré. Il visait le reclassement de 353 salariés confié par l'entreprise au cabinet BPI. L'entreprise Ethicon a par ailleurs été assujettie à une obligation de revitalisation du territoire impacté par la cessation de ses activités dont celui de Chartres métropole. À la clôture du dispositif en 2016, 24 entreprises de l'agglomération ayant un projet de création de 5 emplois minimum sur 2 ans, dans les secteurs d'activités de l'industrie, des services et des services à l'industrie, ont pu être accompagnées par des outils financiers pour un total de 241 créations d'emplois.

Booster l'innovation sous toutes ses formes

• Le CM101 - La Cité de l'innovation, totem de l'innovation de l'entrepreneuriat et du digital de Chartres métropole

Chartres métropole a souhaité se doter d'un équipement pour doper l'implantation de l'innovation sur son territoire. Le CM101 – Cité de l'innovation est conçue pour héberger et accompagner les jeunes entreprises innovantes grâce à une équipe d'experts composée du CEEI-Chartres et d'autres partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Ce premier chantier débuté à l'été 2016 n'est que la première étape du programme CM101 Cité de l'innovation qui a pour objectif de créer à terme un nouveau pôle économique dédié à l'innovation. Ce centre de ressources constituera un lieu attractif de créativité pour toutes les entreprises du territoire et les jeunes entreprises à potentiel dont l'activité se projette dans le futur.

Le CM101 Cité de l'innovation est architecturalement conçu pour instiller un esprit Recherche et développement : créativité, envie d'expérimenter, de collaborer et de progresser. Pour s'appropriier ces anciennes grandes halles du CM101, il a été nécessaire de créer des espaces facilement identifiables et des points de repère pour s'orienter, se diriger et se retrouver. De même, des ambiances différentes ont été conçues pour éviter la monotonie d'un traitement unitaire.

Les futures start-up auront également besoin d'espaces de travail différents suivant leurs besoins. Il a donc été important d'avoir des typologies d'espace de travail variées :

- des espaces d'expérimentations de type fablab ;

- des bureaux collectifs ;
- des d'espaces individuels.

L'objectif est de pouvoir accueillir 20 startups simultanément.



Croquis d'architectes de la Cité de l'innovation (agence Diagonal Chartres).

L'accompagnement des entreprises innovantes

Chartres métropole soutient financièrement la structure d'animation du CEEI – Chartres (Centre européen d'entreprises et de l'innovation) dans sa mission d'accompagnement des entreprises pour contribuer au développement économique du territoire par l'émer-

gence, l'implantation et le développement d'entreprises innovantes. Le CEEI-Chartres accompagne également tous les projets



d'innovation des entreprises du territoire. Le CEEI-Chartres a notamment organisé en 2016 des concours de startup (Start'in Numérique, Start'in Cosmetic et Startup 48H Chrono) ou encore des événements liés à la transition numérique (mois du numérique).

Favoriser la recherche & développement, l'innovation et le transfert de technologie

Les projets de recherche & développement

En 2016, Chartres métropole a suivi les projets de recherche & développement d'entreprises locales ayant bénéficié d'un accompagnement financier au titre des projets labellisés par les pôles de compétitivité :

- le projet Opidum, société Asco Numatics – budget du projet 2,2 M€ – contribution Chartres métropole 23 275 € sur 3 ans. L'objectif du projet Opidum est d'améliorer la durée de vie des pièces élastomères (joints, butées, raclers). Cela suppose de modifier les propriétés de surface des pièces afin de réduire le coefficient de frottement, l'un des principaux mécanismes de dégradation de l'élastomère. Asco Numatics est sollicité sur ce projet dans le cadre de son expertise sur les joints d'étanchéité de composants pneumatiques et électrovannes.

- le projet Granolin de la société Alban Muller – budget du projet de 3,5 M€ - contribution Chartres métropole 64 625 € sur 3 ans. Le projet Granolin s'est achevé en 2016. L'objectif du projet Granolin est de développer des procédés pré-industriels économiquement viables permettant de valoriser un maximum d'ingrédients et molécules issus du fractionnement de la graine de lin. Cette valorisation s'inscrit dans un concept de bio raffinerie de la plante entière et permettra de développer une filière française de lin oléagineux. Ce projet est soutenu par 3 pôles de compétitivité : IAR, Cosmetic Valley et NSL.

L'enseignement supérieur

Au cours de l'année 2016, Chartres métropole a renforcé l'offre d'enseignement supérieur sur son territoire. L'agglomération souhaite donner à l'enseignement supérieur une place importante en proposant une offre de formations qualifiantes variées, en lien étroit avec les entreprises locales, l'entrepreneuriat et en facilitant la vie étudiante.

IUT

En 2016, Chartres métropole a renouvelé sa contribution financière au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et



La vie étudiante

Color Chartres

La seconde édition du Color Chartres, événement festif et gratuit organisé par la Ville de Chartres et Chartres métropole à l'attention

de la plate-forme technologique qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME / PMI du territoire par une subvention annuelle de 92 000 €.

Wild Code School

Chartres a accueilli en 2016 sur son territoire la Wild Code School. Une école numérique qui forme en 5 mois au métier de développeur web et mobile. La formation est intensive et professionnalisante. Elle a été imaginée en réponse aux besoins des entreprises qui peinent à recruter des développeurs.

POLYTECH

En 2015, l'école d'ingénieur Polytech Orléans s'est installée sur le territoire de Chartres. Avec 48 élèves pour la seconde promotion en 2016, les objectifs sont largement atteints. En 2016, la formation compte 72 étudiants entre la première et la deuxième année. La formation peut également compter sur un ancrage territorial fort grâce à la mise en place de cours délocalisés en entreprise (Puig, Novo Nordisk...).

des étudiants de l'agglomération, s'est tenue le 6 octobre 2016. 800 étudiants étaient présents. Le principe : un circuit de balade et de découverte ludique de la ville avec quatre points de ralliement où les étudiants ont jeté de la poudre colorée... Des entreprises et enseignes de l'agglomération se sont associées à l'événement pour proposer des lots et autres réductions. En 2015, la première édition avait rassemblé 520 étudiants.

Pack étudiant

Depuis plusieurs années, Chartres métropole fait progresser la présence de l'enseignement supérieur sur le territoire notamment avec l'arrivée de Polytech, Wild Code School... Afin de faire découvrir le territoire aux 2 000 étudiants post-bac, Chartres métropole a offert un livret *pass N go* pour bénéficiaire de tarifs préférentiels et d'entrée gratuites sur six équipements du territoire (Odysée, Théâtre, maison Picassiette...) ainsi que des cadeaux C'Chartres.



1. Collecte, traitement, prévention et valorisation des déchets

Chartres métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés produits sur les 46 communes qui composent son territoire. A ce titre, la direction déchets gère notamment :

- la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et apport volontaire ;
- le tri et la valorisation des déchets recyclables ;
- le traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles ;
- la prévention et réduction des déchets à la source.

2^e année de mise en œuvre du programme local de prévention des déchets (PLPD)

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon des déchets. Ces actions contribuent à réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Comme prévu dans le programme local de prévention des déchets 2012-2017 de l'agglomération, l'année 2016 constitue la deuxième année de mise en œuvre de ces actions.

Les faits marquants en matière de prévention des déchets :

- compostage domestique :

Action phare du programme local de prévention des déchets de Chartres métropole, la vente de composteurs domestiques s'est poursuivie à l'occasion de deux campagnes, au printemps et à l'automne 2016. Un plan de communication a accompagné le lancement des ventes (campagne d'affichage sur les bus, articles dans le magazine *Votre Agglo*, articles dans la presse écrite et radio...).

21 points de vente ont été tenus en 2016 : quinze en soirée avec formation et six stands de vente le mercredi après-midi.

Depuis 2015, plus de 2600 composteurs ont été vendus, pour moitié, en livraison à domicile et pour l'autre remis à leur acheteur lors des réunions publiques et points de vente. 4,1 % des foyers de l'agglomération en sont désormais équipés.



- compostage partagé :

En juin 2016, un premier site de compostage partagé a été inauguré à la résidence Le Carmel à Chartres, avec une vingtaine de foyers participants. Un premier site de compostage en établissement de restauration scolaire a également été installé à l'école Notre-Dame, à Sours, au cours de l'automne.



- la lutte contre le gaspillage alimentaire :

En 2015, Chartres métropole a mandaté un prestataire spécialisé pour réaliser des diagnostics et proposer des pistes d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire auprès d'établissements scolaires volontaires (formation du personnel de cantine, pesée des déchets...). Après un appel à candidature, cinq écoles ont été retenues en décembre



2015 pour participer à l'opération 2016. Les semaines de pesées ont eu lieu en mars et les résultats ont été présentés en avril dans les établissements (moyenne de 160g de gaspillage/convive soit 33 % d'un plateau moyen). Suite à cette opération, le personnel de quatre établissements a participé à une session de formation aux bonnes pratiques permettant d'éviter le gaspillage et a ensuite souhaité poursuivre les pesées sur une période plus importante (fourniture d'une balance + mise en place d'une fiche de suivi). En octobre 2016, cinq nouveaux établissements ont été retenus dans le cadre d'un nouvel appel à candidature.

- éco-défis :

L'opération éco-défis est un label porté par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat destiné aux entreprises les plus vertueuses. Chartres métropole s'est engagée dans le programme éco-défis proposé par la CMA28 en 2015 puis en 2016. Une vingtaine de commerçants a été labellisée lors de la première opération. En complément, une opération de labellisation départementale a eu lieu en juin 2016, lors de laquelle les trois meilleurs commerçants engagés du territoire de Chartres métropole ont été récompensés.





· promotion des gobelets réutilisables :

Environ 5000 gobelets ont été distribués à une quinzaine de structures (communes et associations) durant l'année 2016, sur signature d'une convention avec l'agglomération.



Mise en place de nouveaux sites de conteneurs enterrés

De nouveaux conteneurs enterrés ont été mis en service en 2016 :

- quartier des petits clos à Chartres ;
- quartier de la Roseraie à Chartres ;
- quartier des Erriaux à Saint-Georges-sur-Eure ;
- ZAC des Larris au Coudray ;

- ZA de la Torche à Barjouville ;
- place des Halles à Chartres ;
- rue François Foreau à Lucé.

Soit un total de huit sites avec vingt conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles, seize conteneurs pour les emballages et papiers et quatorze conteneurs pour le verre.

Pour assurer la maintenance du parc de conteneurs, Chartres métropole fait intervenir la société Veolia Propreté dans le cadre d'un marché de prestation de services. Des campagnes de maintenance préventive et des opérations de réparation sont régulièrement assurées.

Enfin, la campagne annuelle de lavage des conteneurs a été réalisée d'avril à novembre sur l'ensemble du parc.

Travaux de la nouvelle déchetterie de Chaunay



Après l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique reçu en novembre 2015, puis la délivrance des arrêtés de permis de construire et d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement fin 2015, le premier trimestre 2016 a été consacré à la redac-

tion du cahier des charges pour la réalisation des travaux. La consultation des entreprises s'est déroulée au mois d'avril et au terme de plusieurs phases de négociation, les différents lots ont été notifiés début juillet.

L'été a permis la préparation du chantier et les travaux ont démarré en septembre, pour une durée de six mois.

En parallèle, un nouveau marché d'exploitation a été attribué fin 2016 pour organiser le bon fonctionnement de l'ensemble des déchetteries de l'agglomération.

Réalisation des travaux d'agrandissement et de réhabilitation des locaux d'exploitation de la régie de collecte

Les travaux d'agrandissement et de réhabilitation des locaux d'exploitation de la régie de collecte des déchets, situés à la mare Corbonne, à Mainvilliers, ont débuté à l'été 2016, avec pour objectif d'offrir un cadre de travail mieux adapté aux agents de collecte.



Nouvelle organisation de la direction des Déchets

Pour répondre aux enjeux à court et moyen termes (préparation de la mise en service de la nouvelle déchetterie et étude de modernisation des installations existantes, réflexion sur le volet énergie en lien avec la fin du contrat de DSP Orisane au 31 décembre 2018, développement du guichet unique

en lien avec la mise en service du pôle administratif en 2017, évolution du périmètre du service rendu en matière de collecte et traitement des déchets du fait de l'extension du territoire communautaire...), une réorganisation de la direction des Déchets a été conduite en 2016. Elle vise, d'une part,

à rendre plus cohérente l'activité de collecte et, d'autre part, à préparer la modernisation de ses méthodes de travail. Concrètement, cette nouvelle organisation est articulée autour de deux services dédiés : le service Prévention et valorisation et le service Collecte.

Sensibilisation

Comme chaque année, différentes opérations de sensibilisation ont été mises en place par l'agglomération pour promouvoir la prévention, le tri et la valorisation des déchets sur son territoire :

- numéro vert Infos Déchets : il est conservé mais sa gestion est confiée au guichet unique de l'agglomération ;
- « L'agglomération fait son nettoyage de printemps » : l'opération a eu lieu le 30 avril 2016. 28 communes se sont mobilisées malgré la pluie, soit 630 personnes pour le ramassage des déchets le matin et 360 personnes au marché couvert de Morancez pour partager un buffet convivial. Un spectacle sur le thème de la réduction des déchets de la Compagnie Pile Poil planète a conclu la journée.
- en juin 2016, à l'occasion de la Semaine du développement durable, trois ateliers thématiques ont été animés pour faire découvrir, par exemple, un cours de cuisine



L'Agglomération fait son nettoyage de printemps.

anti gaspi avec l'Atelier Gourmand. 50 personnes ont participé à ces ateliers.

- lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets en novembre 2016, la direction des Déchets a tenu un stand sur la prévention et le compostage à l'occasion de la journée de la réparation et du réemploi organisée par les régies de quartiers (200 participants).



Résultats 2016

- **Collecte** Le tableau ci-contre présente les ratios de collecte en kg/hab/an :

(kg/hab/an)	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	280	275	265	263
Déchets recyclables (emballages, papiers, verre)	70	69	72	71
Total	350	344	337	335

La production de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, emballages, papiers, verre) est de 335 kg/an/hab en 2016. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, dans le cadre de la prévention des déchets, fixait un objectif de 341 kg/an/hab à l'horizon 2015. L'objectif fixé a donc été dépassé. Celui du programme local de prévention de Chartres métropole est d'atteindre 325 kg/hab/an en 2017, soit une baisse de 3% en 1 an.



Evolution des tonnages collectés par type de déchets

Type de déchets	2013 (t)	2014 (t)	2015 (t)	2016			
				(t)	Evolution 2015/2016	Ratio (kg/hab)	Performance moyenne nationale (kg/hab) ¹
Ordures ménagères	33 779	33 374	32 242	32 036	-1%	263	288
Emballages et Papiers	5 318	5 164	5 458	5 373	-2%	44	47.6
Verre (AV + cafetiers)	3 253	3 230	3 321	3 290	-1%	27	28.9
Encombrants (porte-à-porte)	965	1 021	1 025	1 152	12%	9	11.5
Déchets végétaux (porte-à-porte)	4 151	4 644	3 832	4 692	22%	39	19.3
Emballages des commerçants	360	375	347	337	-3%	3	-

1 : Source Ademe « La collecte des déchets par le service public en France » Résultats 2011

- Déchetteries

La déchetterie est un espace clos et gardienné qui permet aux usagers de se débarrasser, après tri, des déchets non collectés en porte-à-porte, en vue de leur valorisation. Chartres métropole dispose de quatre déchetteries, à Lucé, Champhol, Saint-Aubin-des-Bois et Dammarie. Elles sont accessibles à l'ensemble des habitants de l'agglomération. Les artisans, commerçants, les services municipaux et autres établissements publics peuvent également recourir au service des déchetteries.

La déchetterie de Chaunay qui ouvrira en 2017 viendra en remplacement de celle de Lucé trop vétuste pour continuer à offrir un service de qualité aux usagers.

Plus de 155 800 passages ont été recensés en 2016 sur l'ensemble des quatre déchetteries de Chartres métropole, dont 3.8 % pour le compte de professionnels. La fréquentation moyenne est de 140 usagers par jour d'ouverture par déchetterie.

- Traitement

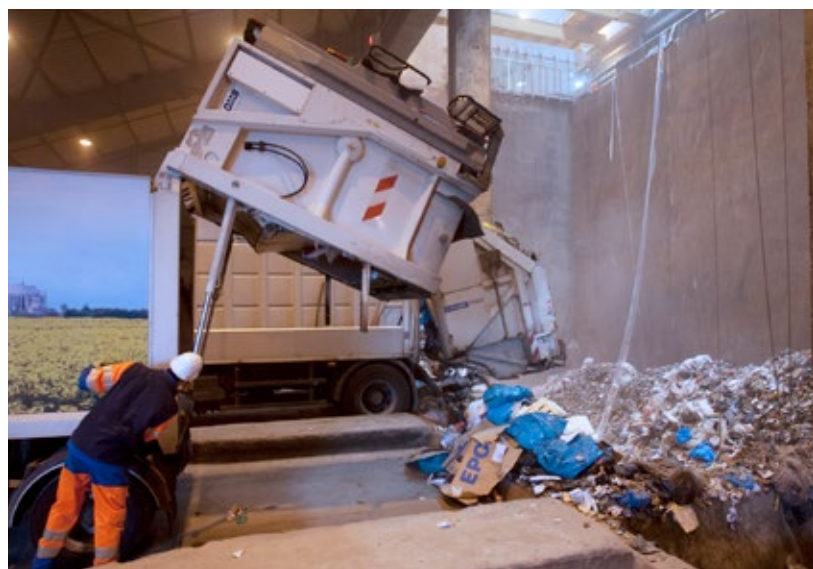
Les déchets ménagers et assimilés pris en charge par Chartres métropole en 2016 sont traités selon 4 filières distinctes :

- incinération avec valorisation énergétique à l'usine Orisane : 32 036 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et 6 282 tonnes d'encombrants ;

- enfouissement (en site de classe 1 ou 2) pour les encombrants (887 tonnes début 2016) et les résidus d'épuration des fumées d'incinération ;

- valorisation matière par recyclage : plus de 4 500 tonnes de matières valorisées issues de la collecte sélective ;

- compostage : 15 870 tonnes de déchets végétaux réceptionnés sur la plate-forme de Lucé.



2. Transports et mobilité

1. Les principales missions de la direction Transports et mobilité

La direction Transports et mobilité assure le suivi technique de l'activité transports publics urbains et non urbains de Chartres métropole en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Elle a notamment pour mission d'améliorer l'adéquation entre l'offre et les usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique du délégataire et de l'exploitant à qui a été confiée l'exploitation du réseau, et de planifier et réaliser les investissements relatifs aux transports urbains.

La direction Transports et mobilité assure le suivi des onze conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang et finance la totalité des dépenses des transports des élèves de primaire et de secondaire.

Elle intègre depuis 2014 la gestion de la Maison du vélo et des abris à vélos en gares de Chartres et de Saint-Prest.

Ressort territorial

Le ressort territorial, dont l'autorité organisatrice de la mobilité est Chartres métropole, correspond au périmètre que constituent l'ensemble des 46 communes de l'agglomération.

Une différence d'exploitation existe entre le réseau strictement urbain (à l'échelle de l'agglomération) et le réseau des communes du ressort territorial hors agglomération dit non



urbain : chacun de ces réseaux a fait l'objet d'un contrat spécifique (contrat d'obligation de service public (OSP) pour le premier et marché d'exploitation pour le second) jusqu'au 5 juillet 2016.

Le marché d'exploitation pour le réseau non urbain ayant pris fin au 5 juillet 2017, le contrat OSP avec la SPL Chartres métropole Transports concerne depuis le 6 juillet 2016 l'ensemble du réseau Filibus.

Le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité permet à Chartres métropole :

- d'organiser les transports publics ;
- de percevoir le versement transport (VT).

Le taux du versement transport à l'échelle du ressort territorial de Chartres métropole était de 1,35 % en 2016.

2. L'évolution du réseau urbain

- Nouveau : service de soirée

Une nouvelle offre de transport fonctionnant le vendredi soir et le samedi soir a été mise en place à partir du 27 mai 2016, définie de la façon suivante :

- un prolongement du service Relais des Portes jusqu'à 23 h 30 ;
- la mise en place de deux circuits de bus dont l'un à destination des quartiers de La Madeleine et des Clos, et l'autre à destination de Mainvilliers et de Lucé. Chacun de ces circuits offre deux horaires de retour possibles : 22 h 10 et 23 h 30 au départ de la gare.

En juin 2016, le circuit Chartres – Mainvilliers – les Clos a été adapté avec l'intégration de la desserte du camping municipal de Chartres en fin de circuit.

- Modifications à la rentrée de septembre 2016

- création d'une course supplémentaire sur la ligne 7 « Morancez- Chartres » à 20 h 05 en correspondance avec le train en provenance de Paris ;
- ajustement des horaires du dernier service des circuits SNCF afin d'être en correspondance avec le train en provenance de Paris à 20 h 55 ;



- modification du terminus de la ligne 5 Mainvilliers – Chartres avec déplacement de A. Briand à ZA Le Vallier ;

- prolongement de la première course du matin de la ligne 12 « Chartres – Jardin d'entreprises » avec un départ de la gare SNCF à 7 h 35 ;

- suppression de l'arrêt Chichester et déplacement de l'arrêt Fulbert suite à la création d'un arrêt sécurisé, accessible et avec un abri-voyageurs.

3. L'évolution du réseau non urbain

• **Service à la Demande** : depuis le 7 novembre 2016, le service de transport à la demande Filibus a été étendu aux quatre communes non urbaines qui n'en bénéficiaient pas en raison d'une offre de transport en ligne régulière en heure creuse :

Amilly, Fontenay-sur-Eure, Thivars et Verles-Chartres.

• **Création de la ligne 150 Mittainvilliers – Chartres** à la rentrée de septembre, avec

pour objectif de répondre aux besoins de transport des lycéens résidant sur la commune de Mittainvilliers-Vérigny et scolarisés à Chartres.

• Suppression d'un service le lundi matin sur la **ligne 141 Chartres gare – Mignièrès** suite à la suppression des entrées de 10 heures (septembre 2016).

• Mise en place de deux nouveaux arrêts sur la ligne D12 Prunay-le-Gillon – V. Hugo – M. Régnier – Fulbert : arrêts Les Muids et Senneville (septembre 2016).

• Commune de Corancez : suppression de l'arrêt République (septembre 2016).

• Ligne 157 Meslay le Vidame – Chartres : suite à une demande client relayée par la mairie de Fresnay-le-Comte, le service de 17 h 30 au départ de gare routière de Chartres a été prolongé jusqu'à Meslay-le-Vidame. En contrepartie, et en raison de sa moindre pertinence (fréquentation faible et occasionnelle), le service de 16 h 25 s'arrête désormais à Dammarie et ne dessert plus les arrêts de Fresnay-le-Comte et de Meslay-le-Vidame (novembre 2016).



Transport à la demande à Ver-lès-Chartres.

4. Les opérations réalisées en 2016

• **Extension du contrat d'OSP avec la SPL Chartres métropole Transports**

L'exploitation de la Maison du vélo et des abris à vélos a été intégrée au contrat d'OSP de la SPL Chartres métropole transport à compter du 1^{er} janvier 2016.

A compter du 6 juillet, l'exploitation du réseau non urbain de transports a été confiée à la SPL Chartres métropole transports, le marché avec la société Transports d'Eure-et-Loir (TEL) arrivant à échéance. Il est à noter que la SPL sous-traite une partie de ses nouvelles activités.

• **Billettique : préparation du marché de fourniture et mise en place du système**

Chartres métropole s'est engagée dans la mise en place d'un nouveau système billettique, interopérable avec la Région Centre-Val de Loire. La direction Transports a participé à la préparation du marché, porté par la SPL Chartres métropole Transports. Le marché a été notifié le 14 décembre 2016 à la société AEP ; il s'agit d'un marché subséquent passé avec la centrale d'achat du transport public. La mise en service du système est prévue début 2018.

• **Filibus : déplacement de l'agence commerciale**

Le déplacement de l'agence commerciale Filibus depuis l'avenue de la Résistance vers le Guichet Unique situé 32 boulevard Chasles à Chartres a été réalisé avec mise en place effective le 19 janvier 2016.



Inauguration de la nouvelle agence Filibus au Guichet unique.



· Déplacement de la Maison du vélo

Conséquence des travaux de réhabilitation du bâtiment voyageurs de la gare, la Maison du vélo a été déplacée le 23 août 2016 de la gare de Chartres vers de nouveaux locaux au 2, rue Danièle Casanova, face à la préfecture.

· Modification de la gamme tarifaire

A compter du 29 août 2016, des modifications ont permis d'uniformiser et de simplifier les gammes tarifaires et les tarifs des réseaux Filibus urbain et non urbain.

Certains titres ont disparu :

- sur le réseau urbain : l'abonnement mensuel Bus-gare ; l'abonnement mensuel Etudiant ; la carte Campus 5 voyages ; le titre Scobus ; le ticket Orange (lignes 14 et 15).
- sur le réseau non urbain : le billet unitaire demi-tarif ; l'abonnement Hebdomadaire ; les titres Etudiant TER et TER BAC+ (billet unitaire demi-tarif, carte 5 voyages, carte 10 voyages et carte mensuelle).

Des titres ont été adaptés :

disparition du ticket Scobus qui a laissé la place au Ticket Groupe ; les abonnements mensuels et annuels ont été segmentés par tranche d'âge : moins de 28 ans, 28-64 ans, 65 ans et plus.

Des titres ont vu leur durée de validité modifiée :

- l'abonnement Rubis : la durée de validité est passée de semestrielle à annuelle ;
- l'abonnement Sésame : la durée de validité est passée de semestrielle à trimestrielle.



Les conditions d'utilisation des Cartes Jeunes urbaines et non urbaines ont été uniformisées. Ces titres sont désormais valables indifféremment sur l'ensemble du réseau Filibus (exception faite du service Filibus à la Demande).

Les tarifs existants ont été actualisés ainsi que le montant des indemnités forfaitaires dont les clients sont redevables en cas de fraude.

· BHNS : bus à haut niveau de service

La direction Transports et mobilité est maître d'ouvrage du projet de BHNS de Chartres métropole et confie sa mise en œuvre à la direction Études et travaux.

Les principales missions menées en 2016 concernant cette opération relèvent des études globales préalables :

- études de comptages routiers et de stationnement ;
- études relatives au mode de propulsion ;
- études d'insertion ;
- études d'opportunité ;
- début de la communication auprès du public ;
- rencontres avec les communes concernées et partenaires institutionnels.

Note : le détail de cette opération est à retrouver page 46 dans le rapport de la direction Études et travaux.

· L'opération Pôle Gare

La direction transports et mobilité participe à la préparation du programme Pôle Gare, afin que soient intégrés les transports urbains à cette importante opération. En particulier, le projet de l'agence des mobilités a été finalisé.

· Reprise des activités périscolaires de la Ville de Chartres par la SPL Chartres métropole Transports

Suite à la réforme d'un de ses véhicules la Ville de Chartres a cédé à la SPL la réalisation d'une partie des services de transport des activités périscolaires des écoles au 1^{er} septembre 2015. La totalité des activités a finalement été reprise par la SPL à la rentrée de septembre 2016. Un des autocars de la Ville a été racheté par Chartres métropole et intégré au parc mis à disposition de la SPL.

• Agenda d'accessibilité programmée

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Chartres métropole est chargée de l'établissement de l'agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet de recueillir l'accord de l'ensemble des gestionnaires de voirie pour la mise en accessibilité des arrêts de transports définis comme prio-

ritaires, les travaux devant être réalisés dans un délai de trois ans. L'Ad'AP a été approuvé par le Conseil communautaire de Chartres métropole le 23 mars 2016. Il définit 402 points d'arrêt prioritaires.



5. Evolution du parc de véhicules

• Achat de cinq nouveaux autocars : ils sont venus compléter la flotte existante acquise en 2012. Ils ont une capacité de 61 places assises, sont notamment aux normes anti-pollution Euro 6, équipés d'un hayon destiné aux fauteuils roulants, de ceintures de sécurité et d'un éthylotest.



• Acquisition d'un véhicule destiné au service de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR).

Le véhicule a été réceptionné en septembre 2016 après marché subséquent passé auprès de la centrale d'achat du transport public. Le nouveau véhicule possède un équipement beaucoup plus complet que le véhicule précédent. Il possède un hayon hydraulique pour les fauteuils handicapés et d'un système d'arrimage électrique automatique, supervisé par le chauffeur. Il permet l'installation de 3 fauteuils

roulants, dont 2 de front à l'arrière. Il dispose d'une climatisation intégrale.

• Achat de 41 vélos électriques pour la Maison du vélo.



6. Opération Carte Jeunes

Chartres métropole a octroyé un prix forfaitaire annuel total de 10 € du transport pour les jeunes de moins de 18 ans ou scolarisés dans le secondaire.

	2015	2016	Variation en %
Nombre de cartes établies	11 662	12 676	+ 8,7 %

En 2016, 747 cartes Filiplus (destinées aux étudiants inscrits dans un établissement sur le territoire de Chartres métropole) ont été vendues (675 en 2015).

Chiffes clés

Flotte de véhicules

- 58 bus standards [acquisition en 2007 pour 51 bus et 2010 pour 7 bus]
- 40 cars Irisbus Crossway [34 cars réceptionnés en décembre 2012 et 5 en août 2016, un acheté à la ville]
- 3 micro-bus destinés à la ligne Relais de Portes
- 2 véhicules spécifiques destinés au service de transport de personnes à mobilité réduite [acquisition en 2007 et 2016]

Descriptif du réseau urbain

- 15 lignes de bus
- 1 ligne Relais des portes et 1 « circuit boulevard »
- 3 lignes régulières de desserte SNCF [opérationnelle tôt le matin et tard le soir]
- 20 services spéciaux desservant les établissements scolaires
- 1 service TPMR à la demande pour l'ensemble des 46 communes de l'agglomération

Descriptif du réseau périurbain

- 12 lignes à destination de la gare de Chartres
- 25 lignes à destination des établissements scolaires
- Un service « à la demande »

Maison du vélo

- 130 vélos électriques [dont 41 achetés en 2016]
- 150 vélos de ville [dont 30 achetés en 2016]
- 50 VTC
- 9 vélos enfants

3. Direction de l'eau

La direction de l'Eau regroupe le secrétariat-comptabilité, le service Gestion de la ressource et protection du milieu (GRPM) qui intègre la cellule Protection des captages, le service Usagers et travaux neufs (UTN), ainsi qu'une mission d'expertise.

1. Gestion de la ressource et protection du milieu

• Cellule protection de la ressource en eau potable

Ce service est en place depuis l'arrivée d'un animateur le 2/07/2012 et compte 2 personnes depuis le 15/09/2013. Ces postes sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), qui fournit également à Chartres métropole les orientations à impulser sur le territoire.

Contexte local

Les ressources des 46 communes de l'agglomération chartreuse offrent une qualité d'eau globalement assez dégradée, d'où la quasi-totalité des ouvrages classés par l'Etat et/ou le SDAGE Seine Normandie comme devant faire l'objet d'une démarche de protection.

Ainsi, les captages de Berchères-Saint-Germain, Saint-Georges-sur-Eure et Dammarie

sont les premiers captages classés au titre du Grenelle de l'Environnement. La conférence environnementale de 2013 a ajouté à cette liste les captages de la Saussaye, Berchères-les-Pierres, Bailleau-l'Evêque (les bégaudes), Mignières et Saint-Aubin-des-Bois (château d'eau).

Au-delà de ces captages à protéger réglementairement, il faut rajouter les ouvrages de priorité SDAGE 4, c'est-à-dire dont la mise en place de mesure de protection conditionne les aides de l'agence de l'eau. Parmi eux, citons Fontenay-sur-Eure (F1 et F2), Thivars, Ver-les-Chartres, Gellainville, Barjouville, Challet, Clévilliers et la prise d'eau dans l'Eure à Chartres.

La protection de ces ouvrages passe par une phase étude de délimitation de l'aire d'alimentation (AAC), de la vulnérabilité intrinsèque et de la vulnérabilité liée aux activités humaines.

En s'appuyant sur cette phase d'études, il devient possible de proposer un programme d'actions de reconquête de la qualité.

Démarches de protection de la ressource

AAC de Berchères-Saint-Germain (captages de Berchères, Clévilliers, Challet) : deuxième année de mise en œuvre du programme d'actions : animations agricoles, aides aux communes pour le passage vers le zéro phyto, pré-étude du réseau de drainage.

Concrétisation du partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et les organismes professionnels agricoles (coopératives, négoce...) à travers la rédaction de conventions.

AAC de Dammarie : troisième année de mise en œuvre du programme d'actions par la Chambre d'agriculture, portage du projet agro-environnemental et climatique pour l'accès aux aides lors de la réduction d'usage d'intrants, concrétisation du partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et les organismes professionnels agricoles (coopératives, négoce...) à travers la rédaction de conventions.

AAC de Bailleau-Saint-Aubin et Fontenay-sur-Eure : poursuite des études pour déterminer les aires d'alimentation et leur vulnérabilité (nécessité d'études complémentaires pour Fontenay afin d'approcher les échanges possibles entre l'Eure et la nappe de la craie).

AAC de la Saussaye-Berchères-les-Pierres : délimitation de l'aire d'alimentation, en cohérence avec le programme de recherche mené par l'Université d'Orléans et visant à modéliser localement les vitesses de transfert des polluants vers la nappe (outil DARCI).

Prise d'eau dans l'Eure : un suivi qualité d'une durée d'un an a été programmé et reste en attente de l'obtention de l'accréditation Cofrac pour les prélèvements en rivière



de la société Sypac, en charge de la prestation. Parallèlement, un travail de terrain a été effectué pour proposer à l'AESN huit stations de mesures. Ces propositions ont été acceptées et validées en fin d'année, et les prélèvements effectués.

Animations non agricoles : dans le cadre des actions non agricoles, Chartres métropole s'est engagée dans une assistance auprès des collectivités qui souhaitent réduire l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces publics. Deux réunions de sensibilisations des élus ont été organisées et une trentaine de communes ont adhéré à la démarche depuis 2015. Les plans de désherbage ont été réalisés, ou sont en cours.

- Cellule Supervision-électromécanique

Les travaux d'intégration de nouveaux sites et de mise en place de la supervision sur l'agglomération sont réalisés en collaboration avec la société Marteau depuis 2013. L'avancement de ces travaux est à ce jour de 100 %.

Missions effectuées : paramétrage des sites et de la supervision, rénovation des coffrets électriques, raccordement des ouvrages pour les bassins de rétention, postes de relèvement, stations d'épuration, châteaux d'eau, forages, bâches et surpresseurs.

La cellule a réalisé durant l'année 2016 divers travaux d'automatisme et d'électromécanique. Elle a également porté assistance et conseil au service exploitation et aux agents d'astreinte pour le suivi de la supervision, les changements de consignes, la gestion des appels et des alarmes, les modifications de fonctionnement, etc.

Concernant la fibre optique liée au transfert des données, la cellule a assuré le suivi des chantiers d'installation, du déroulage de la fibre à la mise en service.

A ce jour, 33 sites sont reliés en permanence au centre de supervision par fibre optique, les 95 autres sites étant supervisés via le réseau GPRS.

Le réseau informatique de la direction de l'Eau est entièrement géré par le pôle supervision.

L'intégralité des sites est supervisée 7j/7, 24h/24.

- Maîtrise d'ouvrage

La direction de l'Eau a assuré, en 2016, la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes :

- renouvellement d'un collecteur d'eaux pluviales (50 mètres linéaires) route nationale 10 dans la ZA de Nogent-le-Phaye ;
- renouvellement du collecteur d'eaux usées rue des Grandes-Pierres-Couvertes à Chartres (35 mètres linéaires) ;
- renouvellement du réseau d'eaux usées rue Vincent-Chevard à Chartres (60 mètres linéaires) ;
- renouvellement du réseau d'eaux usées rue de Normandie à Lucé ;
- Renouvellement du réseau d'eaux usées rue du Grand-Faubourg à Chartres.

- Cellule Réseaux-ouvrages eau potable-eaux usées-eaux pluviales

La Cellule réseau-ouvrages a mené à bien en 2016 :

- Réalisation d'aménagements au niveau des bassins d'eaux pluviales (accès, sécurité).
- Renouvellement de vingt poteaux incendie sur le territoire des sept communes urbaines.
- Interventions d'urgence sur les réseaux EU/EP des sept communes urbaines.
- Gestion de l'organigramme clés pour une homogénéité du parc sur les différents ouvrages.
- Réparations de 96 fuites sur le réseau (fuite canalisation, changement de presse étoupe, vanne, branchements, etc).

- Curage préventif de 57 500 mètres linéaires de réseau (soit environ 1/3 du réseau).
- Débouchage curatif de réseaux et branchements eaux usées bouchés.
- Nettoyage des fosses à sable et avaloirs sur le réseau eau potable des sept communes urbaines.
- Renouvellement d'environ 180 tampons et 90 scellements d'ouvrage.
- Renouvellement du réseau d'eaux usées place du Cygne à Chartres.
- Réalisation de nouvelles trappes d'accès sur les postes de relevages d'eaux usées (12 installations).
- Purge régulière et entretien des réseaux d'eau potable sur l'ensemble des communes.
- Détection de fuite au gaz sur réseau de Berchères-les-Pierres.
- Vérification des plans d'eau potable et d'eaux usées fournis par l'entreprise Safège dans le cadre du schéma directeur et travaux avec le service SIG en conséquence.

- Equipe Rivière et bassins d'eaux pluviales

Action menées en 2016 :

- étude et diagnostic en collaboration avec la Cater et l'AESN pour les travaux de continuité écologique : réalisation du cahier des charges ;
- faucardage mécanique de la végétation aquatique en amont et en basse ville de Chartres afin de conserver le libre écoulement des eaux ;
- entretien de la ripisylve. L'élagage a été effectué durant toute l'année par le garde-rivière et la régie espace verts pour préserver les berges et maintenir l'écoulement normal de la rivière ;
- gestion des embâcles et flottants : le ramassage quotidien des embâcles permet de conserver une rivière propre et de garantir son bon écoulement ;
- lutte contre les espèces invasives animales : les ragondins et rats musqués détruisant les berges de l'Eure, le piégeage s'effectue par l'intervention d'une entreprise extérieure de la prairie de Luisant jusqu'à la Petite Venise. Des chasseurs à l'arc tirent les ragondins du stade des Grands-Prés jusqu'à la Fontaine Bouillant via une convention mise en place en 2009 ;



- gestion des ouvrages hydrauliques (chasses régulières) ;
- lutte contre le phytosphora de l'aulne (desouchages) ;
- tailles des saules en têtards ;
- programme pluriannuel d'entretien de l'Eure dans la traversée de Chartres (travaux et sensibilisation des riverains), mais également sur l'Eure en amont et en aval du périmètre urbain ;
- entretien régulier (débroussaillage, élagage, abattage, terrassement, nettoyage des grilles) des bassins de rétention d'eaux pluviales ;
- Suivi de prestataires.



• Cellule Épuration-traitement-pompage

L'équipe Production d'eau potable a réalisé en 2016

Exploitation des ouvrages : l'exploitation des ouvrages de production se fait suivant différents schémas selon les conventions signées entre Chartres métropole et les trois syndicats fournisseurs d'eau potable sur certaines communes du territoire.

Production 2016

La production en eau potable pour l'année 2016 est répartie de la façon suivante :

Qualité de l'eau produite

La qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire est globalement de bonne qualité, de par le jeu de dilution de différentes ressources dans certains cas, de par la bonne qualité de la ressource dans d'autres.

Des points d'alerte apparaissent cependant dans certaines communes, les enjeux de protection de la ressource et de dilution par une interconnexion devenant alors un enjeu majeur.

OUVRAGES D'EAU POTABLE		
Commune	Exploitation AEP	
	Production	Distribution
Amilly	Chartres métropole	Chartres métropole
Bailleau-l'Évêque	Chartres métropole	Chartres métropole
Barjouville	Chartres métropole	Chartres métropole
Berchères-les-Pierres	Chartres métropole	Chartres métropole
Berchères-Saint-Germain	Syndicat de Soulaire	Chartres métropole
Briconville	Chartres métropole	Chartres métropole
Challet	Chartres métropole - SIPEP	Chartres métropole
Chauffours	Chartres métropole	Chartres métropole
Clévilliers	Chartres métropole - SIPEP	Chartres métropole
Coltainville	Syndicat de Soulaire	Chartres métropole
Dammarie	Chartres métropole	Chartres métropole
Dangers	Chartres métropole	Chartres métropole
Fontenay-sur-Eure	Chartres métropole	Chartres métropole
Francourville	SIAEP Sours-Voise	Chartres métropole
Fresnay-le-Comte	Chartres métropole	Chartres métropole
Gasville-Oisème	Syndicat de Soulaire	Chartres métropole
Houville-la-Branche	SIAEP Sours-Voise	Chartres métropole
Jouy	Syndicat de Soulaire	Chartres métropole
La Bourdinière-Saint-Loup	Chartres métropole	Chartres métropole
Meslay-le-Grenet	Chartres métropole	Chartres métropole
Mignières	Chartres métropole	Chartres métropole
Mittainvilliers	Chartres métropole	Chartres métropole
Morancez	Chartres métropole	Chartres métropole
Nogent-sur-Eure	Chartres métropole	Chartres métropole
Ollé	Chartres métropole	Chartres métropole
Prunay-le-Gillon	Chartres métropole	Chartres métropole
Saint-Aubin-des-Bois	Chartres métropole	Chartres métropole
Saint-Georges-sur-Eure	Chartres métropole	Chartres métropole
Theuville	Chartres métropole	Commune de Theuville
Thivars	Chartres métropole	Chartres métropole
Verigny	Chartres métropole	Chartres métropole
Ver-Les-Chartres	Chartres métropole	Chartres métropole
Voise	SIAEP Sours-Voise	Chartres métropole

BILAN PRODUCTION EAU POTABLE				
Commune	Ouvrages - Equipements	Volume en m ³		Différentiel
		2015	2016	
Bailleau-l'Evêque	Forage des Bégaudes	15 647	823	- 94,74 %
	Forage à l'arrêt remis en fonctionnement			
Barjouville	Forage Les Larris	346 495	325 786	- 5,98 %
Berchères-les-Pierres	Forage de la Rosette	14 567	21 196	+ 45,51 %
	Problème de fonctionnement et de réglage de la dilution avec les forages de Prunay-le-Gillon et Francourville			
Chauffours	Forage de Formeslé	10 895	10 226	- 6,14 %
Dammarie	Forage de Vovelles	144 607	106 052	- 26,66 %
	Le différentiel est dû à la réhabilitation du réservoir nécessitant un fonctionnement en continu du forage			
Fontenay-sur-Eure	Forage F1 Guervilliers	143 946	122 218	- 15,09 %
	Forage F2 Guervilliers	371 698	486 439	+ 30,87 %
Fresnay-le-Comte	Forage Le Moulin des Bordes	28 394	24 920	- 12,23 %
La Bourdinière-Saint-Loup	Forage le Temple	31 357	33 740	+ 7,60 %
Mignières	Forage de Spoir	163 266	132 310	- 18,96 %
Ollé	Forage la Fosse Rouge	43 052	44 675	+ 3,77 %
Prunay le Gillon	Forage le Prieuré	132 606	152 395	+ 14,92 %
Saint-Aubin-des-Bois	Forage Rivère Neuve	180 073	241 376	+ 34,04 %
Saint-Georges-sur-Eure	Forage de Mérobert	82 385	34 992	- 53,88 %
	Le forage a été remis en fonctionnement suite à l'arrêt du F1 Fontenay			
Thivars	Forage de Goindreville	73 092	84 174	+ 15,16 %
Ver-Les-Chartres	Forage	47 884	52 304	+ 9,23 %

Pris indépendamment, certains forages présentent en effet des dépassements par rapport aux limites acceptées pour les nitrates (< 50mg/L) et l'atrazine déséthyl (< 0.1 µg/L).



Le détail peut être consulté dans le rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement.

Entretien et maintenance

Aqualter s'est vu confier les missions de visites préventives de maintenance ainsi que les modifications, améliorations et remplacement d'éléments hydrauliques ou électromécaniques ou encore l'astreinte 24h/24h - 7j/7j, nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité de service dans le cadre du marché dont la société est titulaire.

Principaux travaux 2016

- renouvellement de pompe exhaure à Prunay le Gillon ;
- installation d'un accélérateur au pied du réservoir de Challet.

Equipe épuration

Exploitation des ouvrages : l'exploitation des ouvrages est assurée par la direction de l'Eau avec notamment le suivi des paramètres d'auto surveillance et transfert réglementaire au format SANDRE à la Direction Départementale des Territoires.

Les résultats annuels de l'auto surveillance des stations d'épuration peuvent être consultés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement.

Entretien et maintenance : la société Aqualter s'est vu confier les missions de visites préventives de maintenance ainsi que les modifications, améliorations et remplacement d'éléments hydrauliques ou électromécaniques ou encore l'astreinte 24h/24h - 7j/7j, nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité de service dans le cadre du marché dont elle est titulaire.



Principaux travaux 2016

- renouvellement de pompes de refoulement, agitateur, aérateurs... ;
- réhabilitation de postes de refoulement ;
- réfection et amélioration de la serre de la STEP de La Taye.

• Missions transverses

Rapport : rédaction du rapport au président sur le prix et la qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement 2015.

Astreintes : la direction de l'Eau assure l'organisation de l'astreinte par la diffusion du planning. Cinq astreintes viennent en appui du cadre pivot :

- astreinte technique ;
- astreinte rivière ;
- astreinte collecte ;
- astreinte assainissement
- astreinte eau potable.

2. Expertise

En qualité d'expert, la direction de l'Eau a assuré en 2016 :

- lancement et suivi du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Délégations de service public (DSP)

Système des eaux usées urbaines (stations d'épuration de Lèves et de St-Prest, et réseaux) : la direction de l'Eau assure le suivi du marché d'exploitation Veolia de 2 ans et demi, dans l'attente de la mise en service de la future station d'épuration de la Mare-Corbonne.

Eau potable : la direction de l'Eau assure le suivi de la DSP eau potable au 1^{er} janvier 2016, après création d'une Semop (60 % Aqualter, 40 % Chartres métropole) pour devenir l'exploitant en délégation de service public pour une durée de 10 ans. L'activité d'exploitation (hors gestion de la clientèle) sur la partie périurbaine reste réalisée par le personnel de la direction de l'Eau jusqu'au 31 décembre 2017.

- lancement de l'opération de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif (réunions publiques) et suivi des études sur les communes Chauffours, et Ollé.

3. Service usagers et travaux neufs

• Travaux neufs 2016

Opérations sur réseaux : la direction de l'Eau, en qualité de maître d'ouvrage, a confié à la direction Études et travaux plusieurs opérations de renouvellement, d'extension ou de renforcement de réseaux (voir aussi pages ??).

• Assainissement collectif

Contrôles de conformité : en 2016, la direction de l'Eau a procédé à l'instruction de 542 autorisations de déversement. 744 contrôles de conformité ont été réalisés sur l'ensemble du territoire.

• DT/DICT

Le décret n°2011-1241 du 05/10/2011 dit (décret DT-DICT) relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2012 en remplacement du décret n°91-1147 du 14 octobre 1991.

Ce décret définit de nouvelles procédures et obligations pour les travaux à proximité de réseaux. Initiée suite à des accidents dramatiques survenus en 2007 et 2008, la refonte réglementaire, menée par la direction générale de la prévention des risques en partenariat avec toute la profession, concerne l'ensemble des acteurs des travaux publics : maîtres d'ouvrages, exploitants de réseaux et exécutants de travaux qui sont soumis à de nouvelles obligations.

En 2016, la direction de l'Eau a reçu plus de 2 000 sollicitations.

• Urbanisme

En tant que concessionnaire de réseaux d'eau potable et d'assainissement, la direction de l'Eau est sollicitée pour avis par les mairies du territoire de Chartres métropole sur les documents d'urbanisme.

En 2016, environ 550 documents d'urbanisme ont été étudiés par la direction de l'Eau.

Enfin, 955 demandes de renseignements ont été formulées par les notaires pour l'année 2016.

- Assainissement non collectif [ANC]

Chartres métropole, compétente en assainissement non collectif, réalise les contrôles obligatoires des assainissements non collectifs prévus dans la réglementation sur le territoire communautaire. Le service de Chartres métropole assure :

- les diagnostics initiaux, périodiques et de vente ;
- la réhabilitation des assainissements non collectifs via une opération groupée et un maître d'œuvre ;
- le contrôle de fonctionnement et d'entretien. Lancement et suivi d'un marché public en 2016. Entreprise retenue : SVR, 80 à 100 vidanges assurées par an ;
- les avis de conception et de réalisation des assainissements non collectifs neufs et à réhabiliter via un partenariat avec l'Agence Technique d'Eure-et-loir (ATD28).

Fin 2016, une campagne de diagnostics des ANC situés dans les périmètres de protection de captage a été lancée via le marché public avec la SAUR (58 contrôles ont été effectués).

Campagne de diagnostics initiaux : 87 installations contrôlées effectuées par l'entreprise SAUR ou le technicien de l'ANC.

Contrôles ponctuels hors campagne de contrôles initiaux : 97 contrôles réalisés dans le cadre de ventes dont 83 par le technicien ANC de Chartres Métropole et 14 par la SAUR.

Contrôles de conception / réalisation : les contrôles de conception et contrôles de réalisation sont réalisés sur avis de l'Agence Technique Départementale. En 2016, Chartres métropole, via ce partenariat, a réalisé 60 contrôles de conception et 29 contrôles de réalisation.

Réhabilitation : le service ANC de Chartres métropole a mis en place un marché public de réhabilitation des assainissements non collectifs sur son territoire, via un marché de maîtrise d'œuvre et de travaux. Le bureau d'études AMODIAG Environnement est chargé de ces réhabilitations. 2016 a vu l'achè-

vement des travaux de réhabilitation de 13 installations situées à Ollé, 3 à Chauffours et 3 à Bailleau-l'Évêque.

Logiciel de gestion ANC : le service ANC a développé, perfectionné et mis en exploitation son logiciel acquis en 2014. Il constitue une base de données, et permet la classification des actions métiers, l'édition de courriers, l'extraction des informations pour bilans chiffrés par année par commune par actions...

Des modules de facturation et de cartographie sont prévus pour 2017.



Visite d'un chantier d'assainissement non collectif à Mittainvilliers-Vérigny.

4. Etudes et travaux

Nouvelle station d'épuration à Seresville

Canalisations de transfert entre la station de Lèves et celle de Seresville

- **16/10/2015** : notification du marché à la société Sogea Nord Ouest Travaux Publics pour la création de deux canalisations de transfert des eaux usées brutes et traitées de la nouvelle station d'épuration (Ø 800 m en tranchée commune et ouvrages annexes), lot 1 canalisations pour 180 j ;
- **16/10/2015** : notification du marché à la société Atlantique Travaux Publics pour la création de 2 canalisations de transfert des eaux usées brutes et traitées de la nouvelle station d'épuration (Ø 800 m en tranchée commune et ouvrages annexes) lot 2 génie civil et équipements pour 90 j ;
- **05/01/2016** : ordre de service de démarrage notifié à la société Sogea pour un début des travaux le 11/01/2016 ;
- **21/01/2016** : ordre de service de démarrage notifié à la société ATP pour un début des travaux le 01/02/2016.

Avenants au marché de conception et construction d'une station d'épuration et des ouvrages de transfert associés

- **21/04/2016** : avenant n°3 relatif à la suppression des groupes électrogènes de secours, à la modification des turbocompresseurs et des clôtures. Les groupes électrogènes pourront être loués en cas de besoin.
 - **28/11/2016** : avenant n°4 relatif à la modification des réseaux sur le site du poste de refoulement de Chartres, le délai d'exécution des travaux est porté à 31 mois soit un délai global de 66 mois.
- > **19 octobre 2016** : autorisation de travaux favorable avec prescriptions pour un établissement recevant du public accordée par la mairie de Mainvilliers, suite à l'avis de la sous commission départementale de sécurité du 28/07/2016 et de la sous commission départementale d'accessibilité du 08/09/2016.

-> **14-15 décembre 2016** : constat d'achèvement de la construction avec date prévisionnelle de mise en service en avril.

Démolition station d'épuration de Lèves - Phase 2 :

- **05/01/2016** : attribution de la maîtrise d'œuvre de la démolition et aménagement du site à ANTEA par la RDMP.



Chantier de construction de la nouvelle station d'épuration

Eau : renouvellement de réseaux et branchements



Alimentation en eau potable [AEP]

1 949 mètres linéaires de réseaux et 66 branchements ont été renouvelés à Amilly, Morancez, Fontenay-sur-Eure et Chartres.

Eaux usées

12 597 mètres linéaires de réseaux et 63 branchements ont été renouvelés à Amilly, Morancez, Saint-Georges-sur-Eure, Chartres, Mainvilliers et Coltainville.

Eaux pluviales

355 mètres linéaires de réseaux et 5 branchements ont été renouvelés au Coudray et à Chartres.

Bus à haut niveau de service

- **7 au 15 janvier** : campagne de comptage routier et de stationnement sur l'ensemble des tracés, réalisée par AlyceSofreco.
- **14 janvier** : comité de pilotage n°2 : articulation des projets urbains, missions à lancer.
- **3 février** : visite du projet Watt à Nice avec Didier Garnier, vice-président délégué aux grandes infrastructures de déplacements, Gérard Besnard, vice-président délégué aux transports et à la mobilité, et Emmanuel Lecomte, maire de Lucé.
- **25 février** : réunion d'arbitrage sur le pilotage du projet BHNS avec la SPL Chartres Aménagement
→ la mise en œuvre du projet BHNS est confiée à la SPL Chartres Aménagement dans une convention distincte des concessions d'aménagement existantes.
→ voies BHNS sur l'avenue actuelle Jean-Mermoz.
- **1^{er} mars** : atelier SNCF, proposition de construction d'un pont-rail rue de la République (PN1) et de mettre en impasse la rue H. Macé au Coudray (PN2).
- **17 mars** : comité de pilotage n°3 : restitution des études d'opportunité.
- **Avril, mai et juin** : présentation du projet de BHNS dans le magazine *Votre Agglo*.
- **11 mai** : comité de pilotage n°4 : modes de propulsion.
- **22 juin** : visite du BHNS du Mans avec Didier Garnier.
- **30 juin** : comité de pilotage n°5 : présentation des études d'insertion sur l'ensemble des 4 lignes

- nécessité d'organiser des réunions individuelles avec chaque commune et porteur de projet.
- **13 septembre** : visite du site Equation (Enedis) et à la RATP pour les bus électriques, à Paris, avec Didier Garnier et Gérard Besnard.
- **Septembre et octobre** : essais de véhicules électriques sur le circuit du Relais des Portes : BlueBus 6 m et 12 m, Oreos 4X, Yutong E12.
- **27 septembre** : rencontre avec la SNCF au sujet du pont-route à Lucé
→ décision de Chartres métropole : le BHNS ne nécessite pas l'élargissement du pont, seulement sa réouverture aux véhicules >3,5 t.

- **21 novembre** : atelier SNCF, proposition de construction d'un pont-rail au PN2. Avis favorable de la commune du Coudray.
- **Novembre** : réunions porteur projet, communes concernées et Conseil départemental.
 - 4 novembre : Mainvilliers
 - 29 novembre : Lucé
 - 30 novembre : Places Morard et Jeanne d'Arc
 - 30 novembre : Plateau Nord-Est
 - 5 décembre : Le Coudray
 - 5 décembre : Pole Gare
 - 13 décembre : Conseil départemental
- **19 décembre** : délibération pour la convention d'AMO de la SPL Chartres Aménagement pour la mise en œuvre de la première ligne de BHNS : Pôle Gare – PNE.



Déchets : conteneurs enterrés

À Chartres

Etude et pose de onze conteneurs enterrés pour ordures ménagères de 5 m³ (Roseraie, Clos, avenue Louis-Lumière).

Etude et pose de cinq conteneurs verres de 4 m³ (Roseraie, Petits-Clos, avenue Louis-Lumière).

Etude et pose de sept conteneurs enterrés emballages-papiers de 5 m³ (Roseraie, Clos, avenue Louis-Lumière).

Au Coudray

Etude et pose de deux conteneurs enterrés pour ordures ménagères de 5 m³, un conteneur verres de 4 m³ et un conteneur pour emballages de 5 m³ (ZAC des Larris).

À Lucé

Etude et pose d'un conteneur enterré pour ordures ménagères de 5 m³, un conteneur pour verres de 4 m³ et un conteneur pour emballages-papiers de 5 m³ (rue François Foreau).

À Barjouville

Etude et pose de quatre conteneurs pour verres de 4 m³ et de quatre conteneurs pour emballages-papiers 5 m³ (parc commercial).

À Saint-Georges-sur-Eure

Etude et pose de six conteneurs enterrés pour ordures ménagères de 5 m³, trois conteneurs pour verres de 4 m³ et trois conteneur pour emballages-papiers de 5 m³ (Les Errioux).



A noter aussi qu'en 2016, seize sites de conteneurs enterrés, soit soixante-dix plateformes, ont fait l'objet d'une reprise des abords en élastomère.

Espaces publics



Pour la ville de Chartres

La direction Services urbains et environnementaux a en outre, en 2016, procédé à :

- Requalification de la place Marceau et de la place du Cygne.
- Requalification complète de la rue Nicolas-Lorin, avec enfouissement des réseaux et viabilisation des parcelles. Aménagement des trottoirs et raccords des cheminements piétons.
- Aménagements d'une aire de jeux destinée aux 4-12 ans au parc André-Gagnon.
- Aménagement des portes du cloître : porte au Vidame.
- Création d'un terrain synthétique de hockey/foot avec éclairage au complexe sportif de la Madeleine.



5. Le système d'information géographique (SIG)

Le service SIG est mutualisé entre Chartres métropole et la Ville de Chartres depuis février 2012.

1. Gestion et administration des données « référentiels et métiers »

- Acquisition des données nouvelles soumises à la directive INSPIRE (données IGN sous licence libre, BRGM, INSEE...):

- acquisition gratuite de la base de données topographique de l'IGN (2016) ;
- acquisition gratuite de la base de données adresse de l'IGN (2016) ;
- base de données parcellaire gratuite (2016) ;
- base de données Alti gratuite (2016) ;
- Acquisition gratuite des référentiels INSEE (indicateurs 2016 : ménages, résidences, emploi)

- Acquisition des référentiels payants :

- achat des données du cadastre 2016 à une fréquence annuelle auprès de la DGFiP : fichier graphique (EDIGEO) et données propriétaires (MAJIC).
- Traitement et intégration des données dans les outils SIG :
- intégration dans Infogéo 28 et Spatialite (base de données spatiale – extension Qgis) ;
- mise à disposition des données cadastrales aux communes : de Lucé, Mainvilliers, Champhol et Chartres.

2. Mise à jour des données existantes « métiers des services »

- Travail conjoint avec les services de l'agglomération : contrôle des bases de données réalisées par SAFEGE – HYDRACOS dans le cadre du schéma directeur d'eau et d'assainissement.
- Intégration plan de récolement des réseaux humides eaux potables, eaux usées et réseaux eaux pluviales et intégration plan de récolements des travaux neufs non prises en compte par SAFEGE.

- Mise à jour de la base de données fourreaux ville et intégration plan de récolements des travaux neufs (fourreaux, fibre optique, télécom...).

- Mise à jour base de données transports, déchets, bases voiries de la ville de chartres et PMR, horodateurs, stationnements.

3. Suivi et gestion des marchés transversaux : topographique et photogrammétrie

- Suivi et gestionnaire du marché transversal de levé topographique pour le compte de la Ville de chartres, Chartres métropole et la RSEIPC :

- montage convention de groupement ;
- préparation du DCE ;
- suivi administrative et technique du marché de missions de géomètre.

- Gestion et suivi du marché d'acquisition de référentiel topographique à grande échelle (photogrammétrie)

- Suite au DCE et analyse des offres, le marché d'acquisition d'un référentiel photogrammétrie a été notifié fin 2014 sous forme d'un marché à la commande (15 000 € HT/an). Une prise de vue aérienne a été réalisée en avril 2015 par le prestataire (Aeroscan). Le

service SIG a fait réaliser la restitution vectorielle photogrammétrique de deux zones test (zone urbaine : place Marceau) et zone rurale : Amilly). Des contrôles terrains ont été réalisés avec la station GPS pour valider la qualité du rendu.

- Pilotage d'un groupe de travail de coordination pour l'acquisition du Plan de Corps de Rue Simplifié avec les partenaires locaux (ERDF, GRDF, SDE28, REGION CENTRE, CONSEIL GENERAL –EURE ET LOIR, RSEIPC, CM'IN...).

- Montage DCE pour l'acquisition du PCRS en 2016.

4. Traitement cartographique en réponse aux demandes des directions et services internes

- En 2016, le service SIG a répondu aux commandes cartographiques allant d'un simple traitement des cartes de connaissance du territoire (l'agglomération, la ville, les quartiers, le PLU, les secteurs de vote, les secteurs scolaires, les zones d'activités, les équipements...) aux cartes de bilan (la construction, la voirie aménagée, études de diagnostics, les places PMR, les équipements communaux, bancs, canisites, les toilettes publiques, réseaux, les espaces verts...), en passant par le traitement de



demandes en DAO sous Autocad jusqu'au traitement PAO pour le compte des services de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. Les cartes sont enregistrées dans le



collaboratif SIG cartotheque si sa diffusion est autorisée par le service demandeur.

- L'équipe du SIG fait des levés terrains ponctuels pour le compte des services (eau, étude et travaux, rivière, déchets, espace public...). Elle Intervient pour compléter les prestations de géomètre, contrôle le rendu du plan de récolement des entreprises de travaux publics. Les levés sont souvent réalisés au démarrage du projet. Même à la fin du projet, l'équipe SIG intervient également pour relever les affleurants de réseaux. L'outil GPS est équipé d'un logiciel de levé topographique et d'un logiciel SIG terrain. Ce dernier logiciel permet d'emporter directement le travail bureautique sur le terrain. En même temps qu'on géo référence les réseaux et les équipements, on peut aussi renseigner la base de données. Tout ceci à partir du terrain.
- Numérisation des documents d'urbanismes au format CNIG (39 communes numérisées au format CNIG).
- Acquisition et la gestion de la maquette numérique 3D de Chartres métropole.



5. Formation et assistance aux utilisateurs

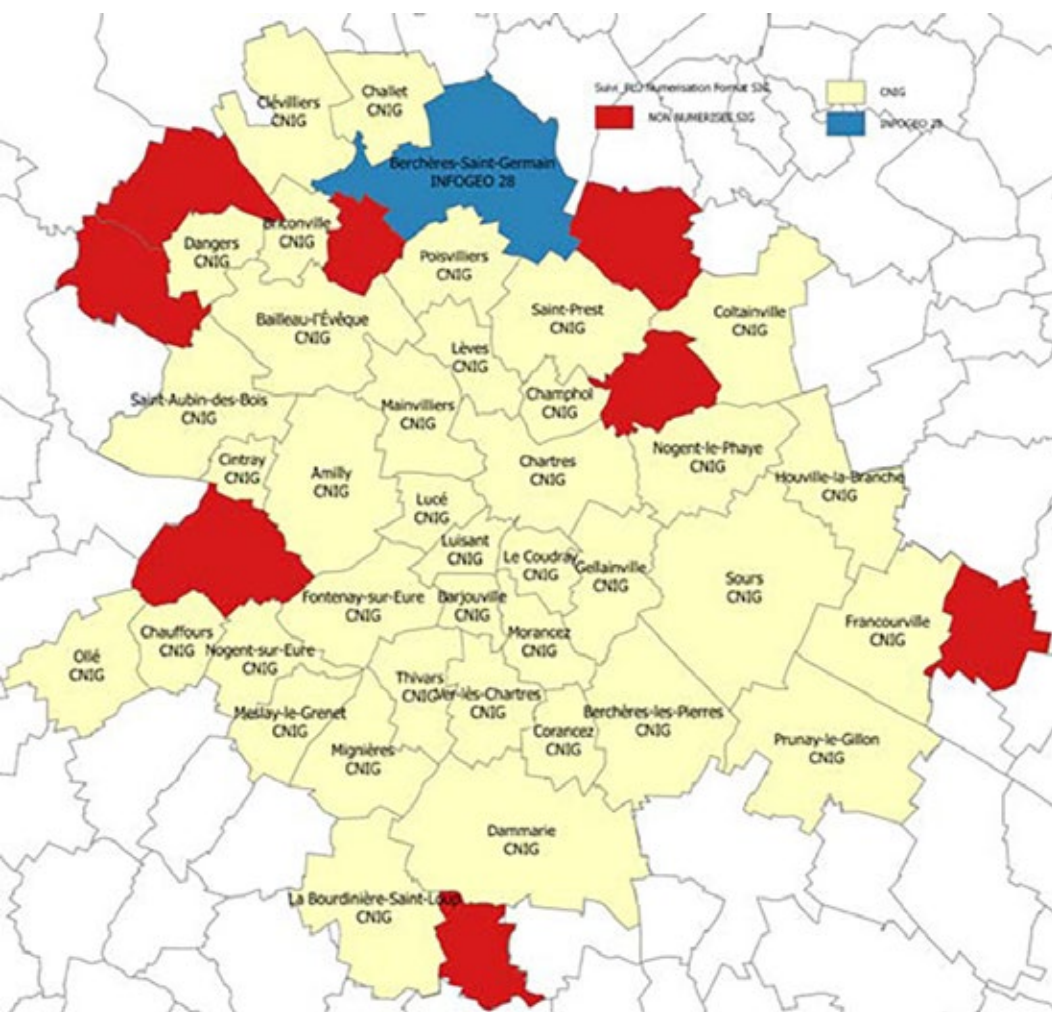
- Formation à tout nouvel agent codifié à l'outil SIG webmapping Info géo 28.
- Formation des agents et élus des communes à l'outil mis à jour d'info geo 28.

6. Suite accès à l'outil à l'outil Web mapping Info geo 28 : Chartres métropole, Ville de Chartres, communes de l'agglomération

- En décembre 2016, on comptait environ 400 agents codifiés dans les différents profils (agents ville, agglomération et agents + élus communes)

Note : une même personne peut avoir accès à plusieurs profils. Par exemple, un agent mutualisé ville de Chartres et Chartres métropole peut avoir accès à 4 profils :

- Chartres métropole Profil Light et profil export ;
- Ville de Chartres Profil Light et profil export ;
- Mis en place de l'outil mis à jour EP pour le compte des communes ;
- Un profil spécifique de mise à jour a été créé pour permettre à certains agents de faire la mise à jour de certaines données métiers.



6. Plan vert et rivière

Les missions de la direction Plan vert et rivière :

- mise en œuvre du schéma directeur du plan vert, tant sur la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et la recherche de maillage du territoire que sur la création de liaisons douces avec notamment comme priorité la vallée de l'Eure ;
- maîtrise d'ouvrage sur les aménagements du plan vert qui ont été réalisés et sur les propriétés d'espaces naturels de Chartres métropole ou les espaces mis à disposition par les communes ;
- entretien de l'Eure et de ses affluents avec notamment la volonté de restauration de la continuité écologique des rivières et la mise en place de plans pluriannuels de restauration et d'entretien ;
- entretien des vallées agricoles sur certaines communes [ex-territoire de la communauté de communes du Val-de-l'Eure].

1. Le plan vert

Depuis 2011, dans la perspective de l'agrandissement de l'agglomération (passage de 7 à 47 communes en trois ans) et des incertitudes financières (réforme de la taxe professionnelle notamment), les opérations plan vert n'ont pas été menées. Un nouveau schéma directeur à l'échelle des 47 communes a été élaboré en 2013, validé par le conseil communautaire le 20 janvier 2014.

Ce schéma directeur traite deux volets :

- les trames verte et bleue selon les lois Grenelle et en compatibilité avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Un recensement des espaces naturels a été réalisé (vallées, espaces boisés, prairies, espaces naturels sensibles, zone Natura 2000, ZNIEFF 1^{re} et 2^e génération) avec une volonté de les préserver et de les relier entre eux (corridors écologiques) ;

- les intentions de liaisons douces, en majorité sur le fond des trames verte et bleue. Chartres métropole assure la réalisation de l'axe principal de la vallée de l'Eure et chaque commune est invitée à travailler en relation avec l'agglomération pour développer les liaisons douces sur son secteur.

Le schéma directeur du plan vert a vocation à être intégré au SCOT (schéma de cohérence territoriale) et doit donc s'intégrer dans les documents d'urbanisme des communes.

La volonté politique affirmée en 2014 est de poursuivre les aménagements de liaisons douces et de mise en valeur des espaces dans la vallée de l'Eure entre Saint-Georges-

sur-Eure et Jouy.

En 2015, puis 2016, la démarche de maîtrise foncière sur la vallée de l'Eure a été relancée sur différentes communes afin de poursuivre les aménagements réalisés depuis 2004 (13 kilomètres de cheminements) :

- au nord, sur les communes de Saint-Prest et Jouy ;
- au centre, sur la commune de Chartres (île rue des Petites-Filles-Dieu) ;
- au sud, sur les communes du Coudray, Barjouville et Morancez.

Des études de projet et des travaux ont été lancées à Saint-Prest, Lèves, Luisant, au Coudray, Barjouville et Morancez.

- À Jouy

Finalisation de plusieurs acquisitions de parcelles, procédure de déclassement d'un chemin rural avec la commune, accord d'échanges entre un propriétaire de 18 hectares de prairies et les parcelles acquises afin d'obtenir la propriété pour la future coulée verte, piquetage par géomètre des emprises concernées.

- À Saint-Prest

Accord obtenu pour deux échanges de bandes de terrains entre propriétaires privés et domaine public.

Dans le cadre de la suppression de la station d'épuration, le raccordement du réseau d'eaux usées de la commune à celui



Futur tracé sur Saint-Prest.

de Champhol afin de traiter les eaux usées à la nouvelle station d'épuration est prévu. Une opération commune pour les travaux de canalisation d'eaux usées, d'eau potable, de cheminement du plan vert et d'aménagement de voiries est programmée et un maître d'œuvre a été désigné en 2016. Les diagnostics des réseaux, les enquêtes auprès des riverains, les réunions publiques ont été menées en 2016. Pour ce qui est du plan vert, la coulée verte arrive à Saint-Prest au quartier de la Villette. Ce secteur étant urbanisé avec notamment des constructions en bord de rivière, des solutions d'aménagement en bord de voirie devront être trouvées. Le projet des aménagements de surface devrait être validé en 2017 avec un lancement de l'appel d'offre travaux.

- À Champhol

Chartres métropole est propriétaire des prairies de Fontaine-Bouillant depuis 2005. Ces prairies forment une île dont le seul accès se fait par le moulin de Fontaine-Bouillant qui est une propriété privée. En 2016, un pont cadre permettant un accès à ces prairies depuis la coulée verte de Fontaine-Bouillant a été réalisé. L'objectif est de pouvoir ouvrir ces prairies au public par la création d'un sentier pédestre. Ces prairies sont pâturées par des chevaux par convention. Dans le cadre des négociations foncières avec le propriétaire, un accord a été obtenu pour échanger deux parcelles de terrain situées à Jouy contre une partie des prairies de Fontaine-Bouillant. Un travail d'entretien des arbres situés sur ces prairies a été entrepris fin 2016 et se poursuivra en 2017 par la pose de clôtures pour délimiter les espaces pâturés et le sentier piétonnier puis par la pose d'une passerelle sur le bras de l'Eure à l'autre extrémité des prairies.



Pont cadre à Champhol.

- À Lèves

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration de Chartres métropole à Seresville, la démolition d'une partie de la station de Lèves est prévue. Les espaces libérés devraient permettre de retrouver des espaces naturels et d'étendre l'emprise de la coulée verte le long de l'Eure par intégration dans le plan vert. En 2016, une première réflexion a été menée sur la défi-

nition des besoins entre la mairie de Lèves et Chartres métropole. Un maître d'œuvre a été désigné fin 2016 pour la démolition ; il aura également pour mission de proposer des scénarios d'aménagement des espaces libérés.

L'abattage de la peupleraie sur le terrain appartenant à Chartres métropole le long de la station d'épuration a été effectué en anticipation des aménagements à venir.

- À Chartres

Le plan vert arrive côté sud au boulevard de la Courtille mais n'est pas finalisé pour rejoindre la partie nord vers Lèves.



Prairies de Chartres.

L'objectif est de repartir du parc Léon-Blum, d'emprunter les prairies appartenant à la ville de Chartres rue des Petites-Filles-Dieu en direction des Grands-Prés.

La société Axiane meunerie a donné son accord en 2016 pour la cession de l'île située rue des Petites Filles Dieu. L'acquisition était en cours de formalisation fin 2016.

De son côté, la Ville de Chartres envisage l'abattage des peupliers sur tout le secteur des Grands-Prés. Une réflexion commune est à mener sur le prolongement du plan vert.

- Secteur Coudray-Luisant-Barjouville-Morancez

Au sud, dans les communes du Coudray, Luisant, Barjouville et Morancez, le tracé de la coulée verte a été validé avec notamment des passages sous la rocade.



Nouvelle piste le long de l'Eure à Barjouville. Inauguration le 5 novembre 2016

La convention de mise à disposition des espaces sous la rocade a été signée avec la DIRNO, les procès-verbaux de transfert de biens communaux ont été signés par les mairies du Coudray, Morancez et Barjouville.

Une première tranche de travaux a été réa-

lisée entre l'étang de Luisant et l'extrémité de l'étang de Barjouville, soit 1100 mètres de pistes mixtes piétons-vélos. De même, le raccordement d'un réseau pluvial de diamètre 400 mm qui arrivait dans le haut du bois des Gaudinières sans exutoire a été raccordé sur un des bras de l'Eure. Les travaux de coulée verte ont nécessité l'abattage de





Inauguration du tronçon Luisant-Barjouville le 5 novembre 2016.

170 peupliers côté Barjouville, la création d'une passerelle sur le bras de rivière à l'extrémité de l'étang de Luisant. La coulée verte a été inaugurée le 5 novembre 2016.

- Divers

La direction Plan vert et rivière est intervenue auprès de communes sur des questions de restauration de mare, de démarche zéro phyto. En lien avec la direction de l'Aménagement, elle a également été sollicitée dans le cadre de création ou de révision de PLU pour vérifier la bonne prise en compte des trames verte et bleue.

2. La rivière

Chartres métropole a comme compétence l'entretien de l'Eure et de ses affluents, soit la gestion d'environ 50 kilomètres de rivière pour l'Eure et ses bras annexes de Saint-Georges-sur-Eure à Jouy et 17 kilomètres pour la Roguennette dans les communes de Sours, Nogent-le-Phaye, Gasville-Oisème et Saint-Prest.

En 2016, deux réunions ont eu lieu en préfecture pour aborder la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Dans le cadre de la loi NOTRe, cette compétence est dévolue aux intercommunalités et devra s'exercer à compter du 1^{er} janvier 2018. La notion de bassin versant est évoquée et la définition des périmètres de cette compétence a été abordée.

2016 a vu le lancement de plusieurs chantiers et études concernant l'Eure et la Roguennette.

- Création d'un street workout à Chartres

Des jeunes avaient sollicité le Maire de Chartres en 2015 pour disposer d'un équipement de street workout (aire d'agrès en extérieur). Après réflexion, il a été proposé de réaliser cet équipement sur la coulée verte des bords de l'Eure, à proximité du city parc des Trois Ponts.



Chartres métropole a pris en charge dans le cadre du plan vert la réalisation de l'équipement.

Les travaux ont eu lieu en septembre et octobre 2016.



- Restauration de la continuité écologique de l'Eure en secteur urbain

L'objectif est de retrouver une continuité écologique de la rivière entre Luisant et Lèves afin d'assurer l'écoulement des sédiments et la circulation des poissons, et également améliorer la qualité de l'eau. Cela nécessite que la rivière puisse s'écouler sans obstacles (vannages, seuils). Une étude de faisabilité avec un avant-projet a été validée fin 2014. Le choix retenu est d'utiliser un des trois bras de l'Eure dans le centre de

Chartres (le Petit Bouillon) pour notamment de préserver le niveau d'eau et les vannages dans le cœur historique de la ville.

En 2016, une première tranche de travaux a été lancée sur quatre des dix sites concernés par cette opération (ouvrages publics). La deuxième tranche de travaux est programmée en 2017 pour les six autres sites (ouvrages privés).

Outre le souhait de retrouver une rivière plus naturelle, ces travaux vont permettre la mise en valeur de ponts en pierre auparavant dissimulés par d'autres ouvrages (vannes, passerelles).



Entrée du Petit Bouillon au niveau de la Petite Venise.

Détail des travaux réalisés en 2016 :

- agrandissement de l'échancrure de l'entrée du Petit-Bouillon et comblement de la fosse par enrochement ;
- démontage du vannage et du déversoir de la sortie du Petit-Bouillon ;
- démontage du vannage et de la passerelle rue des Petites-Filles-Dieu ;
- démontage du vannage de Lèves, la création d'une échancrure dans le radier et le comblement de la fosse par enrochement.



Rue des Petites-Filles-Dieu.



Moulin de Lèves.



Sortie du Petit-Bouillon.



· Remise à ciel ouvert de la Roguenette rue du Bréharet à Gasville-Oisème

Dans le cadre de son programme de restauration de la Roguenette, le SYTER avait lancé une maîtrise d'œuvre fin 2010 pour réaliser l'opération. Dans le cadre de la reprise de la compétence par Chartres métropole, l'opération a été relancée en 2014.

Les travaux ont été réalisés en avril et mai 2016 : démolition de la dalle supérieure et du mur de soutien côté rue, reprise de maçonnerie et murs de clôture, pose de cadres béton pour les accès aux maisons, talutage des berges, création de banquettes et pose de granulats de fond, végétalisation des berges.

Ces travaux ont permis de remettre à ciel ouvert la Roguenette sur ce tronçon et de lui redonner son aspect naturel, tout en préservant les accès des riverains et en améliorant la qualité paysagère de la rue du Bréharet.



Gasville-Oisème.

· Arasement d'ouvrage et restauration des berges sur la Roguenette à Saint-Prest

Les travaux ont été réalisés en septembre et octobre 2016 : suppression d'un seuil avec clapet, réfection du tunage bois existant (maintien de berge), reprofilage des berges, déplacement du lit de la Roguenette dans la partie prairie pour l'éloigner du bord de la route départementale, création d'un abreuvoir et d'une clôture dans la prairie, et végétalisation des berges avec plantation d'arbres.

Ces travaux ont permis de supprimer un obstacle à l'écoulement, de renaturer la rivière tout en intégrant un volet d'insertion paysagère.



- Réfection d'ouvrage sur la Roguenette à Sours

Un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la Roguenette avait été établi par le SYTER en 2003. Parmi les actions mentionnées figurait la réfection d'un ouvrage au niveau d'un chemin rural à Sours permettant le passage de la Roguenette sous le chemin. La mairie de Sours a alerté Chartres métropole en 2014 sur la dégradation de l'ouvrage. Outre le mauvais état, l'ouvrage était sous-dimensionné.



Ouvrage avant travaux.



Pont cadre.



Saint-Prest.

En 2016 Chartres métropole a réalisé les travaux comprenant la démolition de l'ouvrage en pierre et la création d'un pont cadre en béton permettant le passage des engins agricoles sur le chemin et suffisamment calibré pour l'écoulement de la Roguenette, notamment en cas de fortes pluies.

- Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure amont

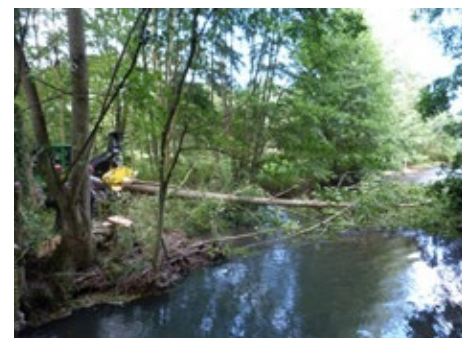
Ce plan a permis de réaliser un diagnostic exhaustif de l'Eure puis la mise en place d'un programme d'actions. 2016 a vu le lancement de travaux et d'études.

Trois études ont été lancées sur les secteurs de Saint-Georges-sur-Eure, Ver-lès-Chartres, Barjouville/Morancez. Le bureau d'études SOGETI a réalisé les diagnostics détaillés accompagnés d'une campagne de levés topographiques. Ces phases de diagnostic ont compris des visites de terrains, des rencontres avec les élus, les propriétaires de moulin et les associations. L'objectif est d'analyser toutes les caractéristiques de la rivière et de son environnement, techniques, historiques, paysagères, d'en comprendre l'évolution des usages au fil du temps. 2017 verra la phase modélisation hydraulique qui permettra d'analyser finement le comportement de la rivière selon les périodes de l'année et les différents niveaux d'eau, puis le bureau d'études proposera des scénarios de restauration qui seront évoqués avec tous les acteurs concernés afin de rechercher le projet le plus abouti possible.

Côté travaux, des restaurations de clôtures et abreuvoirs ont été réalisées (1500 ml de clôtures et 18 abreuvoirs), ce qui a nécessité des accords avec sept propriétaires et la signature de conventions.

Des abattages de peupliers ont également été réalisés au Coudray et à Barjouville.

De nombreux contacts ont été pris avec des propriétaires riverains afin d'essayer de finaliser la réalisation d'actions pour les années à venir (entretien de ripisylve, restauration de berges, clôtures, abreuvoirs...).



Abattage de peupliers à Barjouville.



Emondage de saules à Morancez.

troncs d'arbres) et ramassent tous les débris visibles. Ils interviennent également sur les bassins de rétention des eaux pluviales, notamment pour vérifier leur fonctionnement et le bon écoulement des eaux (nettoyage des grilles, enlèvement de déchets, débroussaillage).

Le garde rivière est en contact avec les propriétaires de moulin, notamment pour coordonner les ouvertures ou fermetures des vannes, intervenant en direct sur les ouvrages de Chartres et de Jouy (conventions).



Avant



Après

Clôture, abreuvoir et restauration de berge à Morancez.



Faucardage de la rivière.

- Prestations en régie

La régie Rivière est composée d'un garde rivière et de deux agents. Ils exercent un rôle de surveillance générale de la rivière pour maintenir le bon écoulement de l'eau, de manœuvre des vannes dont échoit à Chartres métropole la gestion et d'entretien du lit de la rivière.

Ils interviennent sur tout le linéaire de l'Eure et sur les bras annexes de Saint-Georges-sur-Eure à Jouy, ainsi que sur le linéaire de la Roguenette. Ils assurent des tournées régulières sur les cours d'eau, manœuvrent les vannes pour réguler les niveaux d'eau ou effectuer des chasses de nettoyage. Ils retirent les embâcles susceptibles de gêner l'écoulement ou d'occasionner des dégâts sur les ouvrages (principalement des branches ou



Enlèvement d'embâcle à Saint-Prest.



Etat des lieux d'ouvrage à Barjoville.

Ils réalisent également des petits travaux de restauration, de maintien de la berge, d'entretien de la ripsylve.

- Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure aval et de la Roguenette

En 2015, un plan pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure aval (de Luisant à Jouy) et de la Roguenette a été lancé. Le dernier programme sur la Roguenette datait de 2003 et celui sur le secteur urbain de 2007. Les objectifs de restauration des cours d'eau ayant évolué ces dernières années et l'Agence de l'eau ne finançant les travaux de restauration et d'entretien que sous condition de mise en place d'un plan pluriannuel, il est apparu nécessaire de relancer l'opération.

Une apprentie en formation licence professionnelle par alternance a été recrutée à la Direction de l'eau pour assurer cette prestation. Elle est accompagnée pour les sorties terrain par le technicien rivière recruté en 2015. L'objectif est d'avoir un diagnostic complet de la rivière et d'établir ensuite un plan de restauration et d'entretien.

Fin 2016, l'ensemble des relevés de terrain étaient réalisés et un premier état des lieux a été présenté au comité technique.



Prise de mesures.



Réalisation de maintien de berge à Barjoville.

- Entretien des vallées agricoles

La direction plan vert et rivière a en charge l'entretien des vallées agricoles de neuf communes (ex-communauté de communes du Val-de-l'Eure). Un plan pluriannuel d'entretien est établi avec un prévisionnel de passage pour broyage ou curage des vallées. La programmation annuelle est proposée tous les ans aux représentants des communes avec des ajustements éventuels si nécessaire (problème d'écoulement, de réclamations de riverains...). Les travaux sont ensuite programmés durant la période estivale. L'enveloppe financière est de 15 000 € ht par an pour ce programme.



Vallée d'Oisemont à Nogent-sur-Eure.

- Groupe de travail vélo

La thématique vélo a été de nouveau abordée en 2016 et un groupe de travail a été constitué avec des élus de Chartres et de Chartres métropole, des représentants des services (DGA, Plan vert, Aménagement, SIG, espaces extérieurs, Communication, Office du tourisme, SPL Transport), et des représentants de l'association Chartravélo.



La direction Plan vert et rivière a assuré le pilotage du groupe de travail. L'objectif visé est d'établir une carte des aménagements cyclables au niveau de l'agglomération, de coordonner les aménagements cyclables sur le territoire et de promouvoir la pratique du vélo. Il a été décidé que chacune des 46 communes de l'agglomération ait un référent vélo afin de faciliter les contacts.



1. Les grands équipements

Aérodrome de Chartres métropole

Débutés à l'automne 2015, les travaux de construction des nouveaux bâtiments, des parkings aéronaves et des voies d'accès aux pistes se sont poursuivis tout au long de l'année 2016 pour une livraison prévue mi 2017.

La SPL Chartres Aménagement, maître d'ouvrage du projet, a également poursuivi la préparation des travaux de modifications qui seront apportées aux abords des pistes et qui débiteront début 2017.



Cette année de travaux a également été l'occasion pour Chartres métropole, propriétaire de cette nouvelle plate-forme, de préparer de nouvelles modalités de fonctionnement et d'exploitation en lien étroit avec les usagers.

L'aérodrome de Chartres métropole a enfin accueilli, en septembre 2016, sa première « Montgolfiade de Chartres ». Pendant trois jours, le ciel de l'agglomération a vu s'envoler simultanément plus de trente montgolfières matin et soir devant un public nombreux ...

Equipements sportifs

Chartres métropole possède plusieurs équipements sportifs de proximité, dont elle a confié la gestion quotidienne aux mairies sur le territoire desquelles ils sont implantés.

C'est le cas depuis 2011 du Dojo de Saint-Georges-sur-Eure et du terrain de baseball de Gellainville, depuis fin 2012 du nouveau complexe sportif Marcel Jardé de Jouy et,

depuis 2013, des installations sportives du Collège Soutine de Saint-Prest.

Tous ces équipements sont utilisés quotidiennement par de nombreuses associations sportives, des accueils de loisirs et des établissements scolaires.

Résident du terrain de baseball de Gellainville, le club des French Cubs a passé sa 3^e saison en D1 et a renouvelé l'organisation en 2016 du Challenge de France et a organisé avec succès pour la première fois les Championnats d'Europe des moins de 15 ans.

La nouvelle tribune de 90 places couvertes construites par Chartres métropole pour un coût de 75 600 € a été inaugurée au printemps 2016.



L'Odyssée, complexe aquatique et patinoire

- Exploitation

La délégation de service public pour l'exploitation du complexe aquatique et patinoire a été renouvelée avec Vert Marine pour les six prochaines années à venir, à compter du 1^{er} janvier 2015.

- Fréquentation

En 2016, la fréquentation du complexe aquatique avec patinoire a de nouveau dépassé les 800 000 entrées annuelles. Les espaces aquatiques représentent toujours plus de 80 % de ces entrées.

- Scolaires

Près de 200 classes de primaires (du CP au CM1/CM2) sont inscrites chaque mois, de septembre à début juillet, dans les plannings pour l'année scolaire 2016/2017 soit au total plus de 8000 élèves, l'agglomération prenant en charge les frais de location de lignes d'eau et le transport.

Dix collèges et six lycées/CFA/établissements spécialisés fréquentent également l'équipement, en plus des sections sportives des collèges et lycées (apnée, natation course et triathlon).

- Clubs

Les quatre clubs liés à l'Odyssée (Chartres Métropole Natation, Chartres Métropole Canoë-Kayak, Chartres Métropole Triath-

lon et Subaqua Club) continuent à bénéficier du soutien financier de l'agglomération et poursuivent leur croissance en termes de licenciés et de résultats sportifs.

- Événements sportifs

Après deux ans de succès, l'Odyssée a accueilli, pour la dernière année en mai 2016, les Championnats de France des Sports subaquatiques.

Après avoir été l'hôte en août 2015 de la 1^{re} manche française de la FINA World Cup, l'Odyssée a de nouveau accueilli cette compétition en août 2016.



Enfin, comme tous les ans depuis six ans, la rentrée de septembre est marquée par le triathlon organisé par Chartres Métropole Triathlon.

- Agrandissement



Devant le succès et la fréquentation du complexe aquatique, Chartres métropole a lancé l'agrandissement des vestiaires individuels de l'espace aquatique pour augmenter le nombre de cabines de 40 à 60, pour un coût d'un million d'euros. Conçus par le cabinet Arc&A/Plaze, ces travaux concernent également le réaménagement du parvis central, couvrant ainsi l'ancienne fontaine.

Les travaux ont débuté en novembre 2016, pour une mise en service prévue en mai 2017.

Le Centre équestre de Nogent-sur-Eure

Le Centre équestre des Ecuries du Val de l'Eure, exploité par le club hippique du Carillon, poursuit son ascension avec des résultats sportifs 2016 toujours significatifs.

Antenne du CFA des Métiers du Sport et de l'Animation, le club hippique accueille chaque année une trentaine de stagiaires apprentis BRJEPS activités équestres, salariés de centres équestres et poneys-clubs de la région Centre-Val de Loire et, suivant leur formation pratique, sur le site de Luisant ou de Nogent-sur-Eure.

En plus des pratiquants individuels (plus de 638 cavaliers en 2016 dont 423 sur le site de Nogent-sur-Eure), le centre accueille toujours un nombre important de groupes : scolaires, centres de loisirs, jeunes en difficultés et handicapés.

Le centre d'hébergement fête ses trois ans

Depuis son ouverture au public en mars 2013, le centre d'hébergement du centre équestre des Ecuries du Val de l'Eure a accueilli plus de 4438 nuitées (au 31 décembre 2016).

Conçu initialement pour les élèves, stagiaires et compétiteurs du centre équestre, qui constituent d'ailleurs la moitié de la clientèle, il accueille aussi de plus en plus de touristes, individuels ou groupes. Il a obtenu la labellisation « Gîte de groupe 3 épis » par les Gîtes de France en 2015.

Sa gestion a été confiée au club hippique du Carillon. Sur 280 m², il propose 22 couchages en dortoirs ou chambres doubles équipées de sanitaires et salles de bain individuelles. Une salle commune disposant d'une cuisine en libre service et d'un coin salon TV est mise à la disposition.

2. Enfance-Jeunesse

La délégation de service public pour l'organisation et la gestion des activités Enfance-Jeunesse de Chartres métropole a été renouvelée avec l'association départementale PEP28, en partenariat avec l'association du centre aéré du Val de l'Eure pour les cinq prochaines années, à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour mémoire, un contrat « Enfance-Jeunesse » est signé entre la CAF d'Eure-et-Loir et Chartres métropole pour la période 2015-2018.

Actions proposées aux enfants âgés de 3 à 11 ans



Les accueils de loisirs de Chartres métropole s'adressent aux enfants âgés de 3 à 11 ans habitant dans l'une des 39 communes dites périurbaines du territoire.

Ces accueils permettent aux parents des enfants de maternelles et de cours élémentaires de concilier vie familiale et vie professionnelle en leur proposant un mode de garde de qualité, pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Les enfants sont accueillis dans l'un des pôles Enfance-Jeunesse situés dans les communes de Jouy, Sours, Morancez, Dammarie, Saint-Georges-sur-Eure, Amilly et Bailleau-l'Évêque. Une antenne du pôle de Jouy est ouverte à Saint-Prest les mercredis et en juillet.

Un camp élémentaire a été organisé à Fontaine-Simon (Eure-et-Loir) en juillet (40 places), avec inscription à la semaine, avec ou sans week-ends, jusqu'à 19 jours consécutifs et deux intercentres (un maternel et un élémentaire) ont par ailleurs été organisés au dojo départemental de Saint-Georges-sur-Eure, regroupant chacun environ 200 enfants. Un pôle multisports a également été organisé en juillet à l'attention exclusive de l'agglomération chartreuse : tir à l'arc, mini-motos, structures gonflables géantes ... Environ 80 enfants de cours élémentaires et 60 ados étaient présents quotidiennement.

Actions proposées aux adolescents en 2016

Pour les adolescents de 12 à 17 ans, des activités éducatives et de loisirs sont également proposées pendant les vacances (hors Noël), dans le cadre d'espaces jeunes (journées à thème ou stages) ou sous forme de séjours.

Comme en 2015, diverses activités de loisirs sont offertes aux jeunes pour occuper (avec



pédagogie) leur temps libre pendant les vacances. La formule choisie a été l'organisation d'Espaces Jeunes durant les vacances scolaires, rattachés à un accueil de loisirs existant (Dammarie, Saint-Georges-sur-Eure et Sours).

Les Espaces Jeunes : ce ne sont plus deux (2015) mais trois locaux pour adolescents qui ont été ouverts durant toutes les vacances scolaires, à l'exception de Noël. Auparavant, les ouvertures étaient moins nombreuses. Dorénavant, les adolescents sont accueillis à chaque période de vacances, générant un réel engouement. En juillet, l'Espace Jeunes est fermé ; c'est alors le gymnase intercommunal à Jouy qui accueille les adolescents. Des rencontres à la journée entre les MPT de Chartres et les Espaces Jeunes de Chartres métropole sont organisées et fortement appréciées.

3 séjours ont été organisés en 2016 : ski à Valmeinier (Savoie) du 6 au 13 février (30 places) ; à Rome (Italie) du 12 au 21 juillet (36 places) et à Fouras (Charente-Maritime) du 18 au 27 juillet (24 places).



En 2016, 2 208 enfants ou jeunes ont bénéficié des actions Enfance et Jeunesse, toutes périodes et actions confondues. Cela a représenté 38 751 journées-enfants soit plus de 13 % qu'en 2015.

Les mercredis, la moyenne effectivement accueillie est de 370 enfants par jour ; pendant les petites vacances, 250 enfants ou jeunes par jour. En été, ce sont 413 enfants ou jeunes qui fréquentent chaque jour l'un des pôles ou l'une des actions.

En plus de ces actions, des formations aux premiers stages théoriques des fonctions d'animateur (BAFA) ou de directeur (BAFD) en accueil de loisirs ont également été organisées.

Points Information Jeunesse

Les PIJ sont des lieux d'information qui s'adressent à tous les jeunes, de manière anonyme et gratuite, sur tous les thèmes pouvant leur apporter de l'autonomie : logement, santé, formations, emploi, loisirs...

Ils peuvent également accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes : projets associatifs, d'échanges européens, de création d'entreprise.

Le PIJ de Chartres métropole dispose de deux antennes situées sur les pôles Jeunesse de Saint-Georges-sur-Eure et Bailleau-

l'Évêque. En 2016, les animatrices du PIJ ont mené et participé à de nombreuses actions :

- sport en famille le 23 janvier à Saint-Georges-sur-Eure ;
- forum de l'orientation les 29 et 30 janvier à Chartrexpô ;
- intervention d'une infirmière sur les thèmes du lavage des mains, de l'alimentation et du sommeil le 17 février à Saint-Georges-sur-Eure ;
- après-midi jeux intergénérationnels le 20 février à Saint-Georges-sur-Eure ;
- « en route pour ta santé » le 9 mars à Saint-Georges-sur-Eure ;

- ateliers PSC1 le 19 février et le 2 avril à Bailleau-l'Évêque et à Saint-Georges-sur-Eure ;
- sport en Famille le 18 juin 2016 à Bailleau-l'Évêque ;
- c'est la rentrée « Range ta chambre » le 18 septembre 2016 à Bailleau-l'Évêque ;
- Color Chartres le 6 octobre 2016 à Chartres ;
- atelier BAFA le 7 octobre 2016 à Bailleau-l'Évêque ;
- découvrons l'Europe en créant le 19 novembre 2016 à Bailleau-l'Évêque ;
- journée mondiale de lutte contre le Sida le 1^{er} décembre au Lycée Efragir de Mignières.

3. Petite Enfance – Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de Chartres métropole est un lieu d'échanges et de rencontres, destiné aux parents de jeunes enfants et aux assistants maternels du particulier employeur de Chartres et des communes de l'agglomération de moins de 3000 habitants.

Ce service d'information est joignable soit par téléphone au 02.36.67.30.20 et par e-mail relais-assistants.maternelles@agglo-ville.chartres.fr. Les usagers du Relais Assistants Maternels de Chartres métropole sont accueillis, sur rendez-vous, dans les locaux de la Maison des Enfants, 3 rue du Puits-Drouet à Chartres.

de parents employeurs. Ces rendez-vous sont aussi, pour les familles des moments d'écoute et d'échanges privilégiés, qui leur permettent d'aborder l'accueil de leur enfant au domicile d'un assistant maternel.

Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, le nombre d'assistants maternels reste stable. Nous recensons 330 assistants maternels. On note, toutefois, l'arrivée de 10 nouveaux assistants maternels sur le territoire. L'accueil individuel au domicile des assistants maternels représente 1111 agréments simultanés.

L'équipe du Relais Assistants Maternels de Chartres métropole participe à la professionnalisation des assistants maternels répartis sur 40 communes du territoire de l'agglomération.

La mise en place de temps collectifs est l'une des actions visant à professionnaliser les assistants maternels. Au cours de l'année 2016, 227 ateliers collectifs ont été proposés sur onze sites d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire : deux ateliers mensuels itinérants (Berchères-les-Pierres, Dan-

maternels et aux enfants qu'ils accueillent. Après un temps d'accueil, le groupe se rassemble autour d'un temps chants et comptines, d'une activité, puis d'un temps de jeux. La matinée s'achève autour d'une histoire. Les propositions d'activités sont variées : activités manuelles, éveil musical, motricité, éveil sensoriel, jeux de manipulation... A cette offre, s'ajoute les temps d'éveil autour du livre, les séances de cinéma proposées par la médiathèque aux enfants de plus de deux ans.

En 2016, la commune de Sours a mis à disposition du Relais Assistants Maternels une nouvelle salle située à l'intérieur du nouveau complexe scolaire. Cette salle, dédiée à des animations hebdomadaires offre un espace spacieux, aménagé pour l'accueil des très jeunes enfants et des assistants maternels qui les accompagnent au cours de ces temps d'éveil.

Le Relais Assistants Maternels propose, en plus des temps collectifs, des entretiens visant à accompagner les assistants maternels dans leur exercice professionnel. De nombreux sujets peuvent être abordés et travaillés avec l'assistant maternel : le développement de l'enfant, l'aménagement de l'espace, l'accompagnement pédagogique du jeune enfant, la relation parents-assistant maternel...

L'ensemble de ces actions contribue à améliorer l'accueil du jeune enfant au domicile de l'assistant maternel et à promouvoir le travail des assistants maternels sur les communes de l'agglomération couvertes par le Relais Assistants Maternels.



L'équipe composée de quatre éducatrices de jeunes enfants et d'un agent administratif accompagne les familles dans leurs recherches de mode d'accueil pour leur enfant (remise des listes d'assistants maternels), et les informe sur leurs droits et obligations

gers), quatre ateliers bimensuels (Barjouville, Bailleau-l'Évêque, Dammarie, Thivars), cinq ateliers hebdomadaires (Amilly, Jouy, Morancez, Sours, Saint-Georges-sur-Eure). Ces ateliers, encadrés par une éducatrice de jeunes enfants, sont destinés aux assistants

1. Architecture et bâtiments

La direction de l'Architecture et des bâtiments est rattachée à la direction générale adjointe en charge du Patrimoine et de l'Espace public.

Elle intervient sur différents bâtiments...

Depuis 2015 :

- Ancien siège de Chartres métropole
- Site administratif Joseph Pichard
- Garage à bennes
- Point d'accès au droit
- Terrain des gens du voyage de Lucé
- Terrain des gens du voyage de Mainvilliers
- Terrain des gens du voyage des Propylées
- Terrain des gens du voyage ex-BA122
- Maison du vélo
- Dojo de Saint-Georges-sur-Eure
- Centre équestre de Nogent-sur-Eure
- Centre de loisirs de Bailleau-l'Evêque
- Centre de loisirs de Morancez
- Centre de loisirs de Jouy
- Centre de loisirs de Dammarie
- Terrain de base ball de Gellainville
- Complexe sportif de Jouy
- Cuisine centrale
- Dépôts de bus
- Local kayak

Depuis 2016 :

- 32 rue de Chanzy à Chartres
- Crèche «La clé des Loisirs» et centre de Loisirs à Sours
- Locaux Pont-Tranchefétu à Fontenay-sur-Eure
- Complexe sportif Soutine à Saint-Prest

Tribunes du stade de Gellainville

Le projet concernait la création d'une tribune modulaire d'une capacité d'accueil de 90 personnes, sur le terrain de baseball de Gellainville.



En plus de son ossature bois et de son bardage en acier, l'équipement a été doté de panneaux semi-vitrés coupe-vent latéraux pour protéger les spectateurs des intempéries. L'équipement est accessible aux personnes à mobilité réduite.

- début des travaux : septembre 2015
- coût des travaux 90 000 euros
- Inauguration : 23 avril 2016

Extension des vestiaires du garage à bennes à ordures ménagères.

Le projet d'extension et de rénovation des vestiaires du garage à bennes de Seresville s'est poursuivi et affiné en 2015 avec un dépôt de permis de construire en fin d'année.

Trois objectifs pour cette opération :

- augmenter la capacité d'accueil de 50 à 90 agents, en créant une extension en bâtiments modulaires de 72 m² ;
- réhabiliter le bâtiment existant de 160 m² ;
- améliorer les conditions de travail des agents.

Les travaux s'intègrent dans le cadre de l'élargissement du périmètre de l'agglomération et l'augmentation des effectifs du service de collecte des déchets.

- Démarrage du chantier : fin août 2016
- Coût des travaux : 325 000 euros
- Inauguration : 3 mars 2017



Extension des vestiaires de l'Odysée

Le projet d'extension des vestiaires de l'Odysée a été entamé en 2015 par la désignation de la maîtrise d'œuvre en charge du projet, ARC&A.

Ce projet s'est poursuivi en 2016 par le dépôt du permis de construire et de l'autorisation

de travaux en début d'année, puis le lancement de la consultation des entreprises au mois d'avril.

Le projet a pour but d'augmenter la capacité de vestiaires individuels afin de remédier à la saturation des vestiaires, en particulier durant la période estivale.



La création 20 cabines supplémentaires est prévue et l'organisation du circuit des usagers sera améliorée avec la création d'un espace spécifique pour se déchausser et se rechauffer, fluidifiant ainsi les attentes des usagers.

Les travaux seront également l'occasion pour remettre en valeur le parvis de l'établissement.

- Démarrage du chantier : début novembre 2016
- Coût des travaux : 1 200 000 euros
- Fin des travaux en juin 2017

Pôle enfance de Sours

Le nouveau pôle enfance de Sours comprend, sur un même site une école maternelle, un restaurant scolaire, un accueil de loisirs et un espace dédié au relais d'assistantes maternelles. Il a ouvert le 4 janvier 2016 et a été inauguré le 23 janvier.



Pôle enfance à Sours

Restauration collective de Gellainville

Le projet de construction d'une nouvelle unité de production de la Restauration collective de Chartres métropole à Gellainville a débuté début 2016 par la clôture du concours de maîtrise d'œuvre lancé fin 2015.

Celui-ci est piloté par la direction de la Restauration collective. L'équipe de maîtrise d'ouvrage est complétée par la direction de l'Architecture et des bâtiments, pour un appui technique.

Le lauréat du concours est l'agence d'architecture ARC&A.

Le but du projet est de réaliser la construction de la nouvelle unité centrale de restauration collective, en remplacement de la cuisine centrale existante et incluant la production des repas hospitaliers.

Ce nouvel outil devra également pouvoir répondre à l'augmentation prévue du nombre de repas



produits pour pouvoir atteindre un maximum de 10 000 repas produits par jour.

Ce projet s'est poursuivi par le dépôt du permis de construire au mois d'août 2016.

Les travaux début janvier 2017, pour une durée prévue de dix mois.

Le démarrage de l'exploitation est prévu début janvier 2018.

Coût prévisionnel du projet : 8 419 000 euros HT.

Rénovation du terrain des gens du voyage de Lucé

Le projet de rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Lucé a démarré au second semestre 2015 et s'est achevé début juin 2016.

Il s'agit du réaménagement complet de l'aire d'accueil passant ainsi de 30 à 50 emplacements de caravanes réparties sur 24 emplacements.

Le bâtiment sanitaire collectif a été démolli, et chaque emplacement a été équipé de blocs sanitaires et cuisines individuels.

Le bâtiment d'accueil a été réagencé et rénové intérieurement.

Les voiries et les aménagements paysagés ont été entièrement refaits.



Mise en accessibilité PMR

Chartres métropole a consacré en 2016 62 700 € à des travaux de mise en accessibilité PMR.

- Odyssée, poursuite de la mise en conformité des escaliers et passages piéton
- Centre de loisirs de Morancez
- Centre de loisirs de Jouy
- Aire des gens du voyage
- Point d'accès au droit

Réseau de chaleur

Chartres métropole développe, par le biais de sa société publique locale Chartres Métropole Energies (CME), le système de cogénération d'électricité et de réseaux de chaleur (chauffage urbain) existant déjà à la Madeleine. Un dispositif qui permet de proposer une alternative au chauffage individuel, avec une forte dimension durable et économique. Toute jeune, CME entreprend la montée en puissance de ce dispositif, avec en projet une nouvelle usine de cogénération, mais aussi dès l'été 2017 des travaux sur le site de la Madeleine.

Depuis le 1^{er} novembre 2016, la société publique locale Chartres Métropole Energies (CME) exploite les installations de production de chaleur de la Madeleine ainsi que les réseaux de chaleur de Chartres métropole. La Madeleine est équipée de sept kilomètres de ces réseaux, qui alimentent des logements collectifs, des écoles et des bureaux pour leurs besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Cette chaleur est produite par la chaufferie centrale de la Madeleine, et est distribuée par 37 sous-stations à travers les réseaux.

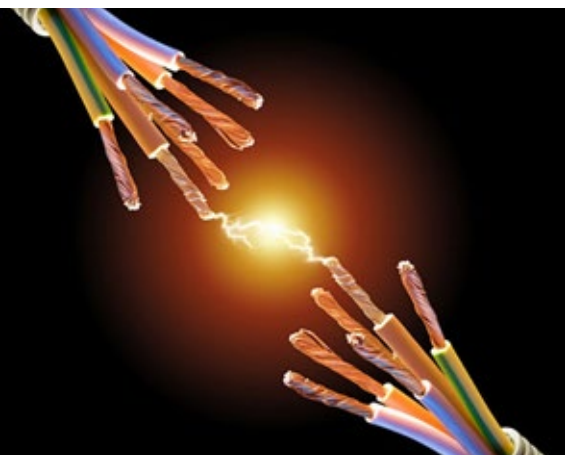
CME entreprend de moderniser ce système de cogénération, notamment en y introduisant des énergies renouvelables. Pour cela, elle construira prochainement une nouvelle unité de cogénération à Gellainville, et entamera dès juillet 2017 le remplacement des conduites enterrées de la Madeleine. La modernisation de ces installations va permettre d'augmenter la capacité de ces réseaux et de sécuriser la continuité du service de distribution de chaleur : la maintenance annuelle n'occasionnera plus qu'une journée de faibles perturbations au lieu de cinq jours de désagréments, et la durée de coupures de service en cas d'interventions ponctuelles sera limitée. Outre la modernisation de l'existant (remplacement des échangeurs et des canalisations primaires), plus de 3 km de nouveaux réseaux seront également construits.



2. Espace public / Réseaux secs

Eclairage public et réseaux secs

Chartres métropole assure en gestion directe depuis le 1^{er} janvier 2016 (fin des conventions de gestion de l'éclairage public passées entre Chartres métropole et les communes le 31 décembre 2015 à l'exception de la Ville de Lucé) les projets de réseaux secs et d'éclairage public ainsi que l'entretien et la maintenance de l'éclairage public.



Les projets relatifs aux réseaux secs et à l'éclairage public représentent une dépense d'investissement en 2016 de 2 millions d'euros (engagement financier).

Les opérations menées en 2016 :

- réfection du réseau rue de l'Église à Berchères-les-Pierres ;
- enfouissement des réseaux avenue d'Aligre à Chartres ;
- rénovation de l'éclairage public rues du Polissoir et du Général-Bouvard à Corancez ;
- rénovation et extension du réseau d'éclairage public rue Alexandre-Gougis, avenue du Baron-Rouillard-de-Beauval, rue François-Dolto, rue du Parc, impasse du Parc au Coudray ;
- réfection de l'éclairage public du giratoire rues Touraines, Alsace et Lorraine à Lucé
- rénovation d'une partie des luminaires avenue Gambetta à Mainvilliers ;
- enfouissement des réseaux rue des Falaises à Saint-Prest ;
- rénovation de l'éclairage public rues Charles Peguy et Louis Bleriot à Saint-Georges-sur-Eure ;
- enfouissement des réseaux rue de Chartres à Voise.

Les opérations d'enfouissement des réseaux suivantes ont également fait l'objet d'une étude technique et financière :

- enfouissement rue des Pluviers et rue Jules-Verne à Barjouville ;
- enfouissement de la rue Emile Debu à Berchères-Saint-Germain ;
- enfouissement rue du Mousseau à Cintray ;
- enfouissement rue du Stade et hameau de Brequille à Clevilliers ;
- enfouissement rue de la République à Coltainville ;
- enfouissement rue de la Mairie à Dangers ;
- enfouissement avenue du Maréchal Leclerc à Lucé ;
- enfouissement rue des Fleurs, rue de la Salle et rue de Chartres à Morancez ;
- enfouissement chemin des Graviers à Prunay-le-Gillon.

Par ailleurs, un diagnostic complet sur les réseaux et équipements d'éclairage public a été initié pour certaines communes relevant du territoire du SEIPC en 2016. Un programme pluri-annuel est engagé pour étendre ce diagnostic à l'ensemble des communes.

Un diagnostic existe déjà pour les communes relevant du périmètre du Territoire Energie 28, dans le cadre de l'adhésion à l'option « éclairage public ».

Une programmation de rénovation des lampes à vapeurs de mercure a également été initiée pour pouvoir remplacer l'ensemble de ces sources lumineuses polluantes sur plusieurs exercices budgétaires.

La consommation électrique de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de Chartres métropole pour l'année 2016 se monte à 2 250 000 €.

Pour la partie maintenance, comprenant les visites périodiques, les petites réparations, le remplacement des lampes, ce montant est de 815 000 €.

Travaux voirie / signalisation

Les interventions d'entretien et de travaux sur les voiries d'intérêt communautaire se chiffrent à un montant de 516 474,69 euros, et concernent notamment :

- la création d'entrées pour les installations de nouvelles entreprises ;
- la reprise partielle de voiries endommagées rue Hélène Boucher à Gellainville et rue de Beauce à Lucé
- extension de la piste cyclable avenue Louis Pasteur à Gellainville.

Le service voirie intervient ponctuellement pour des opérations de réparation ou de mise en sécurité d'équipements.

Travaux de propreté urbaine et entretien des espaces verts

Les services techniques de Chartres métropole ont réalisé en régie une partie de l'entretien et du nettoyage des espaces communautaires pour un montant de 29 076,20 € en ce qui concerne la propreté urbaine et le mobilier. En ce qui concerne les espaces verts, un montant de 247 750,50 € a été consacré à l'entretien des espaces communautaires, du plan vert et des sites privatifs de Chartres métropole.

Le reste de l'entretien a été réalisé par des prestataires extérieurs, à hauteur de 87915,76 € de nettoyage mécanisé, et de 100 140,33 € d'entretien d'espaces verts.

Les opérations d'investissement concernent :

- la plantation de 117 arbres avenue Henri-Becquerel à Chartres, pour 20 740 euros ;
- la plantation d'une haie avenue Nicolas-Conté à Nogent-le-Phaye, pour 2 814,95 euros
- la reprise paysagère de la rue Jean-Rostand à Mainvilliers, pour 10 771,44 euros.

D'autres zones d'activités sont entretenues directement par les communes par convention de gestion. C'est le cas des communes de Barjouville (sur certains secteurs), Champhol, Dangers, Fontenay-sur-Eure, Gasville-Oisème, Le Coudray, Lèves, Luisant, Mainvilliers, Mignières, Nogent-le-Phaye, Saint-Georges-sur-Eure et Sours.

Ces conventions concernent la tonte des espaces verts, la taille des arbres et arbustes, le nettoyage des voiries ainsi que les réparations courantes. Le montant facturé en 2016 se monte à 102 000 euros.

6. La restauration collective de Chartres métropole

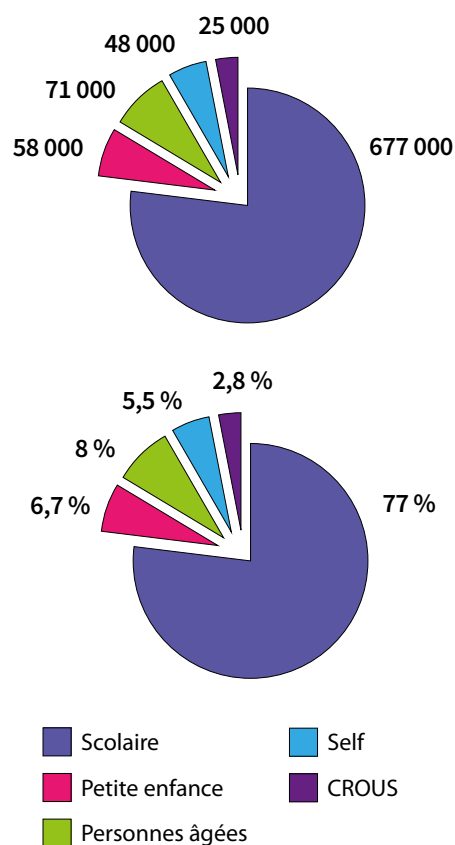
Chartres métropole exerce la compétence restauration collective depuis le 1^{er} juillet 2012.

La restauration collective livre les repas à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires, de certaines crèches et de personnes âgées, dans 18 des 46 communes de Chartres métropole.

La restauration collective fonctionne en liaison froide conformément à la réglementation européenne sous l'agrément n°28-085-200.

Les 879 000 repas annuels sont fabriqués de façon traditionnelle dans l'unité de production située rue de Sours à Chartres.

La répartition des repas fabriqués :



La réalisation de ces repas est assurée par une équipe de 22 personnes dont sept cuisiniers, sept agents polyvalents de restauration, trois chauffeurs.

Les approvisionnements des 848 tonnes de matières premières sont réalisés selon les objectifs suivants :

- favoriser les productions locales et nationales ;
- favoriser les denrées de marque ;
- assurer des productions différentes en fonction des typologies de convives ;
- s'inscrire dans une démarche durable en maîtrisant un maximum de fournisseur en circuit court et en contrôlant au mieux les flux énergétiques tant pour la cuisson, le refroidissement que pour la conservation.

C'est dans le respect réglementaire et des recommandations des pouvoirs publics que les menus sont établis et équilibrés :

- arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant ;

- arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant ;
- décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire ;
- groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN) ;
- plan National Nutrition Santé (PNNS).

Des commissions de menus sont régulièrement organisées pour moduler les menus en fonction des goûts et des habitudes alimentaires par typologie de convives.

Lors de ces commissions, la responsable diététique et qualité est présente et peut ainsi conseiller les clients dans leur choix et favoriser la diversité alimentaire.

La livraison quotidienne des 5300 repas dans les 54 restaurants satellites est assurée par trois véhicules frigorifiques.



1. Les finances

NOTE : le compte administratif 2016 de Chartres métropole peut être consulté dans son intégralité sur le site www.chartres-metropole.fr, rubrique « L'Agglo / Documents et ressources »

Résultats 2016 et répartition de l'exécution budgétaire 2016

En 2016, Chartres métropole a réalisé, d'une part, 254,9 M€ de recettes réparties pour 153,6 M€ en fonctionnement et 101,2 M€ en investissement et, d'autre part, 251,2 M€ de dépenses comprenant 134,5 M€ de dépenses de fonctionnement et 116,7 M€ de dépenses d'investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2016 s'élève à 3,7 M€.

Ce résultat global est constitué par un excédent de fonctionnement de 19,2 M€ et un déficit d'investissement de - 15,4 M€. Après prise en compte du solde d'investissement

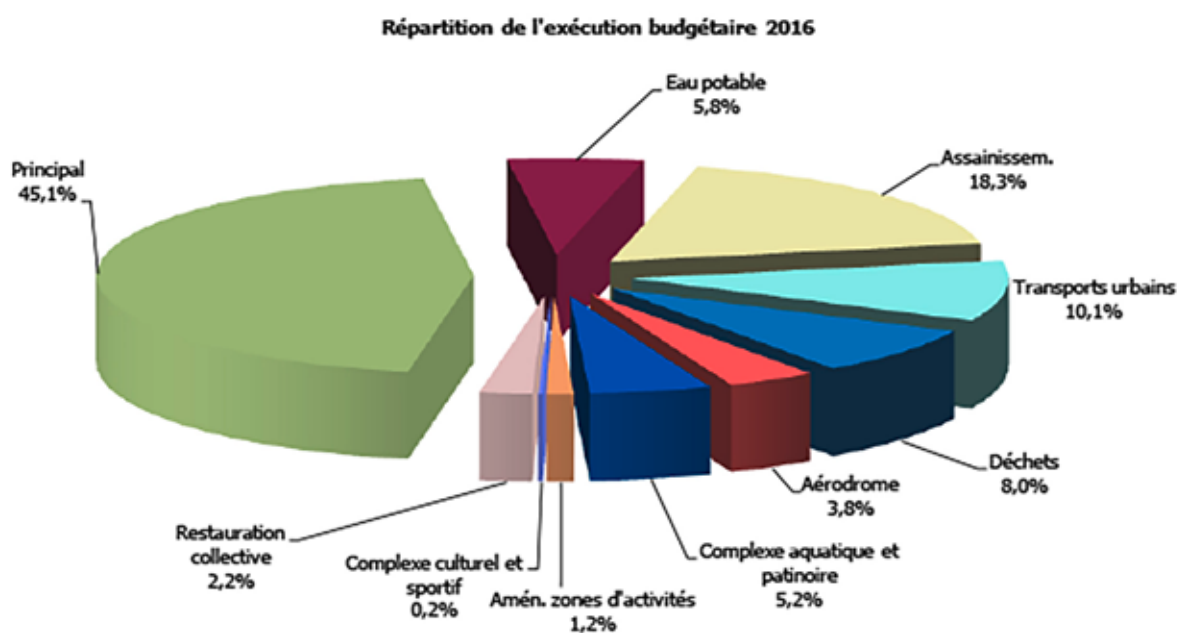
comprenant les restes à réaliser (- 13,4 M€), le résultat global 2016 s'élève à un excédent de 5,7 M€.

En M€	Principal	Eau potable	Assainissem.	Transports urbains	Déchets	Aérodrome	Complexe aquatique et patinoire	Amén. zones d'activités	Complexe culturel et sportif	Restauration collective	Total
Recettes de fonctionnement	83 912,5	6 772,8	11 345,1	21 687,8	17 226,0	67,3	6 734,5	1 552,1	245,0	4 091,1	153 634,4
Recettes d'investissement	30 704,6	8 140,2	35 304,6	4 215,5	3 225,6	9 705,8	6 557,9	1 439,1	280,7	1 669,9	101 243,8
Total recettes	114 617,1	14 913,0	46 649,7	25 903,3	20 451,6	9 773,1	13 292,4	2 991,2	525,7	5 761,1	254 878,2
Dépenses de fonctionnement	78 840,9	4 820,0	8 407,5	16 900,2	16 341,9	29,7	4 836,1	1 354,3	170,7	2 776,9	134 478,1
Dépenses d'investissement	36 643,0	10 147,1	38 487,7	6 942,0	4 146,9	9 739,6	8 221,7	1 535,8	357,6	471,9	116 693,3
Total dépenses	115 483,9	14 967,2	46 895,1	23 842,2	20 488,8	9 769,3	13 057,8	2 890,1	528,3	3 248,8	251 171,4
Résultats	-866,8	-54,2	-245,5	2 061,1	-37,1	3,8	234,6	101,2	-2,6	2 512,3	3 706,8

Résultats et soldes d'exécution

Résultat de fonctionnement	5 071,6	1 952,8	2 937,7	4 787,6	884,2	37,6	1 898,5	197,8	74,3	1 314,2	19 156,3
Solde d'invest. avant reports	-5 938,4	-2 007,0	-3 183,1	-2 726,5	-921,3	-33,8	-1 663,8	-96,7	-76,9	1 198,1	-15 449,5
Solde d'invest. après reports	-5 108,2	-2 023,6	208,5	-3 404,4	-226,9	-38,9	-1 921,9	-96,7	-77,3	-724,3	-13 413,6
Résultat global	-866,8	-54,2	-245,5	2 061,1	-37,1	3,8	234,6	101,2	-2,6	2 512,3	3 706,8
Résultat global après reports	-36,6	-70,8	3 146,2	1 383,2	657,3	-1,2	-23,4	101,2	-3,0	589,9	5 742,7

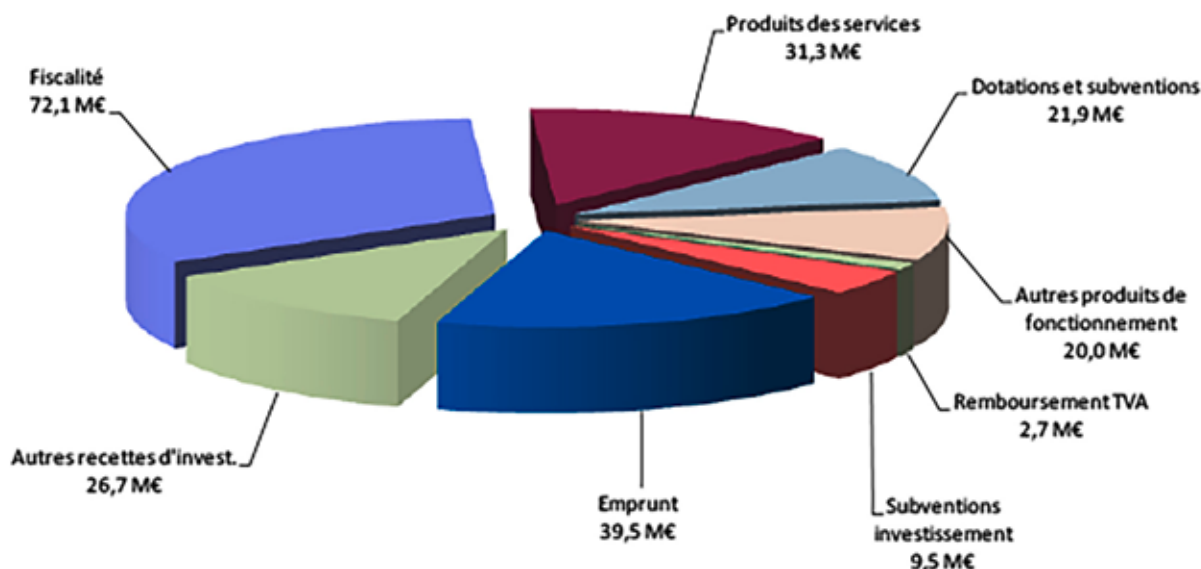
L'exécution budgétaire 2016 par budget



I : PRESENTATION CONSOLIDEE DES DEPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE 2016

Les recettes 2016 de Chartres métropole [recettes réelles]

Répartition des recettes 2016 par nature



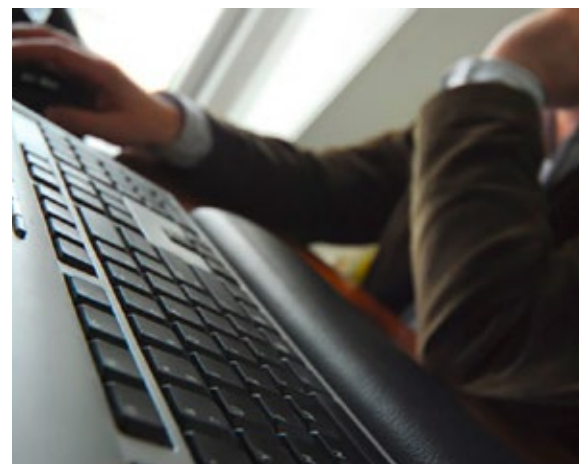
Les recettes issues de la fiscalité (72,1 M€), comprennent notamment une partie du panier fiscal (impôts et taxes 43,8 M€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (13,6 M€) et le versement transport (14,7 M€). Ces recettes sont principalement identifiées sur le budget principal, les budgets annexes déchets et transports urbains.

Les dotations et subventions (21,9 M€) regroupent essentiellement les compensations de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement (14,1 M€), les dotations de l'Etat au titre de la fiscalité supprimée ou exonérée (1,28 M€), les diverses participations de la caisse d'allocations familiales (409 K€) pour la gestion des sites d'accueil des gens du voyage et les actions enfance-jeunesse, les aides des éco-organismes afin d'aider à l'amélioration de la collecte sélective des déchets (1,23 M€), la participation du Département pour l'organisation des transports scolaires (2,25 K€), la participation du syndicat mixte des transports d'Eure-et-Loir (SMTCEL) pour l'aménagement du pôle gare (1,2 M€), les participations de l'agence de l'eau Seine-Normandie pour le cycle de l'eau (344 K€), la dotation globale de décentralisation pour la compétence transports urbains (595 K€) et la gestion de l'aérodrome (44 K€).

Les produits des services (31,3 M€) proviennent en majeure partie des surtaxes per-

çues par la collectivité au titre des services eau potable et assainissement (14,68 M€), du remboursement des frais de personnel mis à disposition dans le cadre des services communs (11,67 M€), de la vente des repas produits par la restauration collective (2,84 K€), de la redevance spéciale relative aux déchets et des apports en déchetterie (703,7 K€), de l'activité des transports périurbains (200,1 K€), des redevances de l'aérodrome (23,8 K€) et de la redevance d'occupation de l'Odysée (17,2 K€).

Les autres produits de fonctionnement (20 M€) correspondent principalement à la participation des budgets annexes aux charges de structure (5,94 M€), à la contribution du budget principal perçue par le budget annexe complexe aquatique et patinoire (6,04 M€) et le complexe culturel et sportif (245 K€), à l'encaissement de la recette exceptionnelle suite au protocole transactionnel avec le SEIPC (1,48 M€, répartition de l'excédent de fonctionnement et d'investissement entre les collectivités membres), aux produits de cessions (1,84 M€), aux primes d'épuration versées par l'agence de l'eau en 2015 et qui fait ensuite l'objet d'un reversement pour le même montant (471 K€), à l'intégration des résultats des budgets eau potable et assainissement des communes ayant intégré Chartres métropole en 2014

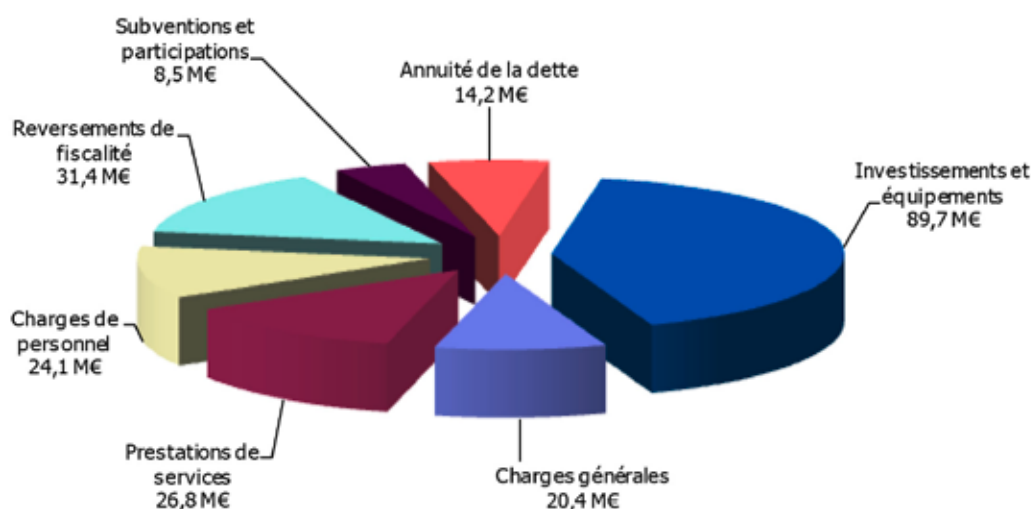


(314 K€), des produits financiers (659 K€), au versement de l'intéressement par le délégataire Vert Marine pour la gestion de la délégation de service public du complexe aquatique et patinoire.

Les recettes d'investissement, d'un montant total de 78,4 M€, représentent 35 % des recettes totales. Elles sont composées du recours à l'emprunt (39,5 M€), des subventions d'investissement (9,5 M€), des immobilisations et comptes de tiers (15,9 M€, mais comprennent également des opérations comptables de régularisation de TVA), des remboursements de TVA (2,7 M€) et l'auto-financement dégagé par la section de fonctionnement (10,7 M€).

Les dépenses 2016 de Chartres métropole [dépenses réelles]

Répartition des dépenses 2016 par nature



Les investissements et équipements représentent le poste le plus important des dépenses d'investissement de Chartres métropole (42 % des dépenses réelles). En 2016, ils s'élèvent à 89,7 M€ et sont détaillés dans le paragraphe « les dépenses d'équipement en 2016 ».

Les reversements de fiscalité représentent également une part importante (15 % des dépenses). Le montant total est de 31,4 M€ dont 30,4 M€ au titre du budget principal. Ces dépenses comprennent notamment l'attribution de compensation (21,8 M€ en dépenses, 21,7 M€ en attribution de compensation nette après soustraction de l'attribution de compensation positive en recette), la dotation de solidarité communautaire (7,95 M€), le reversement au fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR suite à la réforme de la taxe professionnelle, 362 K€), le prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC, 289 K€). S'ajoutent à ces dépenses, le reversement de la redevance pollution (643 K€) sur le budget eau potable, et de la redevance modernisation des réseaux de collecte sur le budget assainissement (317 K€) et quelques remboursements de la taxe Versement Transports (VT, 30 K€).

L'annuité de la dette (14,2 M€) comprend 7,8 M€ de remboursement de capital et 6,4 M€ de charges financières.

Les charges de personnel s'élèvent à 24,1 M€. En augmentation par rapport à 2015, elles s'expliquent par le transfert régies techniques de la Ville de Chartres au sein des services communs de Chartres métropole. Ces services mutualisés font l'objet d'une refacturation à la Ville de Chartres (pour le budget principal, le remboursement par la Ville de Chartres au titre des charges de personnel s'est élevé à 11 801 K€).

Les charges générales (hors prestations de services) se chiffrent à 20,4 M€. Parmi ces charges qui comprennent en grande partie les frais de fonctionnement de la collectivité, il faut relever les charges de structure qui constituent une dépense pour les budgets annexes et une recette pour le budget principal.

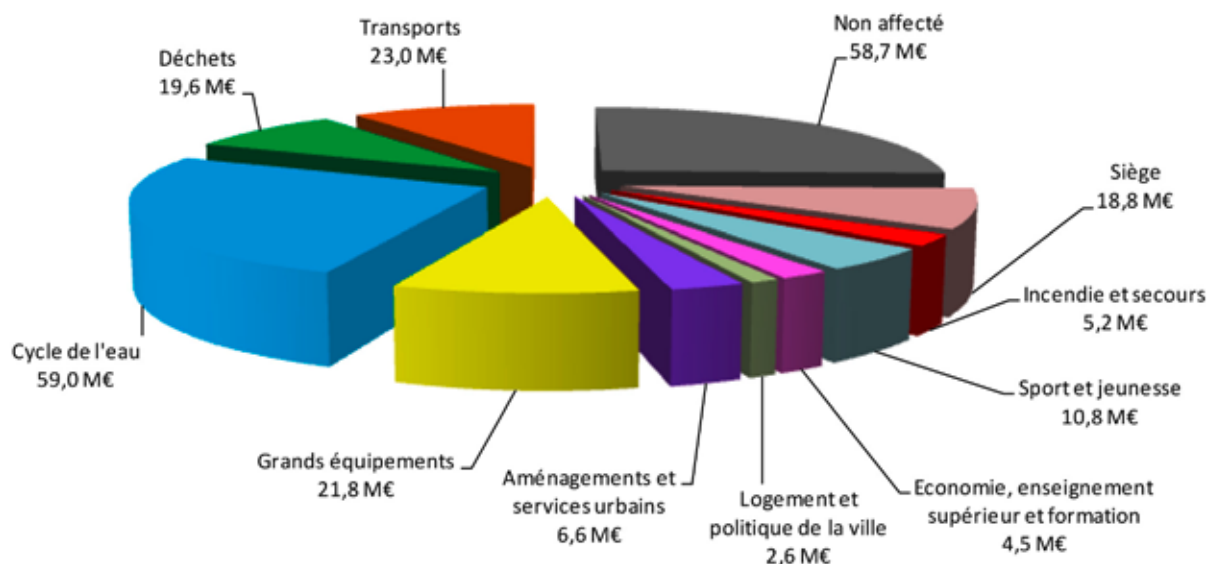
Charges de structure	CA 2016
Dépense budget eau	668 K€
Dépense budget assainissement	715 K€
Dépense budget transport	2 211 K€
Dépense budget déchets	2 024 K€
Dépense budget restauration collective	322 K€
TOTAL	5 940 K€
Recette budget principal	5 940 K€

Les prestations de services (26,8 M€) concernent les marchés et délégation de services publics. Cette somme se répartit dans les dépenses pour l'incinération des ordures ménagères, la gestion des déchetteries et du centre de tri (8,4 M€), la participation pour l'exploitation du complexe aquatique et patinoire (2,11 M€), la délégation des transports urbains (12,45 M€), la gestion de la facturation de l'eau dans le périmètre périurbain (16 K€), les marchés d'exploitation pour l'assainissement collectif (2,81 M€), la gestion des accueils en centres de loisirs sans hébergement (693 K€) et centre équestre (38 K€) et des aires d'accueil des gens du voyage (227 K€).

Les subventions et participations (8,5 M€) sont essentiellement regroupées d'une part sur le budget principal (7,66 M€ dont 5,06 M€ au titre du contingent incendie, et 2,53 M€ de subventions à d'autres collectivités et organismes publics, associations et personnes de droit privé), et d'autre part sur le budget déchets (845 K€ de contribution à des syndicats intervenant dans la gestion de la collecte)¹.

1 - A noter que les subventions de fonctionnement au budget annexe complexe aquatique et patinoire et au budget complexe culturel et sportif font l'objet d'un retraitement comptable dans cette présentation afin que les dépenses de ces budgets annexes ne soient pas comptabilisées deux fois.

Répartition des dépenses 2016 par compétences



Les dépenses non affectées du budget principal comprennent notamment l'annuité de la dette, les reversements de fiscalité,

les charges générales et certains investissements et équipements. Les annuités de la

dette des budgets annexes sont comptabilisées au sein des différentes compétences.

Les dépenses d'équipement et les immobilisations financières en 2016

Les principales dépenses d'équipement et immobilisations financières réalisées en 2016 par Chartres métropole sont évaluées à 89 M€². On peut notamment identifier les principales dépenses suivantes :

• Budget principal : 26,8 M€

- La subvention d'équipement pour la redevance d'investissement du pôle administratif (7 840 K€) ;
- des participations au concessionnaire : 4 660 K€ à la SPL Chartres aménagement pour les conventions publiques d'aménagement parc d'Archevilliers et jardins d'entreprises ;
- une avance en compte courant pour la SPL Chartres métropole énergie pour 2 000 K€ ;
- une avance sur concession d'aménagement pour la SPL Chartres aménagement pour 1 450 K€ (versement du solde pour le foncier des zones industrielles de Lucé et Luisant, délibération du 9 décembre 2013) ;
- des acquisitions de titres de participation : 1 407 K€ dont 666 K€ pour la SPL Chartres

métropole événements, 529 K€ pour la SPL Chartres métropole transports, 134,5 K€ pour la SEM Synelva collectivités, 78 K€ pour le syndicat électrique intercommunal du pays chartrain (SEIPC) ;

- les acquisitions foncières (1 341,5 K€) ;
- les fonds de concours aux communes de Chartres métropole (1 041,1 K€) ;
- l'acquisition d'obligations au sein de la SEM Chartres métropole innovation numérique (CM'IN) pour 333,5 K€ ;
- les travaux pour l'accueil des gens du voyage (1 241 K€, dont 1 190,9 K€ pour la sécurisation du site d'accueil à Lucé) ;
- les travaux relatifs à la compétence eaux pluviales (991,5 K€) ;
- les travaux au sein des zones d'activités économiques (676,1 K€) ;
- les travaux de continuité écologique et d'aménagement des rivières de l'Eure et de la Roguennette (603,1 K€) ;
- les subventions d'aide à la pierre et pour le plan local de l'habitat (553,6 K€) ;

- les travaux d'éclairage public (486,3 K€) ;
- les travaux du plan vert (451,9 K€) ;
- les travaux pour les centres de loisirs sans hébergement (327,5 K€) ;
- une subvention d'investissement à la Cosmetic Valley (231 K€) ;
- une subvention d'investissement au syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Vétrigny-Dangers (206,2 K€) ;
- les travaux dans le cadre de la vidéo-protection (105,7 K€) ;
- les travaux sur des équipements sportifs communautaires (45,1 K€) ;
- les prestations de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude de Chartres métropole valorisées en travaux en régie (47,2 K€).

• Budget assainissement : 35,1 M€

- Les travaux de la nouvelle station d'épuration (21 844,5 K€) ;
- une opération de régularisation de la TVA (7 906,3 K€) en partie également inscrite en recette ;

2 - Il s'agit des dépenses d'équipements des chapitres 20, 204, 21, 23, auxquels ont été ajoutés les travaux en régie, ainsi que les chapitres d'immobilisations financières 26 et 27.

- les travaux sur les ouvrages et les réseaux (4 708 K€) ;
- les études (328,6 K€) ;
- la valorisation des travaux en régie (114,9 K€).

• Budget eau potable : 7,2 M€

- Le versement d'une soulte de 5 700 K€ à la Cm Eau correspondant au rachat par anticipation des biens de retour ;
- les travaux de canalisations (544,1 K€) ;
- les frais d'études (357,9 K€, dont 269 K€ pour schéma directeur) ;
- les travaux sur les ouvrages (433,1 K€) ;
- l'acquisition de matériel (117,5 K€) ;
- la valorisation des travaux en régie (35,2 K€).

• Budget déchets : 3,1 M€

- L'installation de conteneurs enterrés et matériels pour les conteneurs et bacs (1 382 K€) ;
- les travaux et l'acquisition du terrain de la déchetterie de Fontenay-sur-Eure (1 265 K€) ;

- les travaux sur le garage à bennes (210,8 K€) ;
- les travaux de mise en conformité du centre de tri (68,8 K€) ;
- l'acquisition de matériel (66,2 K€) ;
- la valorisation des travaux en régie (44,5 K€) ;
- les frais d'études (21,4 K€) ;
- l'acquisition de véhicules (11,6 K€).

• Budget transports urbains : 6 M€

- Participation pour le pôle gare : 4 375,8 K€ (dont 4 000 K€ à la SPL Chartres aménagement et 375,8 K€ à la SNCF) ;
- acquisitions de bus (981,3 K€) dont véhicules spécifiques PMR (59,9 K€) ;
- réalisation d'études : 527,6 K€ dont 406,2 K€ au titre du projet de bus à haut niveau de services (BHNS) ;
- des travaux pour 36,6 K€ dont les aménagements du dépôt de bus de Lucé pour 32,2 K€ ;
- acquisition de vélos pour 36,3 K€ ;
- renouvellement des abris-bus et poteaux d'arrêt pour 29,2 K€ ;
- la valorisation des travaux en régie (44,5 K€).

• Budget aérodrome : 9,7 M€

- L'achat de bâtiments neufs de l'aérodrome (9,6 M€) ;
- les travaux de pontage des fissures des pistes de l'aérodrome (63,1 K€).

• Budget complexe aquatique et patinoire : 491,9 K€

- L'extension des vestiaires (142,5 K€) ;
- les travaux annuels de gros entretien et d'amélioration (66,3 K€) ;
- les travaux d'accessibilité PMR (8,8 K€).

• Budget complexe culturel et sportif : 233,4 K€

- Les frais de maîtrise d'œuvre du futur équipement auprès de la SPL Chartres aménagement.

• Budget restauration collective : 471,9 K€

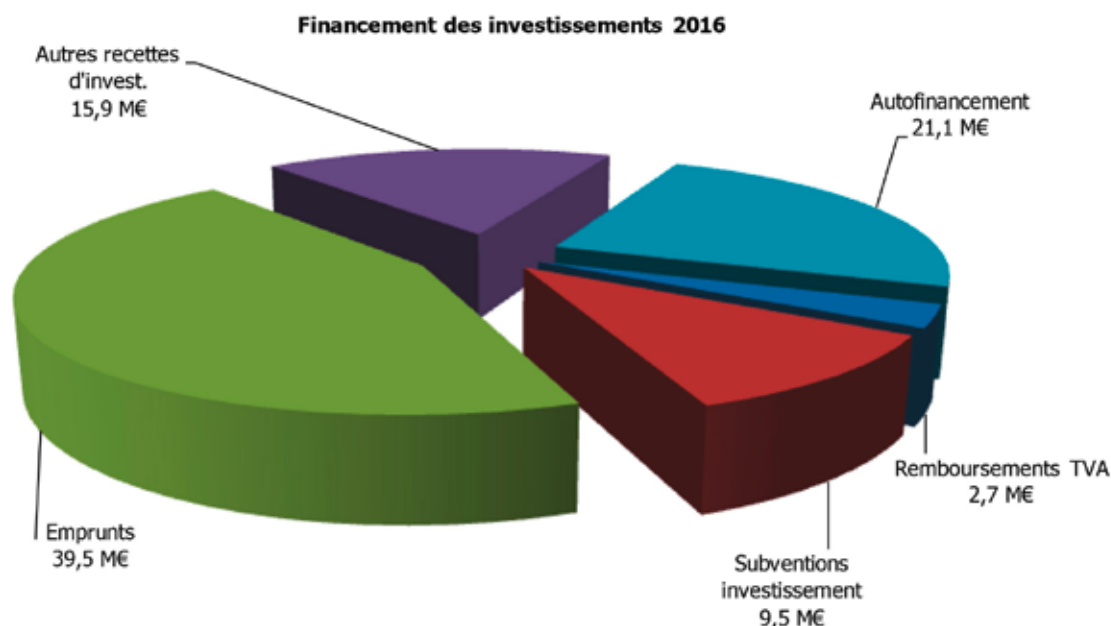
- Nouvelle unité de production (467,8 K€).

Les dépenses d'équipement et les immobilisations financières en 2016

Les recettes d'investissement représentent un montant total de 88,8 M€. Elles proviennent de l'autofinancement (21,1 M€), de la mobilisation d'emprunts (39,5 M€), des remboursements de la TVA (2,7 M€), des subventions d'investissement perçues (9,5 M€) et d'autres recettes d'investissement (15,9 M€).

Les subventions d'investissement d'un total de 9,5 M€ concernent essentiellement le budget assainissement et la nouvelle station d'épuration (8,2 M€), le budget principal (679 K€, au titre notamment de la construction du centre de loisirs sans hébergement de Sours, du schéma directeur des eaux plu-

viales, des travaux pour la rivière), le budget eau potable (460 K€) et le budget déchets (155 K€). Les autres recettes d'investissement comprennent notamment les remboursements d'avances et des opérations de régularisations comptables réalisées en dépenses et recettes d'investissement.



Une gestion active et maîtrisée de la dette en conformité avec les investissements réalisés

L'encours de la dette s'élève à 197 128 K€ (hors aménagements) au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 32 308 K€ par rapport à l'endettement en 2015. C'est une hausse modérée et en adéquation avec les investissements d'avenir et générateurs d'économie tels que : la nouvelle station d'épuration d'une durée de vie de plus de 40 ans, la participation au financement de la construction du futur siège de la Communauté réunissant une majorité de ses services et partenaires, des investissements en matière d'équipement pour la fourniture et l'approvisionnement en eau potable.

Au cours de l'exercice 2016, le paiement de l'annuité de la dette a représenté une somme de 14 295 K€ soit :

- 7 892 K€ de remboursement de capital ;
- 6 403 K€ de frais financiers répartis entre les intérêts des emprunts (6 339 K€), les ICNE (1,4 K€) et les intérêts de la ligne de trésorerie (63 K€).

Le taux d'intérêt moyen de la dette recalculé s'est élevé en 2016 à 3,19 % (3,91 % en 2015). Ce taux d'intérêt moyen prend en compte l'encours de dette qui a généré des intérêts sur l'exercice 2016.

L'indicateur le plus pertinent pour apprécier la capacité de désendettement de la collectivité, se traduit en années. Le ratio de l'encours de la dette / épargne brute apporte un éclairage adapté. Il s'agit du volume de stock

de dette rapporté au niveau de l'épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette), c'est-à-dire les ressources dégagées par la collectivité sur son budget de fonctionnement.

La rétrospective établie sur les cinq budgets disposant de ressources propres est satisfaisante au regard des investissements réalisés en 2016.

Ratio de désendettement (dette/épargne brute) :

BUDGET	2015	2016
Budget principal	7,16 années	7,92 années
Budget annexes déchets	2,58 années	3,98 années
Budget annexes eau potable	6,61 années	6,50 années
Budget annexes assainissement	18,05 années	18,30 années
Budget annexe transports urbains	4,33 années	2,35 années

II : LA POLITIQUE FISCALE ET TARIFAIRE MODEREE EN 2016

Le panier fiscal

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, Chartres métropole bénéficie, depuis 2011, d'un panier fiscal décomposé de la manière suivante :

2016	Bases prévisionnelles état 1259	Bases réelles	taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1386 RC	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
Taxe d'habitation	161 101 000	157 195 633	9,32%	15 014 613	14 595 580	14 650 633
Taxe foncière non bâti	5 060 000		1,47%	74 382	74 371	74 439
Taxe additionnelle foncière non bâti				201 717	204 372	204 492
CFE	52 074 000		25,95%	13 513 203	13 513 441	14 409 483
CVAE	8 984 919	9 433 518		9 519 851	9 519 851	9 519 851
TASCOM	1 847 188	2 334 910		2 516 559	2 210 894	2 200 992
IFER	579 024	594 284		600 236	612 454	612 454
Sous-total (73)				41 440 561	40 730 963	41 672 344
DCRTP				682 450	682 450	682 450
Allocations compensatrices				599 416	599 416	599 416
Sous-total				42 722 427	42 012 829	42 954 210
FNGIR	-374 035	-362 262		-362 262	-362 262	-362 262
FPIC				-289 404	-289 404	-289 404
Total				42 070 761	41 361 163	42 302 544

Les recettes réelles fiscales 2016 ont représenté un produit global « net » de 42 303 K€.

La fiscalité (chapitre 73) est donc composée :

- des taxes d'habitation et taxes foncières, pour un produit de 14 930 K€ ;
- de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des en-

treprises. Le taux est voté chaque année par Chartres Métropole (2016 : 25,95%, pour un produit de 14 409 K€) ;

- de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (2016 : 9 520 K€) ;
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) (2016 : 2 201 K€) ;

- de l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) (2016 : 612 K€).

Sur ce chapitre figurent également les attributions de compensations (AC) que les communes membres reversent à Chartres métropole (131 K€ et régularisation exercices antérieurs 106 K€). Chartres métropole

a inscrit un montant de 1 900 K€ de recettes constatées d'avance pour les charges d'éclairage public 2016 dans l'attente de la CLECT (qui doit intervenir en 2017 et qui corrigera le montant des AC).

Ainsi, avec les AC et la fiscalité vue précédemment, le montant total du chapitre 73 recettes fiscales s'élève donc à 43 809 K€.

D'autres recettes viennent compléter le panier fiscal dont le montant est notifié par la Direction générale des Finances Publiques :

- la dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui correspond aux pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (2016 : 682 K€) ;
- les allocations compensatrices liées aux exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat (2016 : 599 K€).

Par ailleurs, la suppression de la taxe professionnelle s'est accompagnée de la mise en place de dispositifs de péréquation pour lesquels Chartres métropole est contributeur :

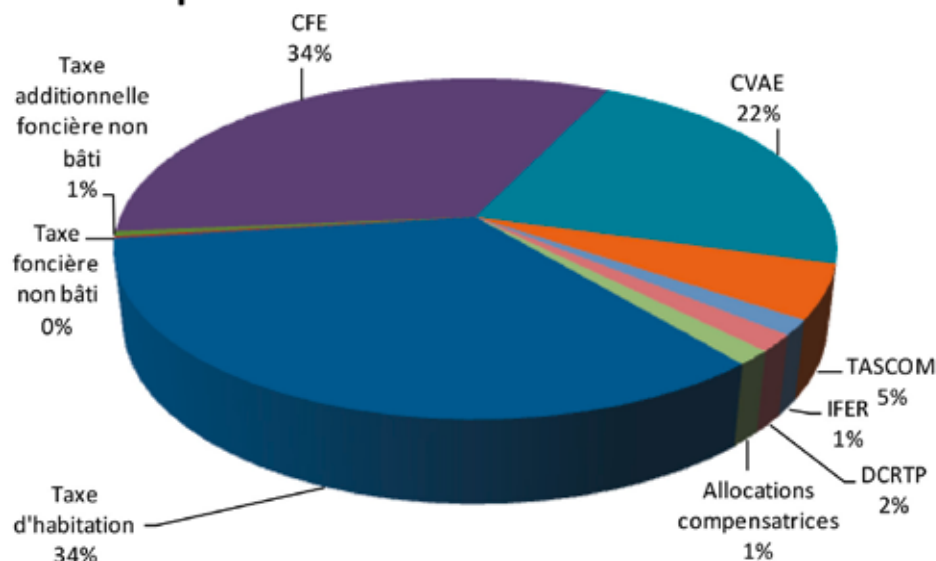
- le versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FN-GIR), dispositif garantissant le même pro-

duit fiscal avant et après la réforme de la TP. Comme les années précédentes, Chartres métropole est contributeur au fonds pour un montant de 362 K€ ;

- depuis 2016, Chartres métropole est contributeur au FPIC (fonds de péréquation des

ressources intercommunales et communales). Pour 2016, Chartres métropole a fait le choix de supporter exceptionnellement l'intégralité de la contribution du FPIC : la part EPCI et la part des communes membres, soit 289 K€.

Répartition des recettes fiscales 2016



La taxe d'enlèvement des ordures ménagères [TEOM] - budget annexe déchets

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble. Elle est la principale ressource du budget annexe déchets et représente plus de 81,57 % des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).

Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans

	Bases prévisionnelles état 1259	Bases réelles	taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1386 RC	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
TEOM	117 914 760	118 006 162	11,50%	13 560 197	13 557 885	13 570 709

une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,50 % en 2009 et il est resté inchangé depuis.

La différence de recettes entre les produits des rôles généraux et les produits réels correspond à l'ajout de rôles complémentaires (9 482 €) et supplémentaires (1 178 €) et d'une refacturation au SITCOM Bonneval Brou Illiers (2 163,62 €).

Le versement transport [VT] - budget annexe transports urbains

Le versement transport (VT) est un impôt destiné au financement des transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10 000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de onze salariés.

En effet, l'article 15 de la loi de Finances pour 2016 a relevé les seuils d'assujettissement du versement transport de 9 à 11 salariés. L'Etat a prévu une compensation correspondant à ce changement d'assiette. Cette compensation a été calculée précisément à hauteur de

251 K€ et a été versée à Chartres métropole en juin 2017. Cette compensation est donc imputée sur l'exercice 2017 et non pas 2016.

Le taux en vigueur en 2016 est de 1,35 % et le produit de VT ressort à 14 710 K€.

La politique tarifaire et le prix de l'eau

Concernant les tarifs 2016 des services publics, une progression de 1 % a été retenue.

En ce qui concerne, le prix de l'eau potable, depuis le 1er janvier 2016, la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Chartres métropole eau (Cm Eau), assure l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable. Par ailleurs, ce délégataire assure la mise en recouvrement et la perception de la rede-

vance assainissement auprès des abonnés. Depuis 2016 également, Chartres métropole perçoit dorénavant une part abonnement (part fixe : à hauteur de 50 € par compteur et suivant les diamètres, pour le secteur urbain et en présence de collectif, 36 €), et une part proportionnée aux m3 consommée (part variable). Cm Eau reçoit directement une part fixée dans le contrat de SEMOP à hauteur de 1,34 € HT appliquée sur l'ensemble du terri-

toire. Les tarifs entre les secteurs urbains et périurbains ont été harmonisés.

Concernant, la redevance assainissement, une taxe spécifique pour le financement de la STEP a été adoptée à hauteur de 0,2020 € en 2016. Elle est destinée à compenser l'augmentation des charges durant la phase de construction. Seules les communes raccordées à l'actuelle STEP sont concernées.

III : LA SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE EN 2016

Chartres métropole perçoit le produit de la contribution économique territoriale (CET) lequel comprend la cotisation foncière des entreprises (CFE, 14 409 K€) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 9 520 K€), soit un total de 23 929 K€ de fiscalité des entreprises. La Communauté d'Agglomération poursuit depuis plusieurs années une politique de solidarité envers ses communes membres en reversant l'intégralité de cette ressource fiscale et une partie de ses ressources.

- au titre de l'attribution de compensation (AC) qui est basée sur le produit de fiscalité économique que les communes percevaient l'année précédant la création de l'agglomération, diminuée des charges transférées.

- au titre de la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui a vocation à permettre une répartition équitable des ressources entre Chartres métropole et les communes membres. Le règlement finan-

cier de Chartres métropole, approuvé par délibération n°2013/53 du Conseil communautaire du 28 janvier 2013, instaure une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice des communes membres et en définit les modalités de répartition (critères et pondération) ainsi que de versement. Il prévoit également qu'il appartient au Conseil communautaire d'arrêter chaque année le montant de cette dotation de solidarité communautaire. Ainsi, au titre de l'année 2016, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir à 7 800 K€ l'enveloppe de la DSC.

- au titre de l'enveloppe de péréquation du contrat de ville qui a vocation à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes signataires d'un contrat de ville à savoir Chartres, Lucé et Mainvilliers. La délibération n°2015/34 du Conseil communautaire du 13 avril 2015, instaure cette dotation de solidarité communautaire – Contrat de Ville (DSC Contrat de Ville) et définit les modalités de répartition (critères et pondération) de la manière suivante : Pour l'année 2016, le conseil communautaire a fixé le montant de la DSC – contrat de Ville à 150 000 €.

Montant total DSC Contrat de Ville		150 000
Ecart du revenu/ habitant	40%	60 000
Insuffisance du potentiel fiscal/ habitant	40%	60 000
Nombre d'emplacements de terrains des gens du voyage	20%	30 000
Total	100%	150 000

Montant total DSC		7 800 000
Population totale DGF	30%	2 340 000
Population totale pondérée par PF	5%	390 000
Logements sociaux RPLS	22%	1 716 000
Poids TP 2009	10%	780 000
Fréquentations des gares	11%	858 000
Etablissements d'enseignement supérieur (LMD)	11%	858 000
Eqpts à vocation touristique + 10 000 visites/an	11%	858 000
Total	100%	7 800 000

Pour l'année 2016, le conseil communautaire a fixé le montant de la DSC – contrat de Ville à 150 000 €.



Communes	AC 2016	Réglu AC années précédentes	Total AC 2016
Amilly	15 660 €		15 660 €
Bailleau-l'Evêque	-27 530 €		-27 530 €
Barjouville	569 260 €		569 260 €
Berchères-Les-Pierres	39 781 €		39 781 €
Berchères-Saint-Germain	-21 695 €	-3 491 €	-25 186 €
Briconville	3 268 €		3 268 €
Challet	-10 712 €		-10 712 €
Champhol	8 621 €	-15 022 €	-6 401 €
Chartres	13 072 469 €		13 072 469 €
Chauffours	-5 996 €		-5 996 €
Cintray	-11 647 €		-11 647 €
Clévilliers	40 356 €		40 356 €
Coltainville	22 932 €		22 932 €
Corancez	-9 844 €		-9 844 €
Dammarie	71 920 €		71 920 €
Dangers	40 368 €		40 368 €
Fontenay-sur-Eure	152 786 €		152 786 €
Francourville	70 476 €		70 476 €
Fresnay-Le-Comte	22 813 €		22 813 €
Fresnay-Le-Gilmert	-6 137 €		-6 137 €
Gasville-Oiseme	204 419 €	-21 829 €	182 590 €
Gellainville	292 056 €		292 056 €
Houville-La-Branche	29 278 €		29 278 €
Jouy	72 598 €	-8 607 €	63 990 €
La Bourdinière Saint Loup	40 468 €		40 468 €
Le Coudray	518 039 €		518 039 €
Lèves	154 521 €		154 521 €
Lucé	3 818 925 €		3 818 925 €
Luisant	712 828 €		712 828 €
Mainvilliers	606 530 €		606 530 €
Meslay-Le-Grenet	-9 293 €		-9 293 €
Mignières	127 293 €		127 293 €
Mittainvilliers-Verigny	1 367 €		1 367 €
Morancez	19 133 €		19 133 €
Nogent-Le-Phaye	340 058 €	-16 495 €	323 562 €
Nogent-Sur-Eure	40 438 €		40 438 €
Ollé	-9 694 €		-9 694 €
Poisvilliers	-13 288 €	-1 669 €	-14 957 €
Prunay-Le-Gillon	37 436 €		37 436 €
Saint-Aubin-des-Bois	-4 709 €		-4 709 €
Saint-Georges-sur-Eure	232 297 €		232 297 €
Saint-Prest	46 273 €	-22 838 €	23 434 €
Sours	34 977 €	-16 495 €	18 482 €
Thivars	186 864 €		186 864 €
Vers les Chartres	113 755 €		113 755 €
Voise	14 085 €		14 085 €
Total 2016	21 643 806 €	-106 447 €	21 537 358 €

Communes	DSC 2016	DSC 2016 Contrat de ville
Amilly	58 382 €	
Bailleau-l'Evêque	30 031 €	
Barjouville	61 620 €	
Berchères-Les-Pierres	23 699 €	
Berchères-Saint-Germain	18 948 €	
Briconville	4 094 €	
Challet	10 575 €	
Champhol	107 975 €	
Chartres	4 454 315 €	77 367 €
Chauffours	7 401 €	
Cintray	11 155 €	
Clévilliers	19 197 €	
Coltainville	22 687 €	
Corancez	10 201 €	
Dammarie	40 664 €	
Dangers	12 914 €	
Fontenay-sur-Eure	28 786 €	
Francourville	20 120 €	
Fresnay-Le-Comte	8 619 €	
Fresnay-Le-Gilmert	5 232 €	
Gasville-Oiseme	36 497 €	
Gellainville	29 283 €	
Houville-La-Branche	12 002 €	
Jouy	85 015 €	
La Bourdinière Saint Loup	12 576 €	
Le Coudray	151 966 €	
Lèves	174 861 €	
Lucé	1 004 249 €	42 857 €
Luisant	247 388 €	
Mainvilliers	563 301 €	29 776 €
Meslay-Le-Grenet	7 842 €	
Mignières	25 751 €	
Mittainvilliers-Verigny	18 977 €	
Morancez	48 493 €	
Nogent-Le-Phaye	52 200 €	
Nogent-Sur-Eure	13 644 €	
Ollé	16 360 €	
Poisvilliers	9 905 €	
Prunay-Le-Gillon	25 846 €	
Saint-Aubin-des-Bois	27 280 €	
Saint-Georges-sur-Eure	75 734 €	
Saint-Prest	96 758 €	
Sours	53 494 €	
Thivars	25 748 €	
Vers les Chartres	20 684 €	
Voise	7 528 €	
Total 2016	7 800 000 €	150 000 €

En 2016, il y avait 46 communes, les communes de Mittainvilliers et de Vêrigny ayant fusionné au 1^{er} janvier 2016.

IV : DES RECHERCHES D'ECONOMIES DANS UN CONTEXTE DE REDUCTION DES DOTATIONS

L'optimisation toujours recherchée

En lien avec le projet de pôle administratif et ses aménagements et pour optimiser la gestion de leurs moyens, la Ville de Chartres et Chartres métropole ont engagé une démarche de mutualisation d'une partie de leurs services, à commencer par ceux relevant du pôle ressources (direction des Finances, ressources humaines, systèmes d'information) et le service d'information géographique. Après avoir confié la direction de ce pôle ressources à un directeur général adjoint (DGA) unique fin 2011, des « services communs » ont été créés en février 2012, conformément au schéma rendu possible par la loi réforme des collectivités territoriales (RCT) du 16 décembre 2010.

Le périmètre des services communs a ensuite été étendu, par étapes. La création de services communs contribue à la rationalisation des organisations et partant aux

économies d'échelles et aux synergies entre collectivités. Les gains financiers directement mesurables sur la masse salariale ne représentent qu'une partie des économies réalisées (occupation des locaux, déplacements...) et bénéfiques immatériels retirés par les deux parties (échange de bonnes pratiques, cohérence des circuits de décision, circulation de l'information, harmonisations techniques...).

L'année 2016 a été marquée par le changement de régime juridique de mutualisation pour les « régies » techniques. Les agents municipaux précédemment mis à disposition ont également été intégrés aux services communs.

Au 1^{er} janvier 2016 les services communs comptaient 448 agents. Budgétairement, la totalité de la masse salariale des agents des services communs est supportée par

Chartres métropole. Elle fait l'objet d'une re-facturation à la Ville de Chartres selon les clés de répartition retenues pour les différents services mutualisés. La Ville de Chartres est redevable d'une somme à Chartres métropole de 11,96 M€.

Chartres métropole et la Ville de Chartres se sont également rapprochées pour globaliser un certain nombre d'achats et ainsi réaliser des économies d'échelle en constituant des groupements de commandes (ex : mobilier et matériel de bureau, carburant, fournitures administratives, maintenance des bâtiments, assurance, supports de communication...).

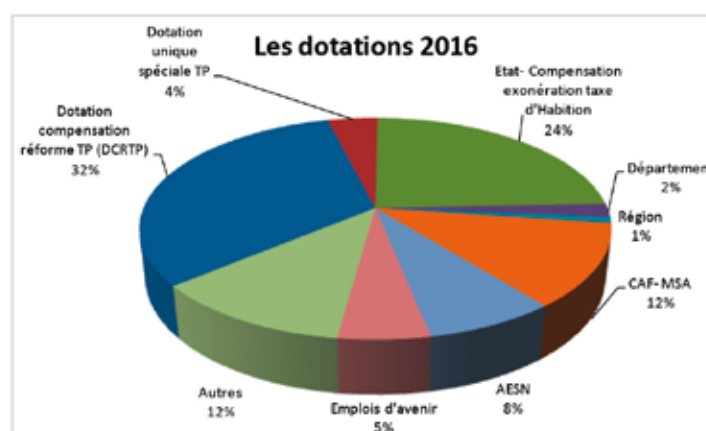
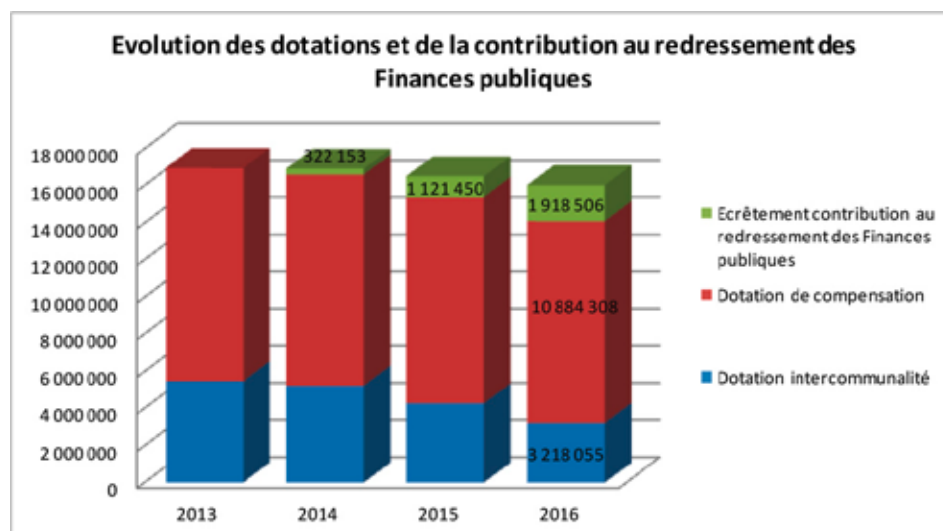
La construction d'un ensemble immobilier commun, à savoir le pôle administratif, dont les travaux se sont poursuivis en 2016, permettra de compléter ces différentes mesures d'économies de gestion.

Des dotations en recul

La principale dotation est la dotation globale de fonctionnement (DGF, 14 102 K€) composée de la dotation d'intercommunalité (3 218 K€) et de la dotation de compensation (10 884 K€). Comme pour 2015, la DGF est réduite afin de participer au redressement des comptes publics. Cette ponction s'élève à 1 919 K€ pour 2016.

La participation de Chartres métropole au redressement des comptes publics depuis 2014 s'élève à 3 362 109 € (soit plus d'une année de dotation d'intercommunalité), et l'année 2016 n'est pas la dernière année de redressement programmée par l'Etat.

Les principales autres dotations proviennent des compensations de l'Etat liées aux exonérations (allocations compensatrices 599 K€, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DCRTP, 682 K€), d'autres participations de l'Etat ou d'agences de l'Etat (173 K€, agence de l'eau, l'agence nationale de l'habitat), de la CAF-MSA (256 K€ dans le cadre de la participation au financement des CLSH, du relais assistantes maternelles...). Des ressources proviennent également des collectivités : Département (40 K€) pour la participation aux équipements sportifs, la Région (20 K€) pour une participation pour des charges de personnel.



2. La commande publique

La direction des finances et de la commande publique accueille depuis le 1er avril 2015 un pôle « commande publique » qui comprend les services marchés publics et achats. Dans le cadre de ses missions, le service des marchés publics doit pour le compte de Chartres métropole, la ville de Chartres et du CCAS de la ville de Chartres :

- assurer le suivi administratif et juridique des procédures de passation avec l'organisation, la rédaction des pièces administratives pour les marchés publics ou la participation à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour les délégations de service public, le lancement et l'attribution des procédures jusqu'à la notification des marchés et délégations de service public ;
- assurer la gestion administrative et juridique de l'exécution des marchés et délégation de service public en collaboration avec les services (avenants, reconduction, résiliation, sous-traitance...);
- conseiller, former et assister juridique les élus et les services en matière de commande publique ;
- assurer une veille juridique de la commande publique et participer à sa diffusion ;
- assurer le secrétariat des différentes commissions (Commission d'Appel d'Offres, Commission de Délégation des Services Publics et Commission Consultative des Services Publics Locaux) ;
- gérer les conventions de groupement de commande.

L'activité en quelques chiffres pour l'année 2016 :

	Travaux	Fournitures	Service	Prestations Intellectuelles	Total
Appel d'offres	0	5	12	1	18
Marchés à procédures adaptées	31	9	8	7	55
Marchés Négociés	0	1	1	0	2
Concours	0	0	0	1	1
Marchés subséquents	5	1	0	8	14
Total	36	16	21	17	90

>> Statistiques des marchés de + de 20 000 € HT notifiés du 01/01/2016 au 31/12/2016

En 2016, sur 76 consultations (hors marchés subséquents) :

- 3 procédures ont été déclarées sans suite ;
- 1 procédure a été déclarée infructueuse.

Au total, 110 marchés ont été notifiés pour Chartres métropole en 2016 (incluant ceux dont le montant est inférieur à 20 000 € HT)

>> Statistiques des conventions de groupements de commande notifiées du 01/01/2016 au 31/12/2016

Il est à noter que 4 conventions de groupement de commande ont été notifiées en 2016 :

- > éclairage public ;
- > signalisation et signalétique ;
- > diagnostics sur les ouvrages d'art ;
- > missions géomètre – 2016.



3. Les ressources humaines

Le service du personnel

Le service du personnel répond aux demandes d'information sur les spécificités du statut dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité. Il assure la gestion administrative liée au recrutement de l'agent et à son déroulement de situation au sein de la collectivité jusqu'à son départ et gère les dossiers de retraite des agents du régime spécial. Il veille aussi à garantir les droits des agents en matière d'absences régulières ou d'absences liées à la maladie ou l'accident de service.

Effectifs

Au 31 décembre 2016, le service du personnel assurait la gestion de **1 473** agents répartis entre la Ville de Chartres (**720** agents), le CCAS (**174** agents) et Chartres métropole **579** agents.

Le service a réalisé **2 861** actes ou arrêtés dont 1 287 pour la Ville, 442 pour le CCAS et 1 132 pour Chartres métropole. La gestion des agents non titulaires, toutes collectivités confondues, représente plus de la moitié de ces actes. De nombreux actes (recrutement,

temps partiel, disponibilité, fin de contrat, etc.) s'accompagnent de courriers individualisés. 52 dossiers d'admission à la retraite ont été finalisés.

Le pôle Absence a finalisé le déploiement de la gestion dématérialisée des congés auprès des agents disposant d'un accès informatique et relevant des services communs et Ville. Il a procédé à la dématérialisation de l'alimentation des versements des jours sur le Compte Epargne Temps.

Le pôle Santé a proposé **715** rendez-vous auprès de la médecine du travail, respectivement répartis pour la Ville, le CCAS et Chartres métropole à 306, 68 et 341 et a géré l'intégralité des arrêts de travail et effectué l'étude des droits à traitement. Le comité médical a été saisi à **62** reprises pour les situations de maladie les plus lourdes.

123 accidents de service et maladies professionnelles ont été recensés et traités (dont **49** pour la Ville, **18** pour le CCAS et **56** pour Chartres métropole). **26** expertises ont été diligentées dans le cadre de l'instruction des dossiers et la Commission de réforme a été saisie à **20** reprises.

Le service Paie

Missions principales :

- réaliser chaque mois les salaires des agents de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres métropole et l'Etablissement Public Chartres International ;
- gestion des indemnités et retenue à la source éventuelle des élus ;
- gestion des allocations chômage ;
- élaboration des prévisions budgétaires et suivi budgétaire de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres métropole et de Chartres International.

Budget 2016

Frais de personnel (hors élus) :

Ville : 20.678.919 €

CCAS : 4.887.337 €

Chartres métropole : 23.830.854 €

Chartres International : 50.374 €

Chiffres clés 2016

- **19.916 bulletins de salaires traités en 2016** (8 787 pour la Ville, 2 210 pour le CCAS, 8 797 pour Chartres métropole, 112 pour Chartres International, 10 pour le paiement des allocations chômage)
- **623 attestations « Pôle Emploi » réalisées** (374 pour la Ville, 116 pour le CCAS, 123 pour Chartres métropole, 10 pour Chartres International)

Temps fort 2016 :

- seconde phase de mutualisation : vérification des situations individuelles transférées ;
- dématérialisation de la gestion des congés en direction des agents ayant un accès informatique ;
- préparation de la seconde phase de mutualisation ;
- bilans sociaux des trois entités.

Projets 2017 :

- réorganisation de la gestion des carrières par la prise en charge à compter du 1^{er} mars 2017 de la gestion des absences maladie/maternité/paternité des agents relevant du régime spécial ;
- déploiement de la dématérialisation des oublis de badgeage et de leur validation ;
- poursuite de l'archivage pour anticiper le ré-aménagement dans le pôle administratif.

- **233 attestations d'indemnités journalières adressées à la MNT ou à la CPAM** (132 pour la Ville, 47 pour le CCAS et 54 pour Chartres métropole)

- **272 contrats GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel)** payés pour un montant annuel de 180.843 €

- **591 adhérents à la Protection Sociale Complémentaire pour une dépense annuelle de 139.160 €** (204 bénéficiaires pour la Ville pour un montant de 46 440 €, 75 bénéficiaires pour le CCAS pour un montant de 19 240 € et 312 bénéficiaires pour Chartres métropole pour un montant de 73 480 €).

- **624 départs en formation ou mission ont fait l'objet d'un remboursement (transports, repas, nuitées...) pour une dépense totale de 40.403 €** (255 départs pour la ville pour une dépense de 18 750 €, 28 départs pour le CCAS pour 1 829 € et 341 départs pour une dépense de 19 824 €).

Temps forts 2016

Transfert des agents régies Ville de Chartres vers Chartres métropole.

Mise en place et suivi du dossier « Protection Sociale Complémentaire ».

Installation de tableurs permettant de limiter la saisie d'éléments variables. Cette installation a nécessité la rencontre en amont avec les services contributeurs.

Actualités 2017

Création et mise en place du nouveau « Centre intercommunal d'Action sociale »

Reprise du suivi des indemnités journalières auparavant géré par le service santé.

Projets 2018

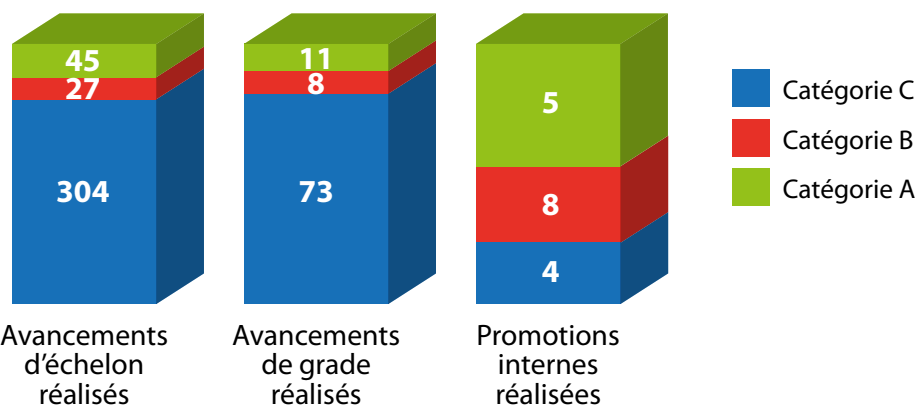
Installation probable du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Mise en place de la retenue à la source pour toutes les catégories de personnel.

Le service des relations sociales et des conditions de travail

Les missions du service s'articulent autour de différents axes que sont :

- les instances représentatives du personnel : administrer les instances représentatives du personnel que sont les CAP, CT, CHSCT ;
- les procédures collectives de gestion du personnel en matière d'évaluation, avancement et promotion : piloter les procédures d'évaluation, d'avancement et de promotion des personnels ;
- le dialogue social : faire vivre les relations entre les partenaires sociaux et les collaborateurs des directions, suivre l'utilisation des droits syndicaux ;
- la communication interne :
 - relayer l'information des services et l'actualité au travers de Pause café ;
 - faire vivre et rendre accessible l'information au travers de l'outil Intranet ;
 - développer le sentiment d'appartenance et de culture commune ;
 - valoriser en donnant la parole et en rendant contributeurs les collaborateurs.
- l'hygiène et la sécurité et les conditions de travail : coordonner les actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.



instances représentatives du personnel, élections professionnelles, protocoles, procédures CHSCT.

6 numéros du journal interne « Pause café » édités.

Temps forts 2016

L'instauration de la CAP compétente à l'égard des fonctionnaires de Chartres ville, du CCAS, de Chartres métropole, du CIAS et préparation des élections professionnelles avec notamment la signature d'un protocole électoral avec les partenaires sociaux.

Le lancement de l'évaluation des risques professionnels à la fois physiques et psycho-sociaux dans les services.

L'établissement du protocole des droits syndicaux.

L'élaboration du premier rapport santé, sécurité, conditions de travail, présentée en CHSCT.

La réalisation d'une vidéo/rétrospective des visites réalisées sur le pôle administratif.

Le développement d'un outil de gestion et de suivi de l'évaluation professionnelle.



Chiffres clés

16 réunions d'instances paritaires :

9 comités techniques

3 CAP

4 CHSCT

1 191 évaluations professionnelles réalisées.

22 réunions de travail avec les partenaires sociaux portant sur des mesures en faveur du personnel et sur des documents structurants : dialogue social, préparation des

Projets 2017

Finaliser la première phase d'évaluation des risques professionnels et définir les plans d'actions.

Poursuivre l'accompagnement au travers de la communication interne, l'installation des services et des agents dans le pôle administratif.

Organiser les élections professionnelles dans le cadre de l'instauration d'une CAP commune à la Ville, au CCAS et à l'Agglomération.

1. La cellule « mission »

Depuis le 4 janvier 2016, le Secrétariat général compte parmi ses effectifs une chargée de mission, qui a en charge plusieurs projets transverses et fédérateurs.

Projets :

- élaborer un outil de mutualisation des fonctions ressources/supports pour le compte des SEM et SPL du territoire de l'agglomération chartraine ;
- organiser les fonctions supports/ingénierie avec les communes membres de Chartres métropole dans le cadre du schéma de mutualisation ;
- mettre en place une procédure durable de publication des actes réglementaires des collectivités ;
- assurer le déploiement de la plate-forme d'achats communautaire (<https://marches.agglo-chartres.fr/>) sur le territoire de Chartres métropole.

Points forts des activités de la cellule «mission» en 2016

Sur l'année 2016, les actions menées par la chargée de mission se sont concentrées sur :

- le déploiement de la plateforme d'achats communautaire auprès des communes membres et la mise en œuvre d'actions associées ;
- la consultation des directions et services de Chartres métropole susceptibles d'assurer des fonctions supports/ressources et des missions d'ingénierie pour le compte des communes membres de Chartres métropole ;
- la préparation (réalisation du pré-diagnostic et organisation des instances) du mode projet pour l'élaboration d'un outil de mutualisation des fonctions ressources/supports pour le compte des SEM et SPL du territoire de l'agglomération chartraine. Dès le deuxième semestre 2016, le groupe projet (équipe opérationnelle) est entré en activité, permettant la réalisation d'un diagnostic du périmètre fonctionnel et organique de l'outil de coopération, ainsi qu'une étude sur les véhicules juridiques possibles pour créer celui-ci. Les décisions prises par le comité de pilotage à la suite des travaux de l'équipe opérationnelle devraient porter leur fruit en 2017 ;

- en lien avec la mission «publication des actes réglementaires des collectivités», une procédure spécifique pour les actes individuels de la direction des Ressources humaines a été conçue et mise en œuvre afin notamment de garantir la confidentialité de la procédure d'élaboration.

Déploiement de la plateforme d'achats communautaire

Dès 2015, quinze communes membres ont adhéré à la plate-forme d'achats communautaire. Au 31 décembre 2016, l'outil communautaire était déployé sur 44 des 46 communes de Chartres métropole. L'EPCI a pris en charge le financement de ces mises en œuvre, sur la base de conventions de partenariat entre Chartres métropole et ses communes membres (coût pour Chartres métropole pour chaque commune membre 510 € HT, soit en 2016 un coût total pour les 28 communes qui ont adhéré : 14 280 € HT).

En lien avec le service Marchés publics de la direction des Finances, la cellule «mission» a assuré 3 sessions (2 en mars et 1 en mai) d'information à l'utilisation de la plate-forme des agents des communes utilisatrices. 33 communes adhérentes ont bénéficié de ces initiations.

2. Le pôle Affaires juridiques

Réalisation du conseil juridique

Il s'agit de la commande d'études et d'analyses juridiques faite par la direction et les services : recherches juridiques et formalisation de la réponse (courriel, note formalisée...). Un tableau des sollicitations doit être tenu à jour. Dans de rares cas, certaines prestations de conseil juridique sont confiées à des cabinets d'avocats. Le service assure également la rédaction d'actes juridiques (conventions, etc.) et de modèles à l'attention des services, ainsi que les recherches documentaires.

Détail des missions de conseil :

- apporter un conseil juridique aux services et directions : analyser les demandes de

conseil et les situations au regard du droit, procéder aux recherches documentaires nécessaires à la qualification des faits, procéder à l'interprétation des dispositions légales et réglementaires ainsi que de la jurisprudence ;

- élaborer des préconisations à mettre en œuvre d'un point de vue juridique ;
- rédiger les procédures juridiques internes ;

• formuler une réponse juridique : procéder à la qualification juridique des faits et rédiger des rapports, notes ou correspondances complexes selon les principes de structuration et de rédaction juridique (faits, discussion, conclusion) ;

• apporter une expertise juridique aux services et directions dans l'élaboration de leurs documents à caractère juridique (conventions...)

	Chartres métropole	Ville de Chartres	C.C.A.S.
Nombres de sollicitations pour du conseil juridique en 2016	108	93	10

Pré-contrôle de légalité

Une procédure formalisée de pré-contrôle de légalité a été mise en place en 2014 pour les délibérations de Chartres métropole, la Ville de Chartres et son CCAS. Une uniformisation des missions et des pratiques est en cours notamment sur la partie décisions. L'année 2016 a été marquée par la mise en place du logiciel AIRSDELIB qui a formalisé le contrôle juridique sur les délibérations.

La gestion des contentieux

Nombre de contentieux gérés en 2016	Chartres métropole	Ville de Chartres	C.C.A.S.
Devant les juridictions administratives :	7	8	0
Devant les juridictions judiciaires :	4	2	0
Précontentieux :	4	10	0

Gestion des recours gracieux pour Chartres métropole

Le pôle Affaires juridiques a en charge la gestion des recours gracieux. La moitié de ces recours intervient dans le domaine de l'urbanisme.

Passation et exécution des marchés publics de conseil juridique et de représentation devant les juridictions

- constitution du dossier et des éléments en faisant les demandes auprès des services concernés par le contentieux.
- rédaction de la note de cadrage (CCTP = synthèse des faits + synthèse de la requête + descriptifs des missions).
- saisine du service Marchés pour monter un marché et la lettre de consultation ou ges-

tion de toute la procédure en interne selon le montant.

- rédaction de l'analyse des offres.

Gestion de la communication des documents administratifs pour les deux collectivités

Les deux agents responsables des affaires juridiques sont les correspondants de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs pour Chartres métropole et la Ville de Chartres. Une procédure formalisée a été mise en place en 2014.

Mise en place d'une veille juridique

Le Pôle affaires juridiques est en charge de la veille juridique et de la diffusion de l'information juridique dans les collectivités. Il est également en charge de la lettre d'information juridique rédigée par un comité de rédaction composé d'autres services. Dix numéros sont déjà parus.

Mise en place d'un café juridique

Il s'agit de rencontres organisées sur un thème donné. Celui-ci est choisi par le service juridique à partir des difficultés et des questions récurrentes des services.

Le principe est que l'ensemble des agents inscrits aux « cafés » puissent poser leurs questions. Ce n'est ni une réunion, ni une formation, mais un lieu d'échanges afin de rendre le juridique plus compréhensible et plus accessible.

Les sessions sont organisées un mardi matin tous les deux mois.

Développement de l'assistance aux communes membres

Le service juridique a fait l'objet en 2016 de 17 saisines par les communes membres de Chartres métropole en matière de conseil juridique. 60 % d'entre elles portaient sur des questions d'urbanisme.

Le service juridique a fait l'objet de quatre saisines pour une assistance juridique des communes membres dans le cadre de contentieux, portant sur des questions d'urbanisme et plus particulièrement sur des contentieux en matière de permis de construire.

3. Le pôle Assurances

Mutualisé pour la Ville de Chartres, le CCAS et Chartres métropole, le pôle Assurances est géré par un juriste, qui a pour mission :

- le suivi des sinistres en matière de flotte automobile, dommages aux biens, responsabilité civile et dommages ouvrages. Ces affaires ont représenté en 2016 pour Chartres métropole les chiffres suivants (tableau 1) :
- la souscription et l'exécution des polices d'assurance (constitution du dossier technique) ;

Domaine concerné	Flotte Automobile	Dommages aux biens	Responsabilité Civile
Nombre de sinistres	17	10	25

Tableau 1

- la gestion des relations avec les usagers, experts et autres collectivités et établissements en matière assurantielle ;

- la réponse à toute question d'ordre assurantielle.

L'ensemble de ces missions a représenté pour 2016 les dépenses suivantes (tableau 2) :

Tableau 2

Budget	Montant € TTC	Observations
Fonctionnement	217 365.61	Règlement des primes d'assurances
Investissement	396 299.46	Règlement des primes des polices d'assurances dans le domaine de la construction

4. Le Pôle affaires immobilières

Le pôle affaires immobilières a pour mission :

- gérer les dossiers d'acquisitions immobilières, à l'amiable, par préemption ou par voie d'expropriation, de cessions immobilières et de constitution de servitudes ;
- gérer les dossiers de biens vacants et sans maîtres ;
- gérer la location des immeubles bâtis et non bâtis du domaine privé de la collectivité ;
- gérer l'autorisation de certaines occupations du domaine public, hors domaine public routier ;
- gérer les procédures de désaffectation, de déclassement et de classement du domaine public ;
- participer à l'élaboration de l'inventaire immobilier ;
- participer à l'entretien des propriétés immobilières ;

- collaborer avec la direction de l'Aménagement et la S.P.L. Chartres Aménagement sur les concessions d'aménagement de Chartres métropole ;
- participer à la prospection en matière de gestion du patrimoine foncier ;
- assister, conseiller les élus et les services internes et externes ;
- participer à la gestion financière du patrimoine et suivre le paiement des impôts (taxes foncières, d'habitation, ordures ménagères...).

Chiffres-clés :

Acquisitions de parcelles non bâties et bâties au prix total de 1 604 893.55 € pour :

- la construction de la nouvelle station d'épuration de la Mare Corbonne ;
- la poursuite des aménagements sur l'axe de la vallée de l'Eure dans le cadre du plan

vert : diverses acquisitions représentant un total de 17 885 m² de terrains ;

- la construction de la nouvelle déchetterie au sud de la zone urbaine de Fontenay-sur-Eure (lieu dit La Pigousserie) ;
- la création d'un espace d'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi ;
- la constitution de réserves foncières en vue de projets d'intérêt communautaire (A154).

Cessions de parcelles non bâties au prix total de 1 990 552 € pour :

- la construction de bâtiments industriels à Chartres (zone d'activités Chartres Est secteur Edmond-Poillot), à Gellainville (zone d'activités Chartres Est secteur Jardin d'Entreprise), à Gasville-Oisème (zone d'activités Le Bréhairet) et à Nogent-le-Phaye (zone d'activités La Fosse Bouchard) ;
- rétrocession de terrains issus de chemins ruraux.

La direction de la Communication

Avec la mutualisation de la fonction Communication, Chartres métropole s'est enrichie de l'ensemble des personnels Communication de la Ville de Chartres.

Historiquement, Chartres métropole communique de façon globale à travers le magazine *Votre Agglo*, le site Internet chartres-metropole.fr et le Rapport d'activité, tandis que les directions assurent des informations de service.



Dorénavant, en même temps qu'elle maintient une communication volontaire vers les administrés sur l'actualité du territoire dans tous ses domaines (actualité politique, aménagement et équipement, développement économique, services à la population...), la direction de la Communication intervient également comme support pour l'ensemble des compétences des services que Chartres métropole propose et développe. L'information s'assortit d'une promotion.

Elle intervient aussi dans la conception et la réalisation des grands événements de promotion du territoire. En 2016, elle a ainsi contribué, notamment, à l'élaboration et à la mise en place de :



- **La marque territoire.** Co-conçue avec la direction du développement économique (Dévéco), la marque territoire est mise en place en 2016 : elle doit être le vecteur ambassadeur du territoire à l'extérieur de ses frontières. Avec une première année d'existence consacrée à la faire vivre sur le territoire, 2017 se consacrera à développer la notoriété de Chartres métropole en France vers des publics spécifiquement définis, dont une première cible qui sera d'abord économique (voir aussi la présentation de la marque C'Chartres page 22).

- **Les vœux au monde économique.** En 2016, la cérémonie des Vœux au monde économique a constitué le premier grand événement de présentation de la marque sur le territoire. Les acteurs économiques de Chartres métropole sont parmi les premiers à être sollicités comme ambassadeurs de la marque : ils contribueront à exporter la notoriété de Chartres métropole, en touchant leurs prospects, clients, donateurs d'ordre.

- **Les Artisanales de Chartres.** La 23^e édition des Artisanales de Chartres s'est tenue du 7 au 10 octobre 2016 à Chartexpo. Ce grand rendez-vous de la rentrée a été l'oc-

casion pour Chartres métropole de présenter, en collaboration avec la Ville de Chartres et Chartres métropole innovations numériques (CM'In) la valeur innovation qu'elle développe depuis plusieurs années sur son territoire. Une thématique que la direction de la Communication a développée sur un stand de 300 m², stand qui a porté aussi bien des outils d'aménagement du territoire et d'aide à la décision (maquette 3D interactive de son service d'information géographique – SIG), que le développement de modules smart-city – smart territoire, de l'immersion 3D interactive pour la découverte de son patrimoine disparu, le développement de l'innovation en entreprise avec le CM101 - cité de l'Innovation, les explorations d'applications beauté connectée qui marient désormais monde la cosmétique et ère du numérique, sans oublier le lancement officiel de chartres. live, la TV numérique développée par CM'In (Chartres métropole innovations numériques). Trois écoles étaient les invitées du stand : l'IUT de Chartres avec sa Solar Cup ; l'école internationale d'esthétique et de parfumerie Régine Ferrère avec des démonstrations d'applications numériques dédiées à la beauté et à la cosmétique, et l'école du numérique Wild Code School avec ses formations diplômantes.



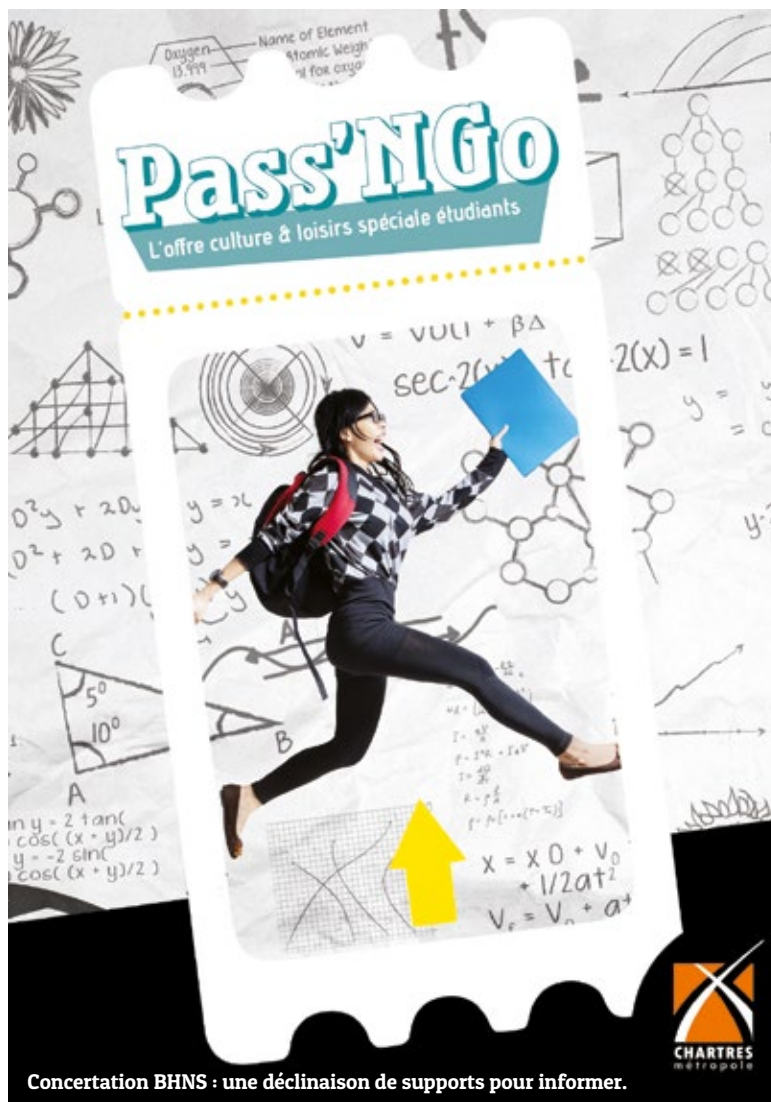
Artisanales : informer, promouvoir et rendre accessible.

• **Le monde étudiant.**

Chartres métropole œuvre pour développer la présence de l'enseignement supérieur sur son territoire. Elle a accueilli deux nouveaux venus sur son territoire en 2016 : une antenne de Polytech Orléans et la Wild Code School, mini campus aux cursus professionnalisants sur les métiers du codage (développement de sites Internet et applications numériques notamment). Avec le Dévéco et la direction de l'Événementiel de la Ville de Chartres, la direction de la Communication s'attache à donner de la notoriété à ces perspectives pour le territoire. En ligne de mire : faire de la rentrée chartraine un événement régional ?

• **L'installation du projet de bus à haut niveau de service.**

Chartres métropole s'est engagée dans le développement d'un bus à haut niveau de service (BHNS) sur son territoire. La direction de la Communication



Concertation BHNS : une déclinaison de supports pour informer.

et la direction des Transports de Chartres métropole ont élaboré au dernier trimestre 2016 la période de concertation publique : il s'agit à la fois d'informer sur le projet, et d'en affiner l'intention en le confrontant aux habitants de l'agglomération et aux usagers des transports en commun. Une période d'ajustement du projet de BHNS s'en ensuivra, puis la définition en elle-même de l'implantation, avec son phasage. La communication relaiera les avancées du projet.

2017 poursuivra ces missions d'information des publics et d'accompagnement des services dans leurs communication, mais se tournera également plus volontairement vers un accompagnement de la direction du Développement économique et de l'office de tourisme intercommunal, pour contribuer avec eux à un rayonnement plus appuyé et plus large de Chartres métropole et de son territoire.

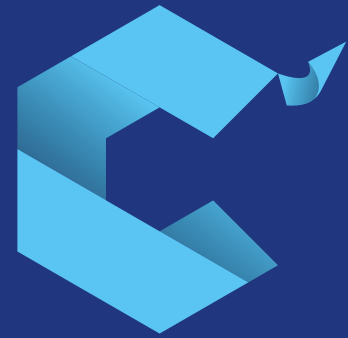
TABLE DES ABREVIATIONS

ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
AO :	Appel d'Offre
ARS :	Agences Régionales de Santé
B to B :	Business to Business
CESEL :	Comité d'éducation pour la santé d'Eure-et-Loir
CISPD :	Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
CODEL :	Comité de Développement Economique d'Eure-et-Loir
CROUS :	Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires
CUCS :	Contrat Urbain de Cohésion Sociale
DAC :	Document d'Aménagement Commercial
DCE :	Dossier de Consultation des Entreprises
DDCSPP :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DEEE :	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DSC :	Dotation de Solidarité Communautaire
DT DICT :	Déclaration de Travaux/ Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
DUP :	Déclaration d'Utilité Publique
FEADER :	Fonds européen Agricole pour le Développement Rural
FNCCR :	Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FNDAE :	Fond National des Adductions d'Eau
FPH :	Fonds de Participation des Habitants
HT :	Hors Taxes
INSEE :	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAPA :	Marché A Procédure Adaptée
NTIC :	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCLTR :	Ouverture de Crédit à Long Terme avec Revolving
OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAD :	Point d'Accès au Droit
PAV :	Point d'Apport Volontaire
PIG :	Programme d'Intérêt Général
PIJ :	Point Information Jeunesse
PLAI :	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH :	Programme Local de l'Habitat
PLUS :	Prêt Locatif à Usage Social
RAM :	Relais d'Assistantes Maternelles
SANDRE :	Service d'Administration Nationale des Données et Référentiel sur l'Eau
SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEM :	Société d'Economie Mixte
SIG :	Système d'Information Géographique
SIPAC :	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Chartrain
SITER :	Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Entretien de la Roguennette
SMEP :	Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation
SMJE :	Syndicat Mixte du Jardin d'Entreprises
SMPO :	Syndicat Mixte Pôles Ouest
SMTUBAC :	Syndicat Mixte de Transports Urbains du Bassin Chartrain
SRU :	Solidarité et Renouvellement Urbain
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TP :	Taxe Professionnelle
TTC :	Toutes Taxes Comprises
TVA :	Taxe à Valeur Ajoutée
URSSAF :	Union pour le Recouvrement des Cotisations de la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VT :	Versement Transport
ZAC :	Zone d'Aménagement Concertée

CHARTRES METROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

septembre 2017



Chartres

la marque de
votre territoire

